

# Rapport d'activités 2020

Agir ensemble pour un territoire d'exception







L'année 2020 restera sans aucun doute dans les mémoires car la crise sanitaire soudaine et brutale qui a ébranlé la planète a touché chacun d'entre nous et a eu des conséquences partout et dans tous les domaines.

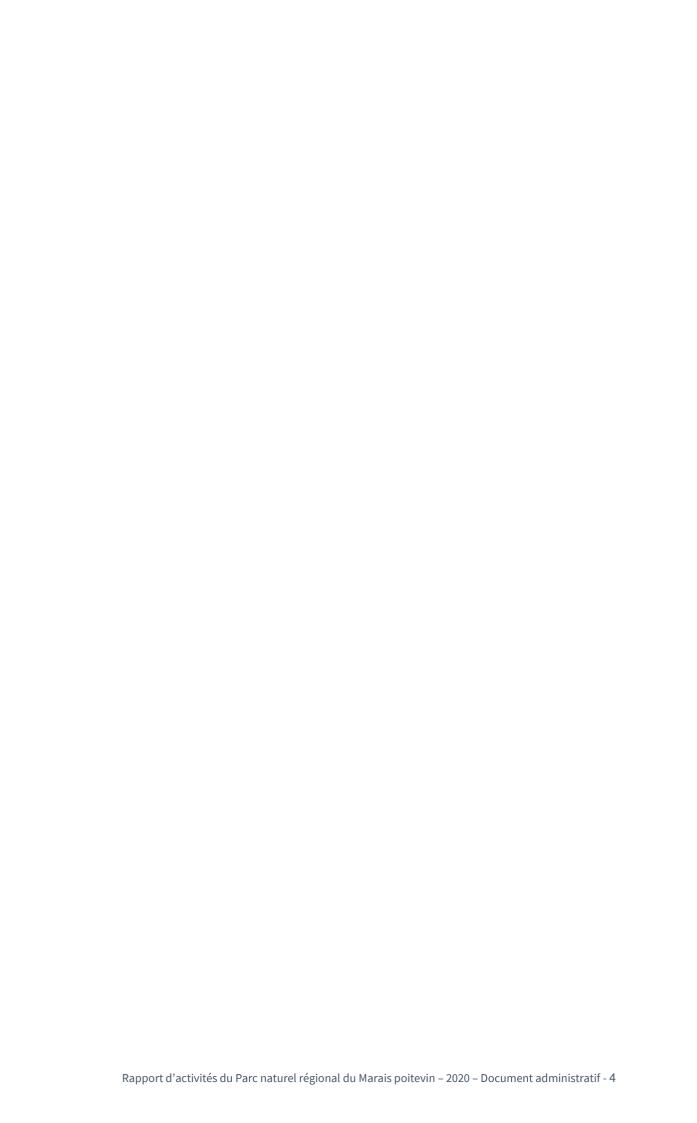
Plus que jamais, faire face au risque aura été une question d'adaptation et plus que jamais, la solidarité, l'organisation et la créativité auront été à l'œuvre pour trouver des solutions. Ces valeurs et ces savoir-faire, que l'on retrouve sur nos territoires ruraux depuis plus de cinquante ans, dans les Parcs naturels régionaux, sont devenus leur style et leur force. Aussi, à l'heure du bilan d'activité de notre Parc, chacun comprendra combien il est précieux d'observer et d'évaluer pour mieux tirer les leçons du passé et préparer collectivement l'avenir.

Je remercie mes collègues élus du PNR ainsi que les services du syndicat mixte pour leur engagement à mes côtés pour notre Marais depuis 2016 et je me réjouis de voir la richesse que les forces vives du territoire, habitants, entreprises, associations, organismes et institutions... représentent.

Je ne peux que former le vœu de voir cette énergie bienveillante pour le Marais poitevin perdurer. J'espère que le dialogue et l'intelligence collective continueront de guider nos pas pour traverser les incertitudes et peut-être les bouleversements qui nous attendent.

Notre Marais poitevin est un territoire unique par ses richesses environnementales, sa singularité hydraulique, historique et culturelle et par ses modes de gestion continuellement adaptés et repensés depuis près de 10 siècles pour en préserver les valeurs économiques et les valeurs naturelles. Il est l'illustration même d'un territoire d'adaptation et de résilience. Il a comme principal atout d'être vivant et de susciter l'attachement. Sachons le préserver.

**Pierre-Guy Perrier**, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin, Vice-Président de la Région des Pays de la Loire



# **SOMMAIRE**

Syn	thèse administrative 2020			7
Axe 1 - agir en faveur d'un marais dynamique				13
14	Pastoralisme	23	ITINERANCE DOUCE	
15	Marais communaux	25	Qualite	
16	PRODUCTIONS LOCALES	26	ATTRACTIVITE	
18	GRANDES CULTURES	27	MARQUE VALEURS PNR	
19	BAUDET DU POITOU ET TRAIT POITEVIN	29	RESSOURCES - PEUPLIER	
20	DIVERSITE TOURISTIQUE	31	CLIMAT - ÉNERGIES	
22	PROMOTION CONCERTEE	35	CLIMAT - ADAPTATION	
Axe 2 - agir en faveur d'un marais préservé				37
38	EAU – MAE <i>BAISSE</i>	56	Natura 2000	
39	DIGUE	58	PROJET LIFE BAIE DE L'AIGUILLON	
40	MILIEUX AQUATIQUES	63	ESPECES INVASIVES - JUSSIE	
41	Observatoire de la nature	65	GRAND SITE DE FRANCE	
43	OPN – ESPECES 2020	67	PAYSAGE - PATRIMOINE	
45	RESERVE NATURELLE	69	PAYSAGE - PLANTATION	
47	SITES A HAUT POTENTIEL ECOLOGIQUE	72	AMENAGEMENT - URBANISME	
48	Prairies humides	75	DEVELOPPEMENT DURABLE - PROJE	ETS
50	Continuites Écologiques	78	ARCHITECTURE - HABITER	
54	SERVICES - POLLINISATEURS	79	CADRE DE VIE - REGLEMENTATION	
55	Zone humide Ramsar			
Axe 3 - <b>agir en faveur d'un marais partagé</b>				81
82	ÉDUCATION - EEDD	94	Mediatisation	
84	FORMATION	97	COMMUNICATION DIGITALE	
85	MEDIATION - ACCOMPAGNEMENT	99	SYNDICAT MIXTE	
87	VALORISATION	101	Gouvernance	
88	PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL	102	OBSERVATOIRE TERRITORIAL	
89	Connaissances - Ressources	104	EVALUATION	
90	COMMUNICATION			

Annexes 107

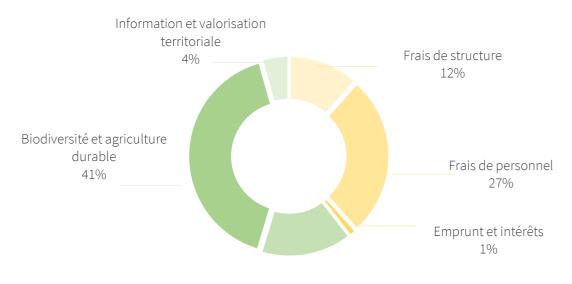




# Synthèse administrative 2020

#### **BUDGET 2020 - REALISE**

Synthèse globale 3,13 M€ réalisés en 2020



Médiation aux patrimoines -Climat et cadre de vie 15%

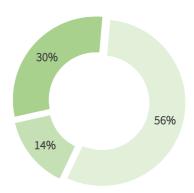
Le compte administratif 2020, adopté en comité syndical du 9 avril 2021, fait état des dépenses réalisées par le Parc pour le fonctionnement de la structure et la mise en œuvre des programmes d'actions en cours « 2018-2020 ». Il fait apparaître un montant de dépenses de 3 139 072 €. Les graphiques ci-contre présentent la décomposition des dépenses effectuées au titre de l'année 2020. Le résultat cumulé global 2020 s'élève à 220 396 € (56 004 € pour la section de fonctionnement et 164 391 € en investissement). Le résultat de l'exercice s'élève à − 75 721 € (91 785 € pour la section de fonctionnement et -167 506 € pour la section d'investissement) et se justifie principalement par le décalage entre la réalisation des actions et le différé de perception des soldes de subvention.

#### FINANCEURS DE L'ACTION DU PNR

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > communes du Parc naturel régional du Marais poitevin
- > Etablissements Publics de Coopération Intercommunal
- > Etablissement Public du Marais Poitevin
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Fonds européens FEDER LEADER

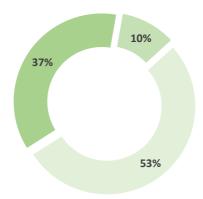
- > Fondation du patrimoine
- > Charentes tourisme
- > Mission tourisme Deux-Sèvres
- > Vendée tourisme
- > Sud Vendée tourisme
- > Offices de tourisme : Aunis Marais poitevin et Niort Marais poitevin
- > Caisse des dépôts et consignation
- > WKN
- > Bay Wayres
- > DARVA

Axe 1 Agir en faveur d'un Marais dynamique 358 K€ réalisés en 2020



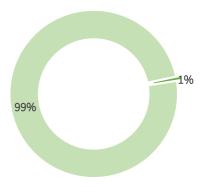
- OS1 soutenir une agriculture durable
- OS 2 Développer un tourisme rayonannt dans l'espace et dans le temps
- OS 3 Favoriser l'émergence d'activités économiques fondées sur la valorisation du patrimoine et des ressources locales

Axe 2 Agir en faveur d'un marais préservé 1,28 M€ réalisés en 2020



- OS 4 Préserver la ressource e eau et garantir la multifonctionnalité de la zone humide
- OS 5 Préserver et restaurer le fonctionnement écologique du marais
- OS 6 Préserver les paysages identitaires du marais

Axe 3 Agir en faveur d'un marais partagé 254 K€ réalisés en 2020



 OS 7 Forger une culture du Marais poitevin engagé vers le développement durable

# PROGRAMME D'ACTIONS A L'ŒUVRE

- > Plan d'aménagement des Marais orientaux Marais desséchés Lay (action 116)
- > Mesures agro-environnementales (action 112)
- > Etude de préfiguration de la mise en œuvre d'un dispositif « Paiement pour Services Environnementaux des éleveurs du Marais poitevin » (action – 113)
- > Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (actions 253a, 253b, 253c et 253d)
- > Life Baie de l'Aiguillon (actions 254 et 254b)
- > Natura 2000 (action 255)
- > Marais communaux (action 111)
- > Promotion de la destination Marais poitevin (actions 121 et 122)
- > Développement de l'itinérance et des découvertes nature (action 125)
- > Déploiement de la marque Qualité Tourisme et aide à la muséographie des Maisons du Parc (action 128)
- > Marque "valeurs parc naturel régional" (actions 131 et 377)
- > Elaboration d'une stratégie territoriale « Energie-Climat » (action 132 et 378)
- > Grand Site de France : Plan paysage et trame arborée (actions 263 et 264)
- > Plan d'action continuités écologiques (action 256)
- > Conservation des sites (action 257)
- > Labellisation RAMSAR (action 258)
- > Gestion de la Réserve Naturel Régionale du Poiré-sur Velluire (action 259)
- > Valorisation de l'architecture maraichine (action 265)
- > Accompagnement des collectivités pour un urbanisme et des paysages de qualités (action 266)
- > Formation des acteurs du territoire (action 371)
- > Exposition-fresque dessinée « Biodiversité et Paysages » (action 372)
- > Education à l'Environnement et au Développement durable (action 373)
- > Information et valorisation territoriale (action 375)
- > Préservation des races et variétés locales (action 380)
- > Plan d'action peupliers (action 405)

# PARTENAIRES DE L'ACTION

- > Etat
- > Région Pays de la Loire
- > Région Nouvelle-Aquitaine
- > Département de la Vendée
- > Département des Deux-Sèvres
- > Département de la Charente-Maritime
- > communes du PNR du Marais poitevin
- > Etablissements publics de coopération Intercommunal
- > Etablissement public du Marais poitevin
- > Agence de l'eau Loire Bretagne
- > Chambres départementales de l'agriculture (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > Syndicat Mixte du Bassin Vendée Sèvre Autise
- > Syndicat Mixte du Bassin du Lay
- > Syndicat hydraulique Nord Aunis
- > les associations de protection de la nature (APNE)
- > LPO France
- > Fondation du patrimoine
- > Charentes tourisme
- > Mission tourisme Deux-Sèvres
- > Vendée tourisme
- > Sud Vendée tourisme
- > Offices de tourisme : Aunis Marais poitevin et Niort Marais poitevin
- > sites de visites du Marais poitevin
- > professionnels du tourisme (embarcadères, hébergeurs...)
- > professionnels conventionnés « Valeurs Parc naturel régional du Marais poitevin »
- > DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- > Société forestière de la Caisse des dépôts (porteur)
- > Société Joubert Valter Peupliers
- > Centre régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine (CRPF)
- > Syndicat des propriétaires fonciers du Marais poitevin
- > les 3 CAUE (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > les 3 Architectes des Bâtiments de France (Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime)
- > Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)
- > Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- > Réseau des Grands Sites de France
- > Conservatoire régional des espaces naturels (Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine)
- > Conservatoire du Littoral

#### **DELEGATION AU PARC NATUREL REGIONAL**

Suite aux élections municipales de juin 2020, les communes et les EPCI ont désigné leurs délégués au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin. Les nouveaux membres du Comité syndical se sont réunis à Maillé, le 25 septembre 2020 pour l'élection des membres du Bureau du Parc et du Président.

#### Membres du Bureau du 16 mars 2018 au 25 septembre 2020



Membres du Bureau à partir du 25 septembre 2020 (assemblée générale du Comité syndical du 25 septembre 2020, Maillé)





# Agir en faveur d'un marais dynamique

# PASTORALISME

#### Aider les éleveurs qui s'adaptent aux spécificités du Marais

Pour maintenir les écosystèmes prairiaux, l'activité d'élevage est essentielle et pour garantir l'activité d'élevage, il est primordial de faciliter le travail des éleveurs, qui, dans le Marais poitevin, rencontrent des conditions difficiles à surmonter.

Chaque année, le Parc accompagne les acteurs locaux, les soutient dans leur projet, coordonne les interventions, prend en charge équipements et travaux, conseille, etc.



# Faciliter l'élevage bovin et équin sur l'ensemble du Marais

Dans sa partie orientale, comme dans sa partie occidentale, le Marais poitevin est un territoire d'élevage à l'herbe (bovins et équidés).

Le Parc naturel régional est à l'écoute des besoins des socio-professionnels (éleveurs, pasteurs, vétérinaires...) et des acteurs qui œuvrent sur les prairies du territoire (communes, associations de préservation des espèces ou des milieux, associations culturelles, etc.).

En 2020, les aménagements pastoraux se sont concrétisés par la pose de :

> 27 équipements de franchissements de voies d'eau (passages busés, ponts) installés sur les prairies réhabilitées dans le but de les relier à des îlots déjà existants, tout en conservant une libre circulation des eaux et des espèces dans les fossés. Ces équipements sont



généralement réalisés à partir de tuyaux béton d'un diamètre adapté au gabarit du fossé (de 600 à 1000 mm);

> 10 barrières agricoles et 368 mètres linéaires de grillages et clôtures (bovins et ovins) installées sur 19 hectares de prairies ainsi que 2 abreuvoirs réalisés,

> 12.710 mètres de clôtures posées sur les prairies réhabilitées dans le but de protéger la ripisylve de fossés restaurés du piétinement des bovins et de les contenir dans les parcelles.

# L'éco-pâturage, une nouvelle piste pour soutenir les éleveurs de moutons

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Marais poitevin expérimente, en partenariat avec les syndicats de marais ou les associations foncières autorisées, les communes concernées et des éleveurs locaux, l'éco-pâturage ovin, notamment sur les coteaux mais également sur les digues de protection à la mer.

Le nécessaire entretien des digues enherbées peut se faire de différentes manières (fauches mécaniques par exemple) mais le pâturage ovin a démontré qu'il présentait de nombreux avantages :

- il offre un mode de gestion doux et durable favorable à la biodiversité ;
- il réhabilite des espaces plus ou moins délaissés et renoue avec les modes de gestion les plus anciens.
- il permet de soutenir les éleveurs du Marais poitevin et participe au développement de l'élevage ovin sur le secteur.

En 2020, le PNR est intervenu à Saint-Michel-en-l'Herm pour l'installation de clôtures à moutons sur la digue du Maroc, en partenariat avec la commune, l'association gestionnaire et 2 éleveurs locaux ; 3 kilomètres de clôtures ont été installés en fin d'année. Les moutons viendront paître au printemps 2021.



# Marais communaux

#### Les *marais communaux* à usage collectif un modèle socioéconomique qui plait et qui favorise la biodiversité

Les *marais communaux* représentent un patrimoine culturel, économique et naturel exceptionnel; fleuron du Marais poitevin. Le Parc naturel régional est donc très investi auprès de tous les acteurs concernés (communes, éleveurs, associations locales, associations de protection de la nature et de l'environnement, Chambres d'agriculture...). Il accompagne chaque année les communes propriétaires de *marais communaux*, dans le cadre de la convention cadre 2017 – 2027, signée avec la LPO et les Chambres départementales d'agriculture.

En 2020, 22 communes ont fait appel au Parc pour les aider dans la gestion de ces prairies naturelles humides mises à disposition des éleveurs bovins et équins, en pâturage collectif.



#### 2 nouveaux communaux

En 2020, 2 nouvelles communes ont fait appel au Parc naturel régional pour les aider dans la gestion de leurs marais communaux.

La commune de La Bretonnière-la-Claye qui a repris la gestion de son *communal* de 29 hectares auparavant fauché. La commune souhaitait rendre à son *communal* une gestion pastorale collective et plurispécifique. 3 éleveurs (bovins et équins) utilisent maintenant le communal.

La commune de Sansais a également fait appel au Parc pour reprendre en main la gestion de son *marais* de 88 hectares, historiquement parcellisé. Un inventaire des pratiques en place et des éleveurs a donc était réalisé par le Parc en 2020 et un programme de restauration sera établi.





Les 22 *communaux* à usage collectif du Marais poitevin s'étendent maintenant sur 2 119 hectares. En 2020, ils ont accueilli 3.578 bovins et 189 chevaux qui appartiennent à 128 éleveurs du Marais et des départements limitrophes.

Les demandes de mise en pacage sur les *marais communaux* sont chaque année plus importantes. Un succès que le PNR accompagne en concertation avec les communes, les Chambres d'agriculture et la LPO.

#### De nouveaux aménagements

#### Pour l'élevage

Le Parc accompagne les gestionnaires, les éleveurs et les communes, pour préserver et valoriser les modes d'exploitation si particuliers de ces prairies naturelles humides car ce sont des écosystèmes exceptionnels et fragiles.

En 2020, la commune de La Bretonnière-la-Claye a reçu de l'aide pour réaménager son *marais communal* et le parc de contention du *communal* de Montreuil a été refait en quasi-totalité à neuf.

#### Pour la Biodiversité

Le *communal* des Magnils-Reigniers ayant fait l'objet de travaux en 2019 pour un meilleur maintien des *baisses* en eau, il a accueilli une colonie de Guifette noire (*Chlidonias niger*) cette année. 7 couples se sont installés sur une des *baisses* du *marais communal*.

En 2020, le PNR, en partenariat avec la LPO, a installé une clôture de protection afin d'éviter tout piétinement des nichées par les bovins. La colonie des Magnils-Reigniers fut la seule



repérée sur le territoire du Marais poitevin cette année. Malgré un faible nombre de couple, elle a eu un très bon taux de réussite, avec 6 jeunes à l'envol. La LPO a assuré le suivi durant la nidification.

#### PRODUCTIONS LOCALES

#### La filière viande, de l'éleveur au consommateur

Pour améliorer la rentabilité des systèmes de production d'élevage et ainsi concourir à la préservation des surfaces de prairies qu'ils exploitent, le PNR développe, pour la viande bovine, l'outil créé par la Fédération des Parcs de France : la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

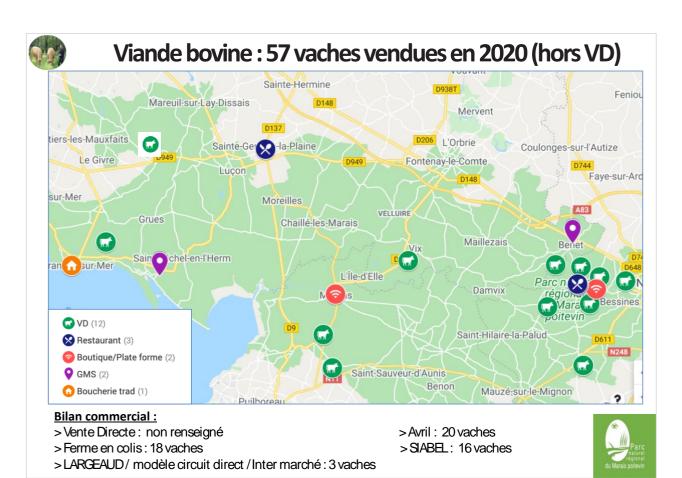
# Commercialiser la viande bovine du Marais poitevin sous toutes ses formes

L'attribution de la marque pour la viande bovine répond à un cahier des charges qui définit l'élevage à l'herbe mais également les conditions à respecter comme la préservation des prairies et à la prise en compte de la biodiversité.

Les exploitations candidates au marquage signent une convention et respectent le cahier des charges établi pour partie au niveau national au sein de la Fédération et pour partie adapté au territoire concerné. Les critères obligatoires et les critères spécifiques favorisent la protection de l'environnement (fertilisation, biodiversité, irrigation...) et les dimensions humaines portées par les entreprises du territoire.



Le Parc, les Chambres d'agriculture, les éleveurs, les professionnels (négociants, opérateurs, bouchers, distributeurs, restaurateurs...) œuvrent ensemble pour développer et valoriser toute la filière depuis l'élevage, jusqu'à la commercialisation des différents produits et leur promotion auprès des consommateurs.



En 2020, le Parc a accompagné la filière d'exploitation de la viande du Marais poitevin sur l'ensemble du territoire. 57 vaches marquées « Valeurs Parc naturel régional ont été commercialisées en 2020 dans les points de vente suivants :



- 12 exploitations pratiquant la vente directe,
- 4 boutiques de producteurs ou de produits locaux,
- 1 boucherie artisanale,
- 2 grande et moyenne surfaces,
- 5 restaurants (en moyenne) sur l'année,
- 6 restaurants scolaires et restaurants d'EPAHD (Angles-sur-Mer, La Tranche-sur-Mer, Moutiers-les-Mauxfaits, Avrillé, Jard-sur-Mer et Magné).

Les produits issus des élevages du Marais poitevin sont :

- la viande rouge,
- le saucisson de bœuf,
- les rillettes de bœuf,
- le bourgignon.

Au cours de l'année 2020, un travail important de promotion de la Marque et de communication sur l'action du PNR a été fait. Concrètement, cela s'est traduit par :

- l'implication dans le réseau national de la Marque (Fédération) :
  - \* implication dans le groupe de travail national « viande bovine »
  - \* promotion liée à la diffusion de l'émission Top Chef pour valoriser la viande bovine marquée du Marais poitevin (lien M6/Fédération de PNRs)
- la présentation du modèle de la marque pour la viande bovine auprès :
  - \* du PNR de l'Audomarois,
  - \* du Projet alimentaire territorial (PAT) du Talmondais/Les Achards,
  - \* du Projet alimentaire territorial (PAT) de la Communauté d'agglomération du niortais (CAN),
  - \* de la Communauté de communes Aunis Atlantique.
- des actions de communication locales :
  - \* des conférence de presse pour promouvoir le lancement de la filière viande bovine marquée dans les restaurants collectifs (Ouest France, Vendée Agricole, Télé Vendée, ...);
  - \* des posts Facebook.

# S'appuyer sur les projets alimentaires territoriaux (*PAT*) pour ancrer l'agriculture durable

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des dispositifs dont les acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.) peuvent se saisir pour soutenir l'agriculture locale, favoriser l'alimentation à partir de produits locaux, développer les circuits courts de distribution et la restauration locale dans les cantines, EHPAD...

Impulsés par la Loi d'avenir pour l'agriculture en 2014, les PAT visent à valoriser l'ancrage territorial de l'alimentation en favorisant la structuration de filières locales. Ils sont élaborés en concertation avec les acteurs locaux dans des bassins de vie (communes, communautés de communes...). Ils prennent la forme d'un contrat.

En 2020, en cohérence avec le PAT des CDC Vendée Grand Littoral et Pays des Achards, le Parc a accompagné la commune d'Angles pour que le restaurant scolaire et celui de l'EHPAD proposent de la viande bovine marquée « Valeurs Parc naturel régional » du Marais poitevin. Cette viande étant bien sûr issue d'un élevage situé sur la commune : l'élevage de Clovis Tessier (éleveur de vaches parthenaises au Clos Buet).

Dès la rentrée de septembre, sous l'impulsion de Joël Monvoisin, Maire d'Angles, les chefs des 2 restaurants gérés en régie se sont particulièrement investis dans le projet.

La filière locale est appuyée par un opérateur, Bernard Avril, qui prend en charge la transformation en achetant les vaches, en gérant le transport, l'abatage, la découpe et enfin la vente de la viande localement (restaurants, boucheries, restaurants collectifs...).

Les restaurants pourront également se fournir auprès des autres éleveurs marqués « Valeurs Parc » sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional et se procurer d'autres produits du Marais poitevin (miel par exemple).

# GRANDES CULTURES

#### Agriculteurs, associations et PNR coopèrent pour protéger le Busard cendré

Le territoire du Marais poitevin accueille une grande population de Busards cendrés pendant la période de reproduction (juin / juillet). Le Parc naturel régional du Marais poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie de ce rapace, a initié avec les acteurs du territoire (associations de protection de la nature, agriculteurs, bénévoles) une action de protection ; depuis 1982, sur l'ouest du Marais et depuis 1999, sur la majeure partie du territoire.

# Une protection négociée sur le terrain et portée par les professionnels de la nature, du monde agricole, de l'entreprise...

Depuis 2004, l'action de suivi et de protection des Busards cendrés est intégrée à l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin. Elle est réalisée en partenariat avec les associations des départements concernés : la LPO 85 et ASTUR en Vendée, le GODS en Deux-Sèvres et la LPO Poitou-Charentes en Charente-Maritime. Cette action, dans le cadre de Natura 2000, a été soutenue financièrement en 2020, par la DREAL Nouvelle-Aquitaine un mécénat de l'entreprise WKN France et un de l'entreprise BayWa r.e. France, dans le cadre de mesures compensatoires d'un projet éolien.

#### Des résultats intéressants

La campagne 2020 de protection du Busard cendré apporte des résultats moins bons qu'en 2019 en termes d'envols dans l'ensemble de la zone surveillée du Marais poitevin et des plaines de bordure. Cette année est marquée par la découverte de 195 nids (149 en plaine et 46 en marais) dont 54 % ont été productifs. 309 jeunes busards ont pris leur envol dont 256 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des associations.

53 jeunes se sont envolés avant la moisson. Parmi les 256 envols "protégés", 226 jeunes se sont envolés in situ et 30 ont été envoyés en centre de soins. L'importante proportion des envols après moisson est une nouvelle fois liée à la précocité des cultures et des dates de moissons. Les "envols protégés" sont possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires. Comme les années précédentes, cette

collaboration n'a pas été possible chez quelques agriculteurs qui ont refusé l'action de protection. C'est pourquoi, une procédure d'alerte, sur les 3 départements, a été mise en place par les DDT/ DDTM en cas de refus de protection des nids, en partenariat avec les DREAL et l'OFB.

La part des "envols protégés" a augmenté ces dernières années et devient de plus en plus importante en s'approchant des 60 % d'envols. En 2020, ce taux augmente de nouveau et s'élève à 58 % (57% en 2019 et représente 1 % par an depuis 2018). Ce chiffre n'est pas lié à l'augmentation des actions de protection mais à l'augmentation du nombre d'envols après les moissons. Ces "envols protégés" sont dépendants d'autres facteurs, comme les conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces.

Ces chiffres montrent que sans action de protection, la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparu et qu'elle est vouée à disparaître sans intervention concertée. Le Parc et les associations de protection de la nature jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde de cette espèce à enjeu ; les relations avec le monde agricole sont essentielles ; elles sont majoritairement bonnes, même si elles restent parfois difficiles dans certains secteurs.

#### Une action partagée

Il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès de la profession agricole et d'informer le grand public de l'intérêt du territoire pour cette espèce et de l'action de protection engagée. Pour ce faire, le Parc du Marais poitevin et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) ont organisé une conférence de presse, le 3 juin 2020, à Saint-Georges-de-Rex, en présence des salariés et des bénévoles de l'action de protection et d'un agriculteur participant.

Enfin, le Parc a adressé, en janvier 2021, aux 120 agriculteurs concernés, en 2020, par l'action de protection des Busards cendrés du Marais poitevin, un courrier de présentation des résultats de l'année.

Un rapport complet sur l'action est disponible en téléchargement sur le site internet de l'OPN Marais poitevin:

https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/pole-avifaune/busard-cendre/

# BAUDET DU POITOU ET TRAIT POITEVIN

#### Sauvegarder un patrimoine agricole, culturel et génétique

Le Parc du Marais poitevin est investi dans la conservation des races et espèces menacées de disparition depuis plusieurs décennies. Il a accompagné les Haras nationaux, les centres de recherche, les collectivités, les associations d'éleveurs et les producteurs dans leurs efforts conjoints de sauvegarde et de valorisation de ces espèces domestiques locales en danger. Dans le cadre de la charte de PNR, le Parc poursuit l'objectif d'accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles.

Le Parc du Marais poitevin éleveur de Baudets du Poitou et de Traits poitevins...

Artisan de la sauvegarde de ces races emblématiques du territoire, le Parc du Marais poitevin est propriétaire d'un cheptel conservatoire de Baudets du Poitou, de chevaux de Trait mulassier poitevin et de Mules poitevines.

Acquis dans le cadre du Plan de sauvegarde du Baudet du Poitou (plus ancienne race d'âne au monde) et du Programme de croisement et d'absorption continu mis en place dans les années 1980, le cheptel conservatoire du PNR contribue à la sauvegarde du Baudet du Poitou, du Trait mulassier poitevin et de la Mule poitevine (produit d'un âne et d'une jument). Le Parc a notamment la mission d'enrichir la diversité génétique de la population de Baudets et de Trait poitevin. Il est dépositaire d'un pool d'étalons dont les reproductions sont gérées.

Le Parc est le principal éleveur de Baudets du Poitou avec environ 80 ânes. Une cinquantaine d'âne est répartie chez des propriétaires privés, qui, par convention, s'engagent à élever les animaux et à assurer les soins nécessaires. L'autre partie du cheptel est confiée à l'Asinerie nationale de Dampierre-sur-Boutonne, propriété du Département de Charente-Maritime, qui en assure la gestion. En 2020, le Parc est propriétaire près de la moitié du pool collectif d'étalons actifs de Baudet du Poitou.

Pour la trentaine d'animaux confiés à l'Asinerie, le Parc participe à la gestion matérielle du cheptel aux côtés du Département. Le Parc prend en charge les dépenses de pansage (achat de foin, de paille, de granulés...) pour l'ensemble du cheptel présent sur le site ainsi que les frais liés aux soins vétérinaires et les frais de maréchalerie...

Il y a eu 6 naissances de Baudets du Poitou en 2020 à l'Asinerie: 1 mâle livre B (propriété du Département 17), 1 mâle qui deviendra étalon et 4 femelles. 5 fedons reviennent au Parc: KASSIOPEE du Parc, KREVETTE du Parc, KADOR du Parc, KASTAPHIORE du Parc et KACHEMIRE du Parc. Ils intègrent le cheptel mis à disposition à l'Asinerie et géré par délégation par le CREGENE.



# Le Parc, le Département 17 et le GREGENE partenaires du vivant

En 2000, le Parc a créé le Conservatoire des ressources génétiques du centre-ouest (CREGENE) pour fédérer les acteurs engagés pour préserver ces patrimoines vivants et renforcer les moyens destinés à cette dynamique. Depuis, le Parc accompagne les associations et valorise les espèces et les variétés au travers du CREGENE. Ainsi, le Parc participe à la préservation des races mulassières (Baudet du Poitou et Trait poitevin), des vaches maraîchines, des chèvres poitevines, des poules de Marans, des oies grises et blanches du Poitou, des variétés anciennes de pomme et de poire, de l'Angélique...

Aujourd'hui, le Parc œuvre à la fois en soutenant les opérations de sauvegarde grâce à son élevage et à la fois en soutenant le CREGENE. Son action s'inscrit principalement dans le Marais poitevin et dans les régions en proximité mais sa portée est parfois mondiale, certains propriétaires de Baudets vivant bien loin du berceau de race.

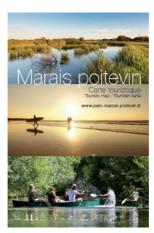
En 2020, comme chaque année, le Parc gère les conventions de gestion de son troupeau conservatoire. Il gère également d'un point de vue administratif les déclarations de naissances ou de décès ainsi que les transferts de propriété de 2 jeunes Baudets par an au Département de Charente-Maritime.

# DIVERSITÉ TOURISTIQUE

#### Valoriser une offre touristique variée

Le Marais poitevin est un territoire à forte fréquentation touristique mais un territoire réparti sur 2 régions et 3 départements. Afin que les touristes puissent préparer au mieux leur séjour dans le Marais, un certain nombre d'outils, faisant abstraction des limites administratives, sont conçus et mis à leur disposition par le Parc naturel régional en collaboration avec les opérateurs départementaux et locaux du tourisme.

#### Les activités du Marais poitevin sur une seule carte



carte touristique (interrégionale) du Marais poitevin éditée par le Parc naturel régional grâce au soutien des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aguitaine classique est un incontournable de l'accueil sur le territoire. Éditée à 35.000 exemplaires. recense l'ensemble activités pouvant se pratiquer dans le PNR du Marais

poitevin : la promenade en barque, canoë ou vélo, les loisirs équestres, les musées et sites de visite ainsi que les sites d'observation des oiseaux.

Depuis les Marais mouillés à l'Est du territoire jusqu'à l'océan à l'Ouest, la carte est le trait d'union entre tous les territoires, tous les publics, tous les prestataires, toutes les offres... et, ce, en toutes occasions.

Diffusée dans les Offices de Tourisme et les sites de visite du Marais poitevin et des alentours et mise à disposition des Agences départementales de développement touristique (ADT) pour les salons organisés en France et à l'étranger, elle s'adapte aux publics étrangers grâce aux traductions en anglais et allemand.



# Le magazine « inspirations au fil de l'eau »

Le Parc a souhaité se doter d'un magazine présentant la destination touristique. Ce document, édité en 10 000 exemplaires, est un carnet de découverte qui présente les richesses naturelles et patrimoniales de ce territoire aux paysages si différents :

- La baie de l'Aiguillon et le littoral, entre océan et eau douce.
- Les marais desséchés et la vallée du Lay et leurs paysages infinis,
- Les marais mouillés, la Venise Verte, alliance délicate de l'eau et du végétal.



Ce magazine qui incite à prendre le temps de flâner à pied, à vélo ou en barque, expose également quelques-unes des actions que nous menons au quotidien en faveur de la protection des espaces et des espèces.

Ces informations sont complétées par la présentation des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc.

Il a été distribué à tous les prestataires touristiques du territoire et est à disposition dans les Offices de Tourisme. Il sera également diffusé lors d'évènementiels ou des bourses d'échange...

Une version en langue anglaise a également été imprimée en 1 000 exemplaires.



#### Les 10 posters du Marais poitevin

En complément de l'édition du magazine, la commission communication du Parc a souhaité imprimer une collection de posters qui est mise à disposition des hébergements touristiques gracieusement.

Parc naturel régional du Marais poitevin



Parc naturel régional du Margis poitevin



Une première série d'une trentaine de posters (réalisée en interne par le service communication du Parc) a été présentée à la commission. 17 posters ont été retenus.

Afin d'associer les prestataires et les Offices de Tourisme, le Parc a mis en place un sondage par internet via le logiciel Pollunit : chacun pouvait alors voter et faire part de ses préférences.

Le lien a été envoyé à près de 630 personnes et plus de 80 ont participé au sondage. La commission communication a décidé d'imprimer les 10 posters qui avaient reçu le plus de votes. Ils présentent soit les paysages du Marais poitevin (marais desséchés, marais mouillés et littoral), soit la faune (échasse, libellule).

Parc naturel régional du Marais poitevin



#### Les sports de nature à l'honneur dans les 5 PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité mettre en place une démarche au bénéfice du développement des sports de nature sur les territoires des 5 Parc naturels régionaux néo-aquitains : les Landes de Gascogne, le Périgord-Limousin, Millevaches en Limousin, le Médoc et le Marais poitevin.

L'objectif de la démarche est d'accompagner les Parcs naturels régionaux en matière de sports de nature ainsi que les acteurs professionnels exerçant sur ces territoires. La Région souhaite impulser la structuration de l'offre, des démarches en faveur du développement de ces pratiques en cohérence avec la protection de la nature, la conciliation des usages et l'accès raisonné aux milieux naturels de qualité. Le cadre d'intervention se fera sous forme d'appel à projets auprès des Parcs naturels régionaux mais également auprès des acteurs privés.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en place de ce projet. En 2020, une rencontre entre la Région, les PNR et les instances fédérales des sports de nature a eu lieu le 14 janvier. Cette journée a permis de définir les actions à mettre en place pour les années à venir.

Après plusieurs échanges par visioconférence en avril, mai et juin, une réunion de travail a été organisée le 15

septembre entre les techniciens des PNR et de la région. Un tableau avec priorisations des actions a été validé.

Une réflexion a été lancée concernant les thématiques suivantes :

- Se doter d'un espace numérique de ressources partagées,
- Élaborer et réaliser un programme de journées techniques annuelles entre les acteurs (comités sportifs de vélo, cyclo, kayak, course d'orientation) et les Parcs naturels régionaux,
- Organiser des rencontres et rapprochement avec le mouvement sportif (fédérations, ligues, clubs...) via un conventionnement Inter-PNR et les ligues régionales,
- Coopérer avec les organisateurs de manifestations (compétitives ou non) en leur mettant à disposition des outils tels qu'un kit communication ou encore les malles « évènement » que propose déjà le Parc des Landes de Gascogne.

Pour mener à bien ces actions, chaque Parc est référent d'une action. Pour 2020/2021, le Parc du Marais poitevin sera le chef de file du projet pour la mise en place d'un espace numérique commun. Il permettra d'agréger des données cartographiques comme les sentiers de randonnée, les parcours de manifestations, les clubs de sports de nature mais aussi des données réglementaires comme Natura 2000 afin de pouvoir fournir l'information aux organisateurs.

# Promotion concertée

#### Promouvoir la destination Marais poitevin auprès des professionnels

Depuis plus de 10 ans, le Parc, avec le soutien des Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine, des Agences de développement touristique des 3 départements, des Offices de Tourisme Aunis-Marais poitevin, Niort-Marais poitevin-Vallée de la Sèvre niortaise et de Sud Vendée Tourisme mène des actions communes de promotion de la destination touristique du Marais poitevin.

En 2019, le collectif a fait appel à 3 des 10 meilleurs influenceurs « Voyages » pour faire chacun une vidéo de leur venue dans le Marais en mai 2019.

Pour l'année 2020, il a été décidé de capitaliser sur cette action et de mettre en place une campagne digitale en reprenant notamment les photos et vidéos des influenceurs. Le contexte sanitaire de l'année 2020 n'a pas

permis de lancer cette mission au printemps, elle a été décalée à l'automne. Dans un premier temps, l'agence Le Ciré Jaune, retenue pour cette opération, a mené des ateliers avec le collectif pour définir la plateforme de marque. Ce rendu lui permettra de lancer une réflexion créative et de mettre en place la charte des contenus. La production de vidéos (à partir des éléments des influenceurs) sera réalisée pour un lancement de campagne au premier trimestre 2021.

Afin de rendre le travail de l'agence le plus efficient possible, la mission sera poursuivie sur 3 autres années (2021/2023) avec la création de contenus et leur diffusion sur internet (Facebook et Instagram).

# ITINÉRANCE DOUCE

#### Promouvoir et favoriser les modes doux de déplacement







Soucieux de développer l'écotourisme par le développement des déplacements dits doux, le Parc naturel régional du Marais poitevin assure la promotion des itinéraires cyclables et nautiques (labels, cartes), favorise l'accès à l'information et la lisibilité sur le terrain (balisages), valorise l'accueil et la qualité des prestations qui sont proposées par les prestataires du territoire et assure l'édition, la vente et la promotion des outils de découverte (cartes) et des sites d'information (sites internet par exemple).

#### Découvrir le Marais poitevin à vélo, une activité de plus en plus prisée





Le Parc naturel régional assure la promotion des itinéraires cyclables balisés sur son territoire ainsi que la promotion des grands itinéraires européens de découverte douce : « la Vélodyssée » (de la Norvège au Portugal), « la Vélo Francette » (de Ouistreham à La Rochelle) et les réseaux d'itinéraires régionaux ou départementaux comme « la Vendée à vélo ».

Ces différents itinéraires cyclables sont mis à l'honneur dans les cartes éditées par le Parc et mises en vente dans



les réseaux touristiques habilités: les Offices de Tourisme et sites de visite participant à l'opération ainsi que les prestataires adhérant au label « Accueil Vélo ». Les cartes sont en vente à l'unité (1,5 €) ou par 4 dans une jaquette (4 €). En 2020, 4.050 cartes et 1.559 jaquettes ont été vendues.

Ces boucles cyclables (28 au total) sont également promues sur les sites <u>www.espaceloisirs.ign.fr</u> et <u>www.cirkwi.com</u> où les touristes peuvent, soit imprimer la randonnée qu'ils ont choisie, soit télécharger les traces gpx, afin d'avoir toutes les informations sur leur téléphone portable. Un module statistique a été mis en place en 2018 pour savoir si les circuits sont téléchargés ou consultés.

En 2020, les parcours ont été vus 38 563 fois soit une augmentation de 45 % par rapport à 2019, les plus



consultés ont été le circuit 9 dans le secteur de Coulon, le circuit des Vals-d'Autise au départ de Maillezais et le circuit 11 « De coteaux en Marais » à

Courçon.

En 2020, on dénombre 84 structures labellisées Accueil Vélo sur l'ensemble du territoire du Marais poitevin : 15 chambres d'hôtes, 12 gîtes, 19 campings, 9 hôtels, 1 hébergement collectif, 7 loueurs ou réparateurs de vélo, 8 sites de visite et 13 Offices de Tourisme.

Enfin, le PNR assure le suivi du travail de l'association d'insertion Nature Solidaire - AIPEMP (Association pour l'insertion par la protection et l'entretien du Marais



poitevin) qui s'occupe de l'entretien des itinéraires de découverte, soit :

- > 390 bornes sur les « circuits vélo » de Vendée,
- > 320 balises de la signalisation nautique sur un territoire allant de Marans à Niort.

#### Le « Tour du Parc naturel régional du Marais poitevin », la randonnée permanente

En fin d'année 2019, le club de cyclo de Coulon a proposé au Parc de réaliser un Tour du Parc. C'est une randonnée vélo agrée par la Fédération nationale de Cyclo et a pour matricule 349 /20. Elle est dite permanente car elle peut être empruntée toute l'année.



Pour ce projet, le club a fait le repérage terrain et proposé un circuit partant de Coulon et faisant le tour du territoire. Il passe ainsi par Niort, traverse le sud Vendée pour rejoindre Longeville-sur-Mer puis revenir par Marans, Arçais et revenir à Coulon. La boucle est d'une longueur de 236 km et n'est pas balisée. Elle est ouverte à tous, aux non licenciés également. Un carnet de route doit être

tamponné à certaines étapes et renvoyé au club organisateur pour homologuer son parcours et recevoir un diplôme et un porte-clés (il n'y a pas de durée imposée : le trajet peut se faire en plusieurs jours).

Le Parc a réalisé les supports de promotion (carnet de route, document de présentation du tour, document de présentation du territoire) ainsi que le porte-clés. Il a également rédigé un article sur le blog et fait des posts sur Facebook.



Malgré une année où les déplacements ont été restreints, 17 personnes ont fait le parcours, 46 cyclistes se sont inscrits pour réaliser la boucle prochainement et 18 ont demandé la documentation pour une venue en 2021.

# Un projet de tourisme fluvial pour découvrir le Marais poitevin

Afin de redonner à la Sèvre niortaise une place centrale dans le développement du tourisme dans le Marais poitevin et afin de valoriser à travers elle l'ensemble du territoire, ses ressources et ses autres modes doux de découverte, le Parc et les principaux acteurs du territoire (acteurs du tourisme, gestionnaires de l'eau, services déconcentrés de l'Etat et collectivités concernées) se sont mobilisés pour un projet collectif de du tourisme fluvial.

En 2020, l'année a été mise à profit pour faire avancer le projet sur le plan réglementaire et financier :

- Le dossier d'autorisation environnementale (droit de l'environnement) déposé en décembre 2019 a été remanié une première fois en juin 2020 et a nécessité des compléments à la demande de l'autorité instructrice. Chaque commune a été invitée à délibérer pour autoriser l'implantation des pontons d'escale et garantir la surveillance du bon état de maintenance de l'infrastructure, notamment en période d'inondation. Le dossier complet a été à nouveau déposé en janvier 2021.
- Les déclarations préalables (droit de l'urbanisme) ont été rédigées pour être déposées début 2021.
- Le dossier technique a été affiné de manière à préparer les marchés de travaux.
- Enfin, la convention-cadre liant les différents financeurs arrivant à échéance, un avenant a été rédigé et proposé à chaque collectivité en même temps que la finalisation des demandes de subventions.

Le comité de pilotage réuni en décembre 2019 ayant validé le principe de la construction de 2 à 3 bateaux, le marché a été rédigé puis la consultation lancée le 26 mars 2020 jusqu'au 11 mai. Compte-tenu de la période de confinement imposée par la crise sanitaire, rendant difficile le travail des entreprises, la consultation a été prolongée au 29 mai 2020.

9 offres ont été reçues et la Commission d'appel d'offres réunie le 3 juillet 2020 a retenu celle de la société Naviwatt pour 2 bateaux « zéro émission » avec propulseur d'étrave et panneaux photovoltaïques.

Les demandes de subvention spécifiques ont été faites aux collectivités en septembre 2020. La plupart d'entre elles ont voté cette subvention entre novembre et décembre 2020.



## QUALITÉ

#### Développer un tourisme de qualité sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics, toute l'année

# Les structures touristiques marquées "valeurs Parc naturel régional"

Déployée à l'échelle nationale, la marque développée au sein du réseau des Parc naturels régionaux de France garantie l'engagement des hébergeurs pour la mise en valeur de leur territoire et le respect des valeurs du développement durable. Le processus d'attribution de la marque demande de correspondre à un cahier des charges exigeant, validé par la Fédération des Parcs naturels régionaux :

- ancrage territorial,
- forte dimension humaine,
- protection de l'environnement.

A ce jour, en matière touristique, le Parc naturel régional du Marais poitevin a mis en place sur son territoire 4 référentiels de la marque Valeurs Parc naturel régional :

- les hébergements,
- les sites de visite et de découverte,
- la promenade en barque guidée,
- la promenade à vélo guidée.

Cette marque n'étant pas un label de qualité, il est demandé aux prestataires des prérequis comme la marque Qualité Tourisme ou un minimum de 2 étoiles (« épis », « clés ») pour les hébergements.

En 2020, au vu du contexte sanitaire, aucune structure touristique n'a été marquée. La technicienne du Parc a tout de même présenter la marque à 4 prestataires qui, à ce jour, n'ont pas donné suite.

Embarcadère de l'Abbaye

Cotégoire Activides et balades accompagnées

Cotégoire Valence de Brone

Cotégoire Cité Marias - Cité rural

Cotégoire Cité

Proc. Marias poterio

Cotégoire Cité

Proc. Marias Cité rural

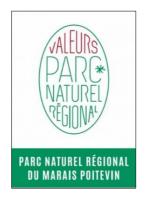
Cotégoire Cité

Proc. Marias

Au total, on dénombre 30 structures touristiques marquées dans le Parc naturel régional du Marais poitevin:

- 9 chambres d'hôtes,
- 11 hébergements meublés,
- 6 sites de visite,
- 3 embarcadères,
- 1 promenade à vélo guidée.

Le Parc a le souhait de marquer des séjours sur son territoire. Pour cela, il a pris contact avec l'agence de voyage Escursia qui a déjà développé 3 séjours ornithologiques dans le Marais en baie de l'Aiguillon. L'objectif de l'année 2021 est de marquer ces séjours et d'en créer un en « mode doux » plutôt sur le secteur de la Venise Verte.



#### La démarche Qualité Tourisme



La Démarche Qualité Tourisme a été déployée en Charente-Maritime et Deux-Sèvres pour les sites de visite dès 2015 et à compter de 2017 pour la Vendée grâce au soutien des Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.

En 2019, 21 sites de visite ou embarcadères étaient marqués Qualité Tourisme.

En 2020, année particulière due à la crise sanitaire, aucune structure n'a souhaité être auditée.

# Attractivité

#### Renforcer la notoriété de la destination « Marais poitevin »

# Augmenter la visibilité du Marais poitevin sur le net



# Le site internet, porte d'entrée du Marais poitevin : <a href="https://www.parc-marais-poitevin.fr">www.parc-marais-poitevin.fr</a>

Principal outil de communication sur le Marais poitevin, le site tourisme du Parc naturel régional est un véritable portail de marketing territorial, une interface de séduction et d'immersion pour les touristes potentiels, au cœur de la destination « Parc naturel régional du Marais poitevin ».

Par ce site internet, le Parc naturel régional souhaite faire la promotion d'un tourisme de nature, s'appuyant sur des activités de loisirs de plein air telles que la promenade en barque (produit touristique phare et identitaire du territoire), les balades à vélo, le tourisme ornithologique et les activités de pêche, dans un espace préservé riche d'une grande biodiversité et de paysages exceptionnels.

Cependant, en 2020, le trafic du site internet du Marais poitevin a fortement baissé: 150 500 sessions (-26%). Cela est dû à deux causes majeurs: un piratage du site en début d'année 2020 et surtout les deux confinements (notamment le deuxième), période où l'on a pu enregistrer une baisse significative du nombre de visites. De plus, en 2019, le Parc avait réalisé une campagne digitale afin d'accroitre le trafic du site internet, cette opération n'a pas été renouvelée en 2020.

#### Les réseaux et les communautés de plus en plus activés

Le Parc du Marais poitevin s'investit de plus en plus dans les réseaux sociaux afin de fournir régulièrement au grand public l'actualité du territoire.

En 2020, sur Facebook, 12 051 fans ont suivi la page « Marais poitevin » (soit + 5.3 %); 266 posts ont été édités et ont générés 727 366 impressions et 79 225 interactions (clics sur le lien, réactions, commentaires, partages). Sur Twitter, ce sont 1 712 abonnés qui ont suivi le « Marais poitevin » (+ 3.4 %); 131 posts ont été publiés et ont engendrés plus de 110.668 impressions par les abonnés.

# Enrichir l'information accessible à distance sur le Marais poitevin

# Un blog qui s'enrichit de nombreux articles: www.parc-marais-poitevin.fr/blog

En 2017, le Parc a lancé un blog et a mis en ligne une trentaine d'articles présentant le tourisme dans le Marais (promenade en barque, la carte touristique, les hébergements, quelques espèces phares...).

6 nouveaux articles ont été rédigés et mis en ligne durant l'année 2020, pour continuer à augmenter la fréquentation du site, mais également apporter de l'information concrète aux internautes sur la destination touristique Marais poitevin : la randonnée permanente à vélo, la venue des blogueurs dans le Marais, la gastronomie, l'édition du magazine touristique...





L'ensemble des articles du blog a été traduit en anglais.

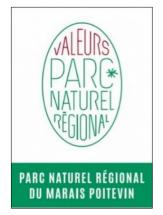
# Marque Valeurs Parc

# La marque qui valorise les professionnels du territoire et leurs produits

La marque « « Valeurs Parc naturel régional », a été créée et mise en place au niveau national par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France puis est déclinée localement. La marque porte trois valeurs : territoire, environnement, humain. Elle valorise les produits, savoirfaire ou les services proposés sur le territoire par les acteurs locaux, à condition de s'engager à respecter des critères de préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages et à condition de favoriser le bien-être des femmes et des hommes qui œuvrent ainsi pour l'économie locale.

Le PNR du Marais poitevin s'est engagé en 2016 dans la démarche de marquage afin de soutenir les activités économiques existantes et identitaires de son territoire, notamment celles qui valorisent directement ou indirectement les ressources locales.

Dans le PNR du Marais poitevin, la marque a été développée pour des produits agro-alimentaires et des produits non alimentaires issus de productions locales. Elle a également été développée pour valoriser les prestations et services touristiques et elle est à l'étude pour les prestations éducatives.



# L'accompagnement des professionnels et les produits agro-alimentaires

Le PNR du Marais poitevin développe la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour différents types de produits, dont les produits agro-alimentaires.

En 2020, le Parc a participé à l'élaboration de 2 nouveaux référentiels (critères et cahiers des charges) pour proposer au marquage de nouveau produits issus du territoire et transformés dans le Marais poitevin : les pâtes et la bière. Les marquages de ces produits devraient être finalisés en 2021.

Depuis que le PNR du Marais poitevin s'est engagé dans le programme de marquage des produits du territoire en 2016, 45 éleveurs de viande bovine ont été marqués et 3 producteurs de miel.

Le PNR du Marais poitevin a été le premier Parc naturel régional de France à avoir mis en place une filière de viande bovine marquée.

L'engagement de la commercialisation de la viande bovine du Marais poitevin marquée « Valeurs Parc naturel régional » est le résultat



d'un travail multi-partenarial engagé avec :

- L'État. La Marque nationale « Valeurs Parc Naturel » lui appartient.
- La Fédération des Parcs naturels régionaux. Elle est gestionnaire de la Marque pour l'État, auprès des 56 Parcs naturels régionaux de France, elle a construit le référentiel.
- Le Parc naturel régional du Marais poitevin. C'est le chef du projet, il conventionne avec chaque partenaire.
- Les Chambres d'Agriculture de Charente-Maritime, des Deux Sèvres et de Vendée. Elles sont les partenaires principaux du projet, elles ont coconstruit la démarche, elles assurent une partie des audits chez les agriculteurs.
- Les agriculteurs. Ils s'engagent à respecter le cahier des charges et signent la convention cadre avec le Président du Parc naturel régional du Marais poitevin.
- Les négociants et les opérateurs. Ils assurent l'achat, le transport et l'abattage des animaux, puis la découpe et la vente de la viande
- Les bouchers (de proximité ou des boucheries traditionnelles des Grandes et Moyennes Surfaces).
   Ils assurent la vente du produit et la communication de la démarche auprès des consommateurs.

L'ensemble des acteurs s'engagent à respecter les valeurs de la démarche. Ils sont tous signataires de la charte de bonne utilisation de la Marque.

# L'animation du réseau des professionnels marqués

Au cours de l'année 2020, différentes actions ont été menées par le PNR pour animer le Réseau des prestataires marqués Valeurs Parc.

Une réunion avec l'ensemble des prestataires marqués a eu lieu le 23 janvier 2020 à la Maison du Maître de Digues de Chaillé-les-Marais afin de permettre aux prestataires de se rencontrer et de faire part de leurs souhaits et attentes. Le Parc a présenté les actions réalisées en 2019 et les projets.

En tant que structure marquée, les socio-professionnels peuvent bénéficier d'une aide technique et financière concernant des aménagements de type « mare » pour renforcer la biodiversité ou des projets de plantations.

2 chargés de mission du PNR sont intervenus auprès des professionnels marqués concernant la biodiversité et les paysages du Marais.

Le contexte sanitaire n'a pas permis de maintenir des actions de communication comme la présence à plusieurs salons ou évènementiels. Cependant quelques actions ont tout de même été mises en place :

la fourniture d'ouvrages sur le Marais poitevin que les prestataires peuvent mettre à disposition de leur clientèle,

- la fourniture et pose de nichoirs à oiseaux,
- la promotion de la marque sur différents supports:
  - o la carte touristique,
  - o le magazine de la destination (version française, anglaise et numérique),
  - le site internet de la destination touristique,
  - o le site internet institutionnel,
  - le site « Consommer Parc » de la Fédération des PNR,
  - o des posts réguliers sur Facebook.

Durant l'année, les techniciens du Parc en charge de la marque « Valeurs Parc naturel régional » ont participé à plusieurs visioconférences sur différentes thématiques : l'accueil pendant la crise sanitaire, l'animation du réseau des prestataires marqués, la communication, les prestations touristiques, les prestations agricoles...













# RESSOURCES - PEUPLIER

# Lancement du programme « DEFI peupliers Marais poitevin »

Les peupliers du Marais poitevin font partie intégrante du paysage, notamment à l'Est du territoire. Ils représentent une ressource économique toujours exploitée même si les exploitants rencontrent des difficultés d'exploitation spécifiques au Marais (acheminement, stockage...).

Depuis quelques années la question de la ressource en peuplier est à l'étude car elle diminue, les arbres sont vieillissants et le bois de peuplier pourrait venir à manquer, face à la demande industrielle.

Dans le Marais poitevin, le PNR accompagne les propriétaires et les professionnels de la filière peuplier afin de mieux connaître la ressource, d'identifier les besoins et de renforcer les plantations en bordure de parcelles.

# Mobilisation des collectivités et des socioprofessionnels pour la plantation de peupliers

La question de l'exploitation des peupliers étant importante en région Nouvelle-Aquitaine, la DRAAF soutient la filière grâce à travers un Appel à Manifestation d'Intérêt « Accompagner les projets territoriaux autour de la filière Forêt-Bois » lancé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en avril 2019.

Dans ce cadre, le Parc du Marais poitevin a déposé, en 2019, auprès de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, un programme « Défi peupliers Marais poitevin » (« Défi » pour « développement de la filière ») visant le soutien de la filière peuplier sur son territoire. Ce programme a débuté fin 2019 et prendra fin le 31 mars 2021.

Le programme est animé par un consortium opérationnel de 4 partenaires :

- la Société forestière de la Caisse des dépôts (porteur),
- le Parc naturel régional du Marais poitevin (coordinateur),
- le Centre régional de la Propriété forestière de Nouvelle Aquitaine,
- la Société Joubert Valter Peupliers.

Le « Défi Peuplier » a été lancé publiquement à Coulon le 9 janvier 2020 lors d'une réunion d'information organisée par la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignation, le Parc naturel régional du Marais poitevin,

le Centre régional de la propriété forestière et l'entreprise Joubert Valter Peuplier.



# Des plantations adaptées au Marais poitevin

En 2020, le Parc a participé au recensement et à l'évaluation des dispositifs d'aide à la plantation. Il a apporté son expertise et a collaboré avec les collectivités et les entreprises afin de renforcer les dispositifs en proposant des adaptations spécifiques au Marais poitevin.

L'essentiel du travail a porté sur la conception d'un nouveau dispositif d'aide à plantation de peupliers adapté aux enjeux du territoire. Notamment à travers une mesure prenant en compte la plantation en alignement avec une « protection bovin ».

Le Parc a collaboré avec les services des deux Régions afin d'harmoniser les dispositifs et les mesures.

Un dispositif propre au Marais poitevin, appelé « Aide au développement d'alignement de peupliers de qualité en Nouvelle Aquitaine » a été voté par la Région Nouvelle-Aquitaine en décembre 2020. La Région apporte dorénavant une aide de 5€/plant aux populiculteurs et complète avec un forfait de 10€/plant dans le cas de plantation en prairie pâturée avec l'ajout de la « protection bovin ». En Région Pays de la Loire, le travail est moins avancé, mais un dispositif d'aide régional est à l'étude (travail en cours avec Atlanbois).

# Elaboration d'un schéma de desserte dans le Marais poitevin

Un schéma de desserte traduit par une cartographie des voiries, des accès, des aires de dépôt... a été élaboré par le PNR en 2020. Il prendra la forme d'un plan d'investissement pluriannuel 2021-2025.

Un atlas cartographique à l'échelle des 31 communes du périmètre de travail (marais mouillés de la Sèvre, du Mignon et des Autises) a été conçu (voir carte ci-après).

Ce travail fait ressortir des besoins en aménagement des équipements de dessertes: travaux de voiries, aménagement d'ouvrages et de places de dépôt. L'ensemble de ces propositions est estimé à plus de 5 millions d'euros.

La poursuite de cette mission consistera à identifier les maîtres d'ouvrage susceptibles de porter ces travaux et de les accompagner dans la construction de plans de financements.

# Conception d'une charte des bonnes pratiques populicoles

En concertation avec les DREAL, les associations environnementales, les communes, les exploitants forestiers, le CRPF Pays de Loire, les représentants agricoles, les syndicats de propriétaires... le Parc a élaboré une charte des bonnes pratiques populicoles.

Populiculture
en Marais poitevin

Charte de bonnes pratiques
Octobre 2020
Es gerbrarid aves:

POPULICULTURE

Charte de bonnes pratiques
Octobre 2020
Es gerbrarid aves:

POPULICULTURE

CHARTE DE BONNES

CONTROLLES

CONTROLL



- un état des enjeux de préservation de l'environnement, du paysage et des usages,
- la liste des dispositions réglementaires liées au Site classé et à Natura 2000,
- le détail des étapes techniques d'une culture durable d'un peuplier de qualité en Marais poitevin (partie destinée aux populiculteurs),
- le détail des étapes pour conduire un chantier d'exploitation de bois en Marais poitevin (partie destinée aux exploitants forestiers),
- la liste des contacts utiles : les acteurs du foncier (communes, syndicats hydrauliques, département...), les inspecteurs des Sites, les conseillers...

# Une mission d'animation/formation autour des acteurs de la filière

Pour mettre en œuvre les productions du DEFI Peupliers et pour poursuivre l'action d'animation, de formation, d'accompagnement des acteurs de la filière peuplier dans le Marais poitevin, une mission d'un an supplémentaire a été identifiée en 2020 et est proposée pour 2021 pour conduire les actions suivantes :

- redynamiser la plantation en peuplier,
- monter des dossiers de financement de plantation,
- accompagner les populiculteurs,
- mettre en œuvre le schéma de desserte,
- porter des techniques d'exploitation adaptées au territoire.



# Climat - Énergies

# Œuvrer pour les économies d'énergies et un mix énergétique

Le Parc naturel régional du Marais poitevin bénéficie d'une bonne alimentation en soleil et en vent et dispose de surfaces agricoles importantes. Ces ressources constituent des opportunités pour le développement de filières énergétiques que de nombreux porteurs de projets souhaitent valoriser. Le Marais poitevin est également un territoire à forts enjeux paysagers et environnementaux, qui se traduisent notamment par des protections réglementaires européennes, nationales et locales.

Le Parc, conformément à sa charte, a pour mission d'assurer le développement durable de son territoire, en conciliant la préservation de la zone humide, de sa biodiversité, de ses paysages, tout en contribuant à la transition énergétique.



#### Des objectifs chiffrés bientôt actualisés

Les objectifs fixés par la loi Climat-énergie sur la transition énergétique en 2030 visent à réduire la consommation énergétique finale de 20 % et à porter la part des énergies renouvelables à 33% de la consommation finale. A l'échelle du Parc naturel régional du Marais poitevin, la production d'énergies renouvelables est de 723 GWh soit 14,5% de la consommation d'énergie finale. Il s'agira de l'augmenter de 547 GWh pour atteindre 1270 GW et de baisser les consommations de 1.000 GWh par rapport à la consommation initiale de 3.970 GWh.

Une actualisation de ses données est prévue en 2021. Cette mission a été confiée en 2020 par le Parc à l'AREC Agence régionale d'évaluation environnement et climat.

## Une méthode partagée et des instances dédiées

La commission « Climat-Énergie » est composée d'élus membres du comité syndical représentant les Régions, les départements, les EPCI et les Chambres départementales d'agriculture ; elle est présidée par Pascal DUFORESTEL, Conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, Vice-Président du Parc en charge de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique.



La commission « Climat-Énergie » a permis de construire la stratégie territoriale du Parc naturel régional sur la sobriété énergétique (habitat, mobilité...) et la production d'énergies renouvelables diversifiées (éolien, méthanisation, solaire, bois-énergie...) respectueuses du patrimoine bâti, naturel et paysager.

La Commission associe les porteurs de Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) aux enjeux territoriaux, pour une mise en œuvre coordonnée; elle souhaite favoriser les échanges entre territoires pour relayer les bonnes expériences et permettre de proposer des actions utiles aux collectivités du Marais poitevin.

Dans ce cadre et compte tenu de la situation sanitaire particulière liée à la COVID-19, une seule journée d'échanges a été organisée en 2020 sur le thème « l'énergie solaire



dans le Marais poitevin ». Elle a eu lieu le 27 février 2020, à Fontenay-le-Comte.



Elle a permis de présenter la stratégie du Marais poitevin sur l'intégration des installations solaires dans le PNR du Marais poitevin, et notamment la nécessité, comme pour l'éolien, de concilier le développement de cette forme d'énergies renouvelables avec les enjeux de préservation du patrimoine bâti et des

espaces agricoles et naturels et de proposer des recommandations :

- > Favoriser le solaire sur toiture, en adaptant les installations en fonction des secteurs,
- > Pour le solaire au sol, privilégier les zones dégradées et artificialisées pour préserver les espaces naturels et agricoles.



Cette journée d'échange a également permis présenter l'expérimentation « émergence de projets d'énergies renouvelables » en partenariat avec le Centre régional des énergies renouvelables (CRER) et de partager des exemples d'implications citoyennes dans les projets solaires. Cette journée a également été l'occasion de visiter le seul parc photovoltaïque au

sol en fonctionnement sur le territoire du PNR du Marais poitevin à Fontenay-le-Comte.

# Un accompagnement des EPCI en matière de planification énergétique et climatique

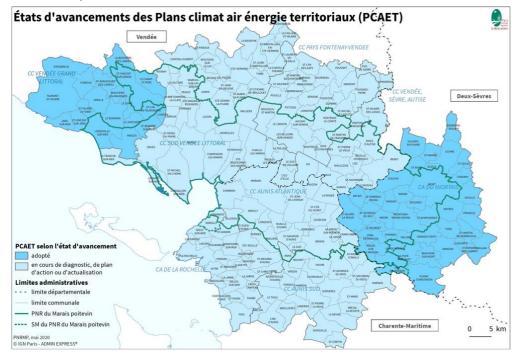
Les Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) sont désormais rendus obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000. En dessous de 20 000 habitants, des PCAET volontaires peuvent être élaborés. Leur contenu peut alors être similaire à celui des PCAET obligatoires, mais les Plans locaux d'urbanismes intercommunaux (PLUI) n'auront pas d'obligation de prise en compte à leur égard. Sept EPCI sont concernés par cette obligation sur le territoire du Marais poitevin. La

Communauté de communes Vendée Sèvre Autise, EPCI de moins de 20 000 habitants, a fait le choix d'élaborer un PCAET volontaire, ce qui permet aux huit EPCI situés dans le PNR d'être désormais engagés dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Dès lors, le rôle du Parc et de ses partenaires (sydev, DDTM...) est de les accompagner dans leur démarche et dans la réalisation d'actions concrètes en lien avec les objectifs de la Charte du PNR et la stratégie énergétique territoriale validée par les élus.

Deux PCAET sont adoptés à ce jour : le PCAET de la Communauté d'agglomération du Niortais (adopté le 10 février 2020) et celui de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral (adopté le 17 décembre 2019). Les autres projets de PCAET sont en phase d'élaboration de la stratégie et du plan d'actions. Il est prévu une adoption en 2021.

En 2020, le Parc a participé à plusieurs réunions pour identifier les fiches prioritaires et proposer des actions en lien notamment avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique:

- CDC Sud Vendée Littoral : suite au lancement du PCAET en octobre 2019, le diagnostic a été présenté en mars 2020.
- CDC Pays de Fontenay Vendée: réunion du 23 janvier
   2020 pour identifier les fiches actions prioritaires.
   L'arrêt du PCAET est prévu à la fin de l'année 2021
- CDC Vendée Sèvre Autise : Atelier de co-construction des fiches actions le 14 janvier 2020. Réunion du 20 février 2020 pour affiner les fiches actions sur le volet climat. Le PCAET devrait être arrêté en mars 2021 pour une adoption à l'automne 2021.
- CDC Aunis Atlantique : construction du programme d'action en 2020. Il est prévu d'être adopté à l'été 2021.
- CDA La Rochelle : suite au lancement de la transformation du PCET en PCAET en 2019, le diagnostic a été mené en 2020 et est en cours de finalisation. Il est prévu une adoption pour la fin d'année 2021.



- CDC Aunis Sud : après le lancement du PCAET le 18 avril 2018, 2020 a permis de travailler sur son élaboration et il devrait être adopté courant 2021.

#### Des porteurs de projet conseillés

Le PNR du Marais Poitevin s'inscrit dans une dynamique d'accompagnement des collectivités locales ou territoriales qui souhaitent passer à l'acte en matière de recours aux ressources renouvelables disponibles localement. Il a sollicité le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) et la Chambre d'Agriculture Deux-Charente-Maritime afin d'identifier, concrètement, les projets pouvant être menés rapidement sur son territoire. Il s'agit pour la Région Nouvelle-Aquitaine de 41 communes réparties sur la Communauté d'Agglomération du Niortais, Communauté de communes Aunis Atlantique, la Communauté d'agglomération de la Rochelle (Esnandes) et la Communauté de communes d'Aunis Sud (Anais)



Les projets à détecter ont porté prioritairement sur la maîtrise de l'énergie, le bois énergie, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque et la géothermie. Un questionnaire a été envoyé aux communes, EPCI, entreprises et agriculteurs en partenariat avec les EPCI concernés et la chambre d'agriculture. L'objectif est d'atteindre au moins un projet concrétisé par commune en 2020, soit une quarantaine de projets. Suite à la signature de la convention de partenariat avec le CRER le 12 juillet 2019, l'animation menée a conduit au 30 décembre 2020 à détecter de nombreux projets : 70 entreprises, 5 EPHAD, 12 agriculteurs et 15 communes. Un RDV a été pris avec chacun des demandeurs ayant un projet spécifique. Une réunion d'information a été organisée le 5 octobre 2020 à Marans pour les entreprises intéressées par le solaire photovoltaïque.

Cette action a été présentée comme exemplaire par la Région Nouvelle-aquitaine qui a demandé au CRER d'élargir le questionnaire à tous les EPHAD de l'ex-Limousin et Poitou-Charentes.

L'objectif « un projet par commune » était ambitieux (soit 41 projets pour 41 communes). S'il n'a pas été atteint fin 2020, notamment en raison du ralentissement de la dynamique de projets causé par la crise sanitaire, environ la moitié des communes sont potentiellement concernées par un projet (19 communes), plusieurs projets différents

(entreprises, agriculteurs, Ephad ou communes) se situent sur une même commune. Cette animation a permis à 42 porteurs de projet - répartis sur 19 communes des 41 communes concernées - d'avoir une information concrète pour mettre en œuvre leur projet. Forte de ce succès, la CDC Aunis Atlantique a décidé de reconduire cette action dans le cadre du second appel à candidature TEPOS 2021-2023 sur son territoire, soutenue par le PNR. Un partenariat avec la Communauté de communes Aunis Atlantique pour une candidature « Territoire à énergie positive » (TEPOS) pour mieux croiser les enjeux de transitions énergétique et écologique

#### Un partenariat « candidature TEPOS » pour mieux croiser les enjeux de transitions énergétique et écologique

Après avoir accompagnée la Communauté de communes Aunis Atlantique dans sa candidature à l'appel à projet Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) en 2017, le PNR et la CDC Aunis Atlantique candidatent au deuxième appel à projet TEPOS pour la période 2021-2023 sur le volet éolien/biodiversité pour permettre de mieux croiser les enjeux de transition énergétique et écologique.

Il est proposé de formaliser un référentiel de connaissances sur les effets des parcs éoliens sur les espèces prioritaires du Marais poitevin ainsi qu'un ensemble de mesures à mettre en place pour permettre d'en limiter les impacts (Réduire). Enfin, il est proposé de définir un plan d'action pour la mise en place de mesures compensatoires et d'accompagnement sur le territoire : type de mesures (échelles différentes), type de milieu ciblé, type de procédure/frein (question du foncier, du suivi, de la mise en place, du maître d'ouvrage, du financement...) (Compenser). Une convention sera signée avec la CDC Aunis Atlantique au printemps 2021 pour réaliser cette action sur 3 ans.

# Des avis sur les projets soumis à étude d'impact environnemental

Le Parc naturel régional est consulté sur les projets de production d'énergies renouvelables soumis à étude d'impact environnemental sur son territoire :

- > par les services de l'État, pour émettre des avis sur les études d'impact des projets envisagés,
- > directement par les porteurs de projets, pour apporter son expertise en amont des demandes d'autorisation soumises aux services de l'État.

Conformément à la charte du PNR approuvée par les collectivités membres (89 communes, 8 EPCI, 3 Départements et 2 Régions) et l'État, le Parc veille à l'équilibre entre la préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables.

Ce travail s'effectue dans le cadre de la commission « avis réglementaires ». Cette commission réunit les élus désignés par le Bureau du Parc ; ils ont pour mission d'étudier les dossiers présentés et de préparer les avis que le Parc transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité. Le Parc s'appuie sur son schéma éolien approuvé le 1er avril 2019 pour émettre ses avis concernant les projets de parcs éoliens.

L'analyse des dossiers d'instruction constitue une mission transversale du Parc, coordonnée par la chargée de mission énergies et territoires qui s'appuie sur l'expertise des services en charge du patrimoine (paysage) et de l'environnement (Natura 2000, Trame verte et bleue, Observatoire du patrimoine naturel). En 2020, le Parc a émis 3 avis concernant des projets de production d'énergies renouvelables. Ils concernaient trois projets de création de parc éolien :

- > Andilly-les-Marais (17): avis favorable du 16 septembre 2020.
- > Saint-Pierre-le-Vieux (85) : avis défavorable du 13 février 2020, en raison de son implantation dans le Grand Site de France, à proximité immédiate du site classé et de la vallée de l'Autize, zone particulièrement sensible en termes d'enjeux chiroptérologiques.
- > Saint-Sauveur-d'Aunis (17) : avis défavorable du 1er décembre 2020, localisé en bordure de la zone humide, et à proximité de la vallée du Curé, en raison des enjeux de biodiversité.

De nombreux porteurs de projets de production d'énergies renouvelables consultent également le Parc en amont de leur dépôt de dossier. En 2020, le Parc a accompagné 5 porteurs de projets : 2 projets éoliens (sur les communes d'Andilly-les-Marais (voir ci-après) et des Velluire-sur-Vendée) et 3 projets solaires (sur les communes du Bourdet, des Magnils-Reigniers et de Marans).

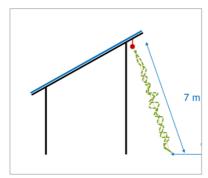
Le PNR a émis 1 avis défavorable de principe à l'implantation d'un parc éolien dans la commune des Velluire-sur-Vendée (85) le 21 juillet 2020 (Nordex) en raison de sa proximité avec la vallée de la Vendée, identifiée dans le plan stratégique des continuités écologiques et à proximité immédiate du marais communal du Poiré sur Velluire, Réserve naturelle régionale. Par ailleurs, une zone de respiration paysagère

est à maintenir sur ce secteur déjà fortement encerclé par les éoliennes installées sur les communes riveraines.

#### Un projet de parc éolien citoyen à Andilly-les-Marais (17)

C'est dans ce cadre que le Parc a accompagné le projet de

Parc éolien d'Andilly-les-Marais (17), premier projet citoyen de Charente-Maritime dont le PNR est partenaire. Deux réunions du comité de suivi se sont tenues en 2020 : la première le 5 mai



2020 et la deuxième le 16 décembre dernier 2020. Le prochain atelier d'habitant aura lieu en mars 2021. Le PNR y participera. De même, un groupe de travail sera créé pour identifier les zones le plus propices à la plantation de haies en compensation de la perte d'activité



chiroptérologique liée à l'implantation des éoliennes.

#### Un projet agrivoltaïque expérimental sur les communes des Magnils-Reigniers et Luçon (85)

Une réunion a eu lieu le 10 novembre 2020 avec RES, porteur d'un projet de production d'énergie solaire et un agriculteur sur la commune des Magnils-Reigniers avec la création d'une houblonnière utilisant les panneaux solaires comme supports. En fonction de son avancement, le PNR pourrait accompagner ce projet en 2021, premier projet agrivoltaïque de houblonnière en France.

#### CLIMAT - ADAPTATION

# Faciliter l'adaptation collective du Marais poitevin au changement climatique

Le Marais poitevin, première zone humide de la façade atlantique, est un territoire vulnérable de par sa configuration même, car situé sous le niveau de la mer.

Aménagé depuis des siècles par les hommes pour se protéger des eaux de l'océan et de celles du bassin versant, le Marais poitevin est marqué par son rapport à l'eau, comme en témoignent les nombreux ouvrages de gestion hydraulique (digues, barrages, portes à flot, bondes, voies d'eau, canaux...) qui structurent le territoire. Montée du niveau global des océans et modification du régime des pluies tendent à menacer ce fragile équilibre.

Au-delà des menaces liées au changement climatique, la zone humide présente une opportunité pour répondre à ces nouveaux enjeux : réserve hydrique en cas de sècheresse, espace d'accueil d'une riche biodiversité, zone de captation du carbone sont quelques-unes de ses nombreuses caractéristiques.

# Sensibiliser aux enjeux du changement climatique

En 2020, dans la continuité des colloques de 2018 et 2019 sur l'adaptation du littoral au changement climatique, mais surtout suite aux shows scientifiques « Eh! la mer monte », le PNR a souhaité poursuivre ses actions de sensibilisation en matière de climat.

Dans la continuité de l'appel à projet d'éducation à l'environnement et au développement durable lancé dans les écoles, le PNR a ainsi engagé en 2020 la création de nouveaux outils pédagogiques sur la thématique. Un jeu dont l'objectif est d'expliquer le fonctionnement du Marais poitevin au regard des problématiques de changement climatique a ainsi été conçu en 2020 avec l'association La Frênaie.

L'année 2020 a également été l'occasion de préparer l'intervention d'Emilie Olivier, artiste de théâtre qui propose un spectacle de « Tarot des territoires » et dont l'intervention dans le Marais poitevin a dû être décalée en 2021 suite à la crise de Covid-19. Il s'agira donc en 2021 d'accompagner ce projet qui, après une phase d'enquête auprès d'habitants et d'experts locaux, prendra la forme de spectacles où l'artiste « tirera les cartes » du territoire et questionnera l'avenir du Marais au regard des enjeux de changement climatique.

Différents reportages ont été réalisés en 2020 sur ce sujet, signe de l'intérêt porté par le grand public à ces enjeux et leurs effets dans le Marais poitevin.



Enfin, lors des vacances de la Toussaint 2020, ce sont les enfants du centre de loisirs de Courçon qui se sont emparés du sujet en réalisant un documentaire « sauvons la planète ». Ils y interrogent habitants et professionnels sur la question du changement climatique. Encadré par Arnaud Jamin dans le cadre des ateliers

documentaires mis en avant par la Fédération des PNR, les enfants ont pu réaliser un film d'une quinzaine de minutes sur le sujet, de l'écriture du scénario au générique, en passant par le prise d'images et de son. <a href="https://www.lesateliersdocumentaires.fr/2020/10/28/le-changement-climatique-dans-le-marais-poitevin/">https://www.lesateliersdocumentaires.fr/2020/10/28/le-changement-climatique-dans-le-marais-poitevin/</a>

# Elaborer une stratégie territoriale sur le climat

Afin d'élaborer une stratégie territoriale sur le climat, le PNR anime un groupe de travail territorial qui regroupe des élus du syndicat mixte et des représentants élus et techniciens des Communautés de communes et des communautés d'agglomération concernées par le territoire du Marais poitevin. La commission se réunit régulièrement et partage ses questionnements et ses propositions.

Parallèlement, en février 2020, le PNR a sollicité son Conseil scientifique et prospectif (CSP) pour apporter son éclairage sur le rôle du PNR en matière d'adaptation au changement climatique. Le CSP a rédigé une note qu'il a présentée aux élus du Bureau et à la commission climat début 2021.



#### Une démarche énergie/climat valorisée et partagée à l'échelle régionale et nationale

Les shows scientifiques « Hé la mer monte ! » ont été valorisés sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine « Néoterra » : « Ils et elles l'ont fait ! ».

Les actions menées par le PNR du Marais poitevin dans les domaines de la transition énergétique et climatique ont également été repérées par les instances nationales, comme exemplaires dans leurs dimensions :



 de prise en compte des paysages et de l'environnement

- de sensibilisation et de concertation.

Ainsi, en 2020, le PNR a reçu du 17 au 19 juin, une délégation de la Chaire Paysage et Énergie de l'École de paysage de Versailles missionnée par l'ADEME pour élaborer un guide des

bonnes pratiques « énergies et paysage ».

A cette délégation s'est associée le Réseau des Grands Sites de France, chargé par le Ministère de la transition écologique et solidaire, d'accompagner les territoires aux paysages classés dans la mise en œuvre expérimentale de « plans de paysage et transition énergétique ». Le Marais poitevin, déjà engagé dans cette démarche puis plusieurs années est membre du groupe de travail national et a témoigné de son expérience en terme de méthodologie et d'actions. Le rapport retraçant cette démarche a été publié sur le site du Réseau des Grands Sites de France.

En terme d'adaptation au changement climatique et de sensibilisation et de concertation, le PNR est intervenu lors des rencontres annuelles des Grands Sites de France qui se sont déroulées dans le Grand Site de Rochefort-Estuaire de la Charente du 14 au 16 octobre. Trois séquences ont rythmé ces journées :

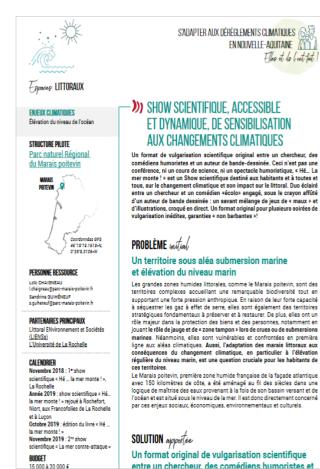
- accompagner les dynamiques pour maintenir la valeur patrimoniale du site
- anticiper le changement climatique dans les sites et paysages patrimoniaux
- s'approprier le changement à travers les outils de connaissance et de sensibilisation.

Catherine Tromas, vice-présidente du Parc a témoigné du contexte dans lequel s'inscrivent les actions de sensibilisation au changement climatique du PNR et des actions réalisées ou en cours et les publics visés : shows scientifiques, tarot de territoire, appels à projets auprès des établissements s scolaires, ... en présence des représentants du Ministère et des élus gestionnaires de plus de 40 Grands Sites de France labellisés ou en projet.



Enfin, le PNR a témoigné de son expérience avec la commune de la Faute-sur-Mer sur le thème « adaptation réactive - gestion des dommages climatiques » organisé par l'Atelier du Comité 21, le 3 décembre 2020.







# Agir en faveur d'un Marais préservé

### EAU - MAE BAISSE

# Les Mesures agro-environnementales « maintien des baisses en eau », une gestion fine des niveaux au cœur des prairies humides

En tant que zone humide aménagée et exploitée pour ses ressources naturelles, le Marais poitevin présente des prairies naturelles caractéristiques. Véritable enjeu pour la biodiversité mais également véritable expression de la gestion durable du territoire, les prairies naturelles humides sont l'objet de toutes les attentions.

## Préserver la multifonctionnalité de la zone humide

Les mesures agro-environnementales (MAE) constituent les principaux dispositifs mis en place pour favoriser l'élevage et maintenir les surfaces de prairies dans le Marais poitevin. Elles consistent à inciter financièrement les agriculteurs à s'engager pour 5 ans à respecter un plan de gestion très précis, destiné à favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Afin de préserver la multifonctionnalité de la zone humide, l'Etablissement public du Marais poitevin, le Parc naturel régional et les Chambres départementales de l'agriculture de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée œuvrent pour la mise en place de MAE qui répondent à plusieurs enjeux (biodiversité, eau, paysage...).

Parmi les MAE mises en place dans le Marais poitevin : le contrat de « maintien de l'eau dans les parties basses des prairies » (localement appelées les « MAE baisses »). Cette mesure a été ouverte en 2010 dans le Marais poitevin ; elle fait l'objet de bilans réguliers. Le Parc assure les expertises environnementales des prairies et accompagne les agriculteurs volontaires dans leur engagement.

Les MAE « baisses » ciblent les prairies inondables du Marais poitevin présentant des baisses (micro-relief marqué, en creux) et présentant un fort potentiel écologique. Leur valeur biologique est directement liée au maintien des niveaux d'eau en fin d'hiver et au printemps, car le développement de nombreuses espèces en dépend. Le pâturage sur ces prairies est particulièrement propice à la conservation de l'avifaune du Marais.



Compte tenu des spécificités du fonctionnement hydraulique du Marais poitevin, le maintien de l'eau dans les baisses en hiver et au printemps, est un véritable enjeu de gestion collective concertée de la ressource en eau.

# Un contrat basé sur les savoir-faire de gestion de l'eau

Les obligations à respecter au cours de la durée d'engagement concernent :

- l'entretien et le fonctionnement du batardeau de baisse (batardeau en terre, bourrelet de curage, palplanches, ouvrage hydraulique),
- deux modalités possibles via cette opération : un maintien en eau de 10% de la surface engagée jusqu'au 1er avril ou un maintien en eau de 20% de la surface engagée jusqu'au 1er mai. Dans tous les cas le batardeau ne devant pas être retiré avant le 31 mai.

Un volet spécifique du plan de gestion portant sur les modalités de « maintien des baisses en eau » est établi par le Parc du Marais poitevin lors de l'expertise environnementale. Le plan de gestion est complété par une cartographie permettant de localiser les *baisses* et les *batardeaux*.

En 2020, le Parc du Marais poitevin a réalisé des expertises environnementales sur 26,39 hectares de prairies à baisses.

### DIGUES - ENTRETIEN

### Le pâturage ovin pour entretenir et consolider les digues de protection à la mer

Le Marais poitevin présente un système hydraulique complexe de grande ampleur. Sa gestion et son entretien incombent à de multiples acteurs souvent regroupés au sein de structures collectives privées, publiques ou mixtes.

# L'entretien des digues de protection à la mer, un impondérable

Le système hydraulique du Marais poitevin est composé d'un vaste réseau de canaux (aujourd'hui environ 8.200 km linéaires), d'ouvrages (près de 600) et de très nombreuses digues (plus de 1.000 km linéaires) qui ont pour fonction, soit de protéger le territoire des invasions marines ou des crues, soit de structurer les entités hydrauliques qui permettent une gestion ciblée des eaux douces qui traversent la zone humide et irriguent naturellement les terres.

Une telle configuration territoriale nécessite une technicité spécifique et un entretien constant depuis des siècles.

En 2010, lors de la tempête Xynthia, les digues de protection à la mer ont été soumises à rude épreuve. Depuis la catastrophe, de nombreuses digues ont été restructurées, surélevées ou reconstruites. Une entreprise d'envergure qui implique l'ensemble des acteurs locaux et mobilise d'importants fonds publics.

Afin de faciliter l'entretien des digues en terre qui sont végétalisées, différentes expériences ont été conduites et l'expérimentation du pâturage ovin s'est avérée particulièrement adaptée au besoin. Elle évite l'intervention d'engins lourds susceptibles de fragiliser la digue et le pâturage maintient un couvert végétal sans que ce dernier prenne trop d'ampleur. Enfin, le piétinement des moutons participe à la consolidation des digues enherbées récemment rénovées.

# L'aménagement pastoral des digues, une solution durable portée par le PNR

Le Parc du Marais poitevin accompagne depuis plusieurs années les gestionnaires de digues qui souhaitent mettre en place un pâturage ovin. Cette solution a de multiples avantages, tant pour les gestionnaires hydrauliques que pour les éleveurs locaux. De plus, le couvert végétal géré ainsi favorise la biodiversité.

En 2020, c'est la commune de Saint-Michel-en-l'Herm et l'Association syndicale autorisée foncière et prises qui ont fait appel du Parc pour préparer les aménagements pastoraux sur la digue du Maroc et permettre à des moutons issus de deux élevages locaux de pâturer dès le printemps 2021. Les travaux (pose de 3 km de clôture à moutons) se sont achevés en novembre et un point presse a été organisé sur place. Une convention de pâturage a été signée avec deux éleveurs de la commune, Jérôme Renaud et Aurélie Ricard – « L'agneau de l'Herm ».



Ce type de partenariat avec les gestionnaires de l'eau, les communes et les éleveurs locaux est de plus en plus répandu et donne toute satisfaction. Il facilite l'entretien et le participe au bon fonctionnement hydraulique du Marais.

Il permet de garantir la multifonctionnalité de la digue et la multifonctionnalité de la zone humide.





### MILIEUX AQUATIQUES

# Les poissons grands migrateurs : indicateurs de la santé des milieux aquatiques dans le Marais poitevin

Le Parc naturel régional est l'animateur du pôle « poissons » de l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin. A ce titre, le Parc coordonne les suivis des populations de poissons grands migrateurs en tant qu'indicateurs de l'état de conservation des milieux aquatiques.

# Le PNR du Marais poitevin au cœur de dispositifs majeurs de suivis et/ou de gestion des grands migrateurs

Chaque année, le Parc participe aux différentes instances locales, nationales et européennes consacrées au suivi ou à la gestion des poissons migrateurs dont la plupart sont menacés de disparition :

- animation du réseau de partenaires pour le pôle poissons de l'OPN du Marais poitevin,
- monitoring Anguille : dispositif d'évaluation du Plan de gestion national Anguille (PGA),
- participation aux: COGEPOMI (Comité de gestion des poissons migrateurs), PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs), groupe technique « espèces » du COGEPOMI,
- participation aux travaux du GRISAM (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les poissons Amphihalins).

En outre, le PNR apporte son conseil et son assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques: expertise apportée pour l'élaboration des Contrats territoriaux des milieux aquatiques (CTMA), des contrats de marais, de Natura 2000, ...



### Sèvre niortaise : les anguilles comptabilisées

Le Parc naturel régional du Marais poitevin effectue, à la première montée des eaux automnale, un comptage des anguilles de dévalaison dans la Sèvre niortaise. En l'espace de deux jours, dans le piège tendu au moulin de Bégrolles à Niort, plus de 1000 anguilles ont été capturées à l'aide d'une cage immergée. Sophie Der Mikaelian (photo), chargée de mission environnement, spécialiste des poissons migrateurs, est quant à elle chargée du puçage. Cette action permet d'évaluer la population.

L'année 2020 s'est inscrite dans la continuité des années précédentes et des opérations de suivi des espèces dont certaines ont des cycles de vie parfois longs comme la Lamproie marine et l'Anguille européenne.

# Des suivis continus des espèces migratrices malgré la crise

Les suivis suivants ont été réalisés en 2020 par le PNR en collaboration avec ses partenaires, malgré la crise sanitaire et les difficultés occasionnées:



- suivi de l'anguille argentée sur la Sèvre niortaise (suivi de 2 pêcheries scientifiques à Niort : Bégrolles et Pissot),
- suivi des passes à anguille (encadrement stagiaire + analyse données),
- suivi de l'anguille jaune et du peuplement piscicole par pêche électrique : suivi technique et administratif + participation aux pêches électriques),
- suivi de la station de comptage de la passe à poissons du Marais Pin (suivi vidéo),
- suivi des poissons migrateurs (suivi frayères et points de blocage),
- cartographie des données issues des suivis.

### Sensibiliser à la connaissance et à la préservation des poissons migrateurs dans le Marais poitevin

En 2020, les services du Parc se sont mobilisés pour la réalisation d'une vidéo qui présente la problématique des poissons migrateurs dans le Marais poitevin et l'action du syndicat mixte depuis 1979.

Situé à l'interface des eaux salées de l'océan atlantique et des eaux douces des rivières et fleuves de son bassin versant, le Marais poitevin est fréquenté par 9 espèces de poissons migrateurs.

Connaître ces espèces est primordial pour pouvoir les préserver et informer sur les enjeux et sur les actions conduites est un moyen de mobiliser pour la sauvegarde des espèces et de leurs milieux.

La vidéo réalisée par le PNR a pour objectif de présenter simplement en quoi consiste l'action en faveur des poissons migrateurs et en quoi les actions de suivi, d'aménagement et de préservation des milieux sont complémentaires et importantes.

Accès: https://vimeo.com/manage/505582763/general

### OBSERVATOIRE DE LA NATURE

# L'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et son réseau

L'observatoire du patrimoine naturel (OPN) a pour objet de suivre l'évolution des espèces et des habitats du Marais poitevin. Chaque année, des inventaires sont réalisés selon un calendrier et des protocoles définis avec les partenaires et les scientifiques. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des acteurs du territoire et s'inscrivent dans la volonté de diffuser les connaissances.



# L'OPN, un observatoire et un réseau de partenaires engagés pour la nature

L'OPN s'articule autour de deux grands axes. Le premier, animé par le PNR Marais poitevin et opérationnel depuis 2004, s'attache à suivre l'évolution de la biodiversité à l'échelle du territoire. Le second, piloté par l'EPMP, a pour objectif d'évaluer les effets de la gestion de l'eau sur la biodiversité. Les deux dispositifs sont complémentaires. Si le premier s'intéresse aux tendances à l'échelle de la zone humide, le deuxième précise les informations à l'échelle de certains casiers.

L'OPN se veut être un outil d'aide à la compréhension de l'évolution de la biodiversité et aux services des acteurs du territoire. Il intègre les différents programmes structurants du Marais poitevin : charte de PNR, document d'objectifs Natura 2000, Contrat Territoriaux des Milieux Aquatiques, etc.

Le PNR assure, avec l'EPMP, l'animation de l'OPN. Il veille à la préparation et l'encadrement des études, le suivi administratif et financier des suivis, la gestion des bases de données et la valorisation des données au travers des contrats de marais, des études incidences Natura 2000 (Tour de France cycliste par exemple), de l'atlas des amphibiens des Pays de la Loire, etc. En 2020, les données de l'OPN ont permis d'alimenter le diagnostic du document d'objectifs Natura 2000 Marais poitevin en cours de rédaction par le PNR.

En 2020, une vingtaine de partenaires (associatifs, universitaires, gestionnaires des sites protégés, etc.) ont contribué à la mise en œuvre de l'OPN. Les acteurs du territoire se sont attachés, à suivre une vingtaine

d'indicateurs. Certains sont engagés annuellement : suivi des busards et de la Guifette noire, programme de suivi des oiseaux communs, suivis des pontes de grenouilles brunes, comptage mensuel des oiseaux aquatiques, suivi du Gravelot à collier interrompu, suivi de l'Anguille et des poissons migrateurs, etc.

### L'OPN, un outil de connaissance de la nature au service des politiques publiques

L'OPN est un outil au service de la connaissance du Marais poitevin, des acteurs et des politiques publiques qui y sont mises en œuvre.

En 2020, le PNR s'est attaché à faire évoluer l'OPN : un audit a permis d'échanger sur son fonctionnement et sa portée et une évolution technique de la base de données a permis une large ouverture des connaissances sur le Marais poitevin.

#### Audit: s'interroger pour consolider

L'année 2020 a été le lancement de l'audit de l'OPN. Cette mission, à la demande du PNR et de ses membres, a été confiée à l'UMS Patrinat, qui est une unité mixte de scientifiques issus du Museum national d'histoire naturelle (MNHN), du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'Office français de la biodiversité (OFB). Cette étude scientifique, basée sur des enquêtes auprès des principaux membres de l'OPN et d'une réflexion de scientifiques extérieurs au territoire, a pour objectif de mieux cerner les enjeux du Marais poitevin, d'améliorer le fonctionnement de l'OPN et de préciser ses indicateurs. Le rapport d'audit sera rendu au printemps 2021.

#### Résultats de l'observatoire : valoriser et restituer

En 2020, le PNR s'est attaché à disposer d'une nouvelle base de données Géonature et à fédérer les partenaires autour d'un projet commun de valorisation des données de l'OPN et de celles de 13 partenaires.

Cette action s'est concrétisée par la mise en ligne du site <a href="https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/">https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/</a>. Il permet de visualiser la répartition de plus de 4 000 espèces du Marais poitevin. Les cartes sont visibles à la maille 5 x 5 km ou à la commune. Le site à destination du grand public, élus, usagers du marais, etc., regroupe 1 million de données (publiques et privées).

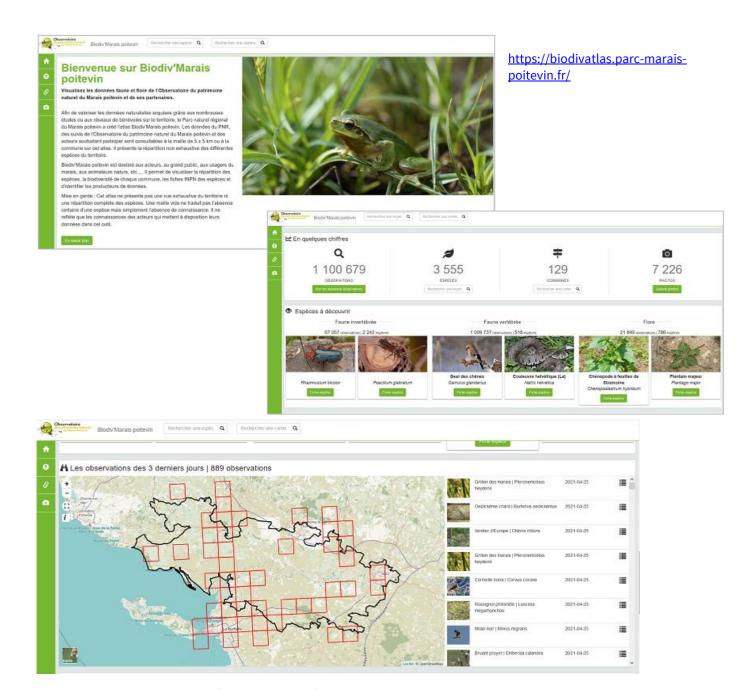
A cela s'ajoutent des discussions avec les 2 animateurs régionaux des « Systèmes d'Information sur la Nature et les Paysages » afin que les données publiques de l'OPN intègrent les bases régionales ou nationales.

#### Perspectives: plus d'assise pour plus d'efficience

En 2021, les suivis biologiques dans la zone humides (suivis des limicoles nicheurs, pêches électriques, suivis des poissons migrateurs, Guifette noire, Mollusques aquatiques, etc.) devraient apporter des informations précises sur la répartition et l'évolution de la biodiversité. Les résultats de l'audit seront disponibles courant avril 2021. Ils permettront de dynamiser l'OPN.

Le PNR et les partenaires s'efforceront de valoriser les résultats au travers d'outils de communication, notamment « Biodiv'Maraispoitevin » qui devrait compter 6 nouveaux partenaires (les Conservatoires botaniques, Fédérations de pêche, etc.).

De plus, courant 2021, la validation du nouveau docob Natura 2000 devrait permettre de créer plus de lien entre l'OPN et les plans de gestion des sites protégés ainsi que les autres politiques publiques (MAEC, SAGE, CT eau, Stratégie Aires Protégés, etc.).



Rapport d'activités du Parc naturel régional du Marais poitevin – 2020 – Document administratif - 42

### OBSERVATOIRE DE LA NATURE

### Les suivis d'espèces et les études spécifiques, en 2020

En complément des espèces suivies chaque année dans la cadre de l'OPN, l'année 2020 a permis d'engager des suivis spécifiques d'espèces et des synthèses de connaissances propres au Marais poitevin :

### Suivi des oiseaux de plaine

Engagé en 2008, 2012, 2016 et 2020. Cette étude menée par la LPO, le GODS et la LPO Vendée porte sur 937 points d'écoute des oiseaux de plaine en bordure de la zone humide. Les résultats des analyses sont préoccupant pour des espèces vulnérables telles que le Vanneau huppé, le Busard Saint-Martin, la Perdrix rouge ou encore le Bruant jaune.



Le constat est également alarmant pour une espèce en particulier, l'Outarde canepetière qui pourrait disparaître des plaines du marais d'ici quelques années. Malgré cela, plus de la moitié du cortège avifaunistique recensé

semble stable voire en augmentation sur la zone étudiée.

Cependant, ces tendances sont à prendre avec précautions au vu de la période de recensement (seulement 12 ans) et des variations interannuelles observées chez certaines espèces.

### Synthèse des connaissances sur les Orthoptères

La synthèse des connaissances sur les Orthoptères (criquets et sauterelles), réalisée en 2017, par les associations Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), Nature Environnement 17 et la LPO Vendée a permis de définir l'importance de la zone humide pour ce groupe ; c'est pourquoi une étude a été menée sur les orthoptères des milieux humides ouverts du Marais poitevin en 2020. C'est une première pour la zone humide.

Les objectifs étaient de caractériser les cortèges orthoptériques afin de les suivre au fil des prochaines années. 110 sites ont été étudiées au sein des marais subsaumâtres et marais doux du Marais poitevin. 31 espèces ont été inventoriées.



Criquet tricolor – Paracinema tricolor ©Gilles San Martin

La richesse spécifique moyenne observée par station est de 6,48 espèces en marais doux et 3,85 en marais subsaumâtre. Parmi les taxons remarquables, notons le Conocéphale des roseaux, le Criquet des roseaux, le Criquet ensanglanté, le Criquet tricolore, le Criquet des clairières et le Criquet des larris. Dans les marais subsaumâtres, les cortèges se répartissent selon les gradients d'humidité.

Les milieux herbacés à végétation haute du Marais poitevin constituent des milieux originaux dont les enjeux de conservation sont forts. Certaines espèces, caractéristiques serviront d'indicateurs d'évolution de nos milieux prairiaux humides.

# Étude sur la répartition et l'activité des chiroptères



En 2020, une étude sur la répartition et l'activité des chiroptères au sein des grandes unités paysagères du Marais poitevin a été mise en place en utilisant les données du

programme national « Vigie chiro ». En effet, le PNR, la LPO Vendée, le Conservatoire des espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine, le Département de Charente-Maritime... et plusieurs bénévoles disposent depuis 2016, sur une vingtaine de sites du marais, de détecteurs de chauves-souris, plusieurs nuits par an.

Les résultats de ce suivi montrent que les chauves-souris se répartissent sur l'ensemble du PNR mais avec des densités différentes suivants les unités paysagères :

- Marais mouillés : Petit Rhinolophe, Grand rhinolophe, Noctule de Leisler, Murin de daubenton ;
- Marais desséchés : Grand rhinolophe, Murin de daubenton, Pipistrelle commune ;
- bocage de bordure : Barbastelle d'Europe, Murin à moustaches ;
- villages : Pipistrelle de Kulh, Grand rhinolophe, Noctule de Leisler, Murin de daubenton.

On retrouve plus d'espèces dans les Marais mouillés que dans les Marais desséchés. Ceci s'explique par une plus grande densité d'arbres et de réseaux hydrauliques. L'activité nocturne évolue aussi en fonction des saisons (été / automne). Certaines espèces vont être présentes sur les 2 périodes avec une activité stable tandis que d'autres vont apparaître ou disparaître en fonction de la période (Pipistrelle de Nathusius, par exemple).

#### **Hérons nicheurs**

L'année 2020 a aussi été marquée par la déclinaison sur le Marais poitevin de l'enquête nationale « Hérons nicheurs ».

6 espèces de hérons nichent sur le Marais poitevin. Le PNR, l'Office français de la biodiversité (OFB), la LPO Nationale, la LPO Vendée et le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) ont prospecté les 86 boisements qui ont abrité au moins une fois, une colonie de hérons depuis 1986. Il s'avère que 38 boisements étaient occupés en 2020. Après plusieurs années de diminution, les effectifs de hérons du Marais poitevin augmentent avec 2.936 couples dénombrés. Le territoire retrouve ses effectifs de 2005 – 2007. Les hivers doux ont fait augmenter les effectifs de Hérons garde-bœufs avec 983 couples.

Le Héron cendré et le Bihoreau gris, espèces emblématiques de la zone humide, voient enfin leurs effectifs augmenter avec respectivement 1.081 couples et 153 couples. Les inquiétudes persistent pour le Héron pourpré avec des effectifs toujours très bas, 204 couples. Une synthèse plus complète sera réalisée en 2022 pour comparer ses chiffres avec les effectifs nationaux.

L'ensemble des résultats 2020 et, plus globalement, des études conduites au sein des pôles de l'OPN sont téléchargeables sur le site internet de l'OPN : <a href="https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/">https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/</a>





### RESERVE NATURELLE

# Le PNR, gestionnaire de la RNR du *marais communal* du Poiré-sur-Velluire

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire (aujourd'hui sur la commune des Velluire-sur-Vendée) fait partie des marais « subsaumâtres »; habitats naturels d'intérêt européen. Ces prairies présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore très spécifique, d'intérêt communautaire. Le marais communal est également caractérisé par un microrelief, lié aux anciens chenaux issus du retrait de la mer. Cette particularité du sol offre des niveaux d'eau variables, propices au développement d'une grande variété d'espèces végétales.

Cette double spécificité confère au communal une rare richesse biologique et motive les actions de préservation et de mise en valeur du site.



### Le PNR gestionnaire de la RNR

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire s'étend sur 241 hectares. Il est classé en réserve de chasse depuis 1979, en réserve naturelle volontaire depuis 1981, et il a été classé en Réserve naturelle régionale en 2012 par la Région Pays de la Loire et bénéficie depuis d'un plan de gestion. En 2020, un nouveau plan de gestion d'une durée de 6 ans a été rédigé. Le PNR a été désigné gestionnaire par la région. La gestion était jusqu'alors confiée à la commune avec le soutien du Parc. Ce Plan de gestion a été construit et est



appliqué en concertation avec les acteurs : Commune, éleveurs, association de protection de l'environnement, EPMP, Syndicat mixe Vendée Sèvre Autise, etc.... Cela permet d'aboutir à une gestion concertée. En 2020, le PNR a été désigné gestionnaire de la Réserve naturelle régionale (RNR) du marais communal du Poirésur-Velluire. Un nouveau Plan de gestion a été mis en place pour 6 années, de 2020 à 2025. La Région Pays de la Loire et la commune lui ont confié la maîtrise d'œuvre du Plan.

Le *communal* fait partie des plus grands marais communaux du Marais poitevin. Il est exploité en pâturage collectif plurispécifique. Vaches et chevaux appartenant à plusieurs éleveurs y pâturent librement d'avril à décembre.

Pour préserver ce patrimoine historique, culturel, paysager et environnemental exceptionnel, le *communal* fait partie du « Programme *marais communaux* du Marais poitevin » depuis 1988 et bénéficie d'une gestion collective portée par tous les partenaires publics et parapublics concernés.

# Un site d'intérêt patrimonial exceptionnel

Le marais communal du Poiré-sur-Velluire est une prairie humide accueillant une grande diversité biologique. Elle est classifiée en prairie dite subhalophile thermoatlantique.

On comptabilise 14 habitats différents dont 10 sont d'intérêt communautaire. En 2017, 145 espèces végétales ont été recensées sur le site dont 16 espèces de plantes figurants sur la liste rouge régionale des Pays de la Loire et 3 espèces protégées au niveau nationale.

Ce qui fait la singularité du marais communal c'est une curiosité pédologique: les mottureaux. Ce sont des formations bosselées recouvrant une grande partie du marais communal. Ces reliefs assez méconnus offrent une diversité de strates. On y retrouve donc une grande diversité de végétation. Des études seront menés sur les mottureaux afin de mieux comprendre leurs formations, leurs origines, leurs richesses biologiques et fourragères.

La Réserve offre donc un habitat intéressant pour de nombreuses espèces lors des différentes étapes de leurs cycles de vie notamment pour les oiseaux migrateurs et hivernants qui y trouvent refuge et nourriture. On a pu y observer 177 espèces d'oiseaux dont 48 sont protégées. 23 espèces sont certifiées nicheuses sur le site. Pour les autres taxons il a été recensé sur le site :

- 5 espèces d'amphibiens,
- 3 espèces de reptiles,
- 23 espèces de mammifères,
- 24 espèces d'odonates,
- 24 espèces de Rhopalocères,
- 23 espèces d'orthoptères,
- 17 espèces de poissons,
- et 2 espèces de crustacés dont de le Lepidurus apus figurant dans la liste rouge française.

Soit près de 300 espèces animales observées sur le site. La Réserve naturelle a un rôle significatif à jouer pour une grande partie de ces espèces.

# Une synthèse des connaissances ornithologiques du *marais communal* depuis 50 ans

Une synthèse de l'ensemble des connaissances historiques sur l'avifaune a été rédigée en 2020 par la LPO Vendée. Ce document permet de mieux comprendre la valeur biologique du site et l'évolution de la fréquentation du site par les oiseaux, nicheurs, migrateurs et hivernants.

En 2020, 15.000 données ont été achetées à la LPO Vendée par le PNR en complément des données recensées sur le site depuis les années 70.

Cette synthèse fait également état des inventaires avifaune (STOC, Avifaune nicheurs, migratrices et hivernantes) réalisés sur le site en 2020. Ce document permet de mieux comprendre la valeur biologique du site et l'évolution de la fréquentation du site par les oiseaux, nicheurs, migrateurs et hivernants.

### Les suivis biologiques sur la Réserve

Pour cette première année du plan de gestion de la RNR, peu de suivis biologiques étaient planifiés. De plus, en raison de la crise sanitaire et de la mise en place tardive du Plan de gestion (arrêté régionale édité au mois de juillet 2020), plusieurs suivis ont dû être annulés et reportés:

- un suivi sur la dynamique de population du Chardon des champs était prévu entre avril et juin 2020 a été reporté en 2021 ;
- le suivi du peuplement piscicole, notamment de la reproduction du brochet, prévu de février à avril 2020 a été annulé :
- le suivi des amphibiens et du *Lépidurus apus* programmé en mars/avril n'a pas pu être réalisé en 2020 ;

- le suivi du peuplement d'écrevisses de Louisiane prévu du mois d'avril au mois de juin 2020 a également été annulé.

En 2021 ce seront 10 suivis biologiques qui seront réalisés (odonates, lépidoptères, mammifères, orthoptères, etc...)

#### Le nouveau plan de gestion 2020-2025

De nombreuses actions sont mises en place chaque année afin de préserver la richesse de ce site et les pratiques agropastorales historiques. Ces actions peuvent être des travaux pour le maintien de la gestion pastorale collective et plurispécifique, des suivis biologiques, des animations nature, des actions de valorisation du site, des travaux pour le maintien de l'eau sur la prairie l'hiver et au printemps, un travail sur la conciliation de la gestion pastorale et environnementale, etc...

Cette année 2020 a été consacrée principalement à la mise en place du nouveau plan de gestion.

Des rencontres avec les différents acteurs ont été organisées (éleveurs, associations de protection de l'environnement, mairie, etc...)



# Des actions de conservation et de mise en valeur spécifiques au site

Le PNR du Marais poitevin assure la mise en œuvre des actions du Plan de gestion.

L'ensemble des actions menées au cours des 6 ans du plan de gestion permettrons d'améliorer les connaissances sur le site et d'améliorer sa valeur biologique, de maintenir une gestion pastorales ancestrales en conciliation avec la préservation du milieu, d'améliorer la gestion hydraulique du site et de sensibilisé à la préservation du marais communal et de l'environnement.

En 2020, des travaux ont permis la rénovation du parc de contention situé à l'ouest du *communal* et 400 mètres linéaires de clôtures ont été remis à neuf.

### SITES A HAUT POTENTIEL ECOLOGIQUE

# La restauration, la préservation et la gestion de milieux et d'espèces remarquables

Le Parc du Marais poitevin intervient sur différents sites à haut potentiel écologique, tant pour la préservation des richesses qu'ils renferment que pour la restauration ou l'entretien des milieux. Il participe, aux côtés des propriétaires, à la mise en place de plans de gestion et/ou d'actions spécifiques. Il accompagne les projets de préservation réglementaire des sites et conseille les gestionnaires, le cas échéant.

# La préservation du coteau calcaire du Fief Bodin

Classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) depuis 2002, le site du « fief Bodin » est situé sur la commune de la Jonchère. Il est composé, sur 8 hectares, de pelouses calcicoles et de boisements. Le site abrite plusieurs espèces rares; notamment, des orchidées (Orchis grenouille, Ophrys araignée, etc.). En fonction des années, plusieurs milliers de pieds sont observables.

Depuis 2008, le PNR Marais poitevin, dans le cadre de Natura 2000, gère le site en partenariat avec la Société Française d'Orchidophilie et le Lycée Nature de la Rochesur-Yon. Tous les ans, les étudiants de BTSA Gestion et protection de la Nature, interviennent une journée, à l'automne, pour entretenir 1,5 hectare de pelouse calcicole.

Ce chantier est intégré au programme de formation des étudiants dans la conduite d'une opération de gestion de milieux naturels (encadrement, repérage de plantes protégées, etc.) et les forme à la manipulation des outils d'entretien de l'espace.



Encadrés par le
PNR, les
étudiants sont
intervenus le 17
novembre 2020
pour couper la
végétation
herbacée qui se
développe et
pour empêcher
la fermeture du

milieu par les arbres. L'objectif est de maintenir la prairie avec une végétation rase pour favoriser l'ensoleillement. Opération réussie car depuis 2008, les espèces patrimoniales sont toujours présentes.

### L'élaboration d'un projet d'APPB sur la tourbière et le *marais communal* du Bourdet

La commune du Bourdet est gestionnaire d'un *marais* communal. En bordure du communal, une tourbière alcaline est actuellement préservée et gérée par le Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec le PNR du Marais poitevin.

Le constat suivant a été fait: les parties basses du communal restent humides jusqu'au début de l'été ce qui rend difficile l'exploitation du marais en début de saison pour les éleveurs (moins de disponibilité pour le foin et pour le pâturage). Ces zones inondées du communal ont un intérêt pour la biodiversité et pour la qualité biologique de la tourbière située au Nord-Est du communal. Inondées tardivement, elles offrent également une ressource fourragère importante une fois asséchées, au mois de juillet- août, lorsque les parties les plus hautes du communal sont moins productives.

Fort de ce constat, le PNR a étudié un projet d'extension de la préservation de la tourbière et du *marais communal*. L'étude, commencée en 2020, consiste à apprécier la faisabilité d'une augmentation des niveaux d'eau, de l'amélioration des conditions pour la tourbière et de l'extension des milieux naturels. Elle s'appuie sur les pistes suivantes:

- intégration de parcelles communales dans le *marais communal* : environ 6,5 hectares remis en prairie,
- compensation de la reconversion des surfaces cultivées par une surface équivalente, ailleurs,
- installation d'un ouvrage hydraulique de gestion,
- mise en place d'un protocole de gestion orienté biodiversité, etc...

#### Le projet ambitionne :

- d'un point de vue biologique, une forte amélioration de la valeur biologique de la prairie et de la tourbière et une augmentation de la biodiversité (flore, oiseaux, amphibiens...);
- d'un point de vue agricole, une forte amélioration de la productivité fourragère du marais communal (en partie haute en début de saison et en partie basse en fin de saison);
- d'un point de vue paysager, une visibilité accrue du marais communal et de son lien avec la tourbière, au niveau du sentier pédestre qui traverse le communal mais également depuis la route qui le borde.

### PRAIRIES HUMIDES

# Reconquérir, entretenir et restaurer les écosystèmes prairiaux

Le Parc naturel régional du Marais poitevin œuvre pour la préservation des prairies et des écosystèmes prairiaux sur l'ensemble de son territoire.

Les prairies de la zone humide présentent des caractéristiques spécifiques rares qui concernent des enjeux environnementaux, hydrauliques, paysagers et économiques. Leur préservation et le maintien des surfaces est un enjeu complexe majeur du territoire. Enjeu pour lequel les signataires de la charte et les acteurs locaux sont mobilisés.

# L'engagement opérationnel du PNR pour les prairies

La préservation des prairies naturelles passant par le maintien de l'activité d'élevage extensif, le Parc intervient, aux côtés des acteurs locaux et au bénéfice des éleveurs ou des propriétaires fonciers afin de faciliter l'activité et de garantir des surfaces prairiales.

Les projets reposent sur le volontariat, ils émanent généralement des propriétaires fonciers et des exploitants du territoire. La majorité des projets qui sont à l'initiative des propriétaires sont des demandes de reconversion de peupleraie en prairie. Ceux en provenance des exploitants sont généralement des projets de reconversion de culture en prairie

Dans tous les cas de figure, ces projets font l'objet d'une convention tripartite entre le Parc (maître d'ouvrage et financeur de l'opération), le propriétaire (qui accepte la modification d'occupation du sol de son bien et autorise le Parc à réaliser les travaux) et un exploitant qui s'engage à gérer en prairie les parcelles concernées. Depuis ces 20 dernières années, ce sont plus de 500 conventions de réhabilitation de parcelles qui ont été signées.



Prairie restaurée à la suite d'une peupleraie

Ainsi, le Parc porte, en tant que maître d'ouvrage, des travaux de restauration de prairies, d'aménagements pastoraux dans les parcelles privées ou dans les *marais communaux*. Ces actions se concrétisent par la création d'une moyenne de 50 à 60 hectares de prairies chaque année.

En 2020, 11 communes du Parc naturel régional ont été concernées par la restauration de prairies et d'habitats naturels:

- 7 communes à l'Est du Marais : Saint-Hilaire-la-Palud, Arçais, Le Vanneau-Irleau, Saint-Georges-de-Rex, Magné, Maillezais et Le Mazeau.

Soit un total de 21,8 hectares de prairies restaurés et 5,5 km de fossés curés.

- 4 communes à l'ouest du Marais : Le Langon, Vix, Triaize et Saint-Cyr-du-Doret.

Soit un total de 42,6 ha de prairies restaurés à partir de parcelles cultivées et 850 m de fossés curés.

Enfin, dans le cadre du Programme « continuités écologiques » porté par le PNR, ce sont 27,30 hectares qui ont été reconvertis en prairie.

# L'accompagnement des éleveurs sur les propriétés publiques en gestion collective

Par convention, le PNR est gestionnaire des propriétés du Conservatoire du Littoral situées sur les communes le Longeville-sur-Mer, Angles, Les Magnils-Reigniers et Luçon. La mission du PNR consiste à encadrer les actions annuelles de gestion auprès de 27 agriculteurs, à porter conseils et assistance auprès du Conservatoire du littoral et à co-animer diverses réunions de travail. Selon les besoins, des programmes de travaux à objectifs pastoraux et/ou environnementaux sont conduits chaque année, financés par le Conservatoire du Littoral.

Le même travail est conduit sur les propriétés du PNR (Marais salants de Champagné-les-Marais, Bois des Ores, Prairies de Chaillé-les-Marais, Héronnière du Pain Béni) et sur les vastes prairies naturelles que sont les marais communaux.

En 2020, le PNR a également accompagné le Conservatoire régional des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine concernant la tourbière du Bourdet/Amuré et le *marais communal* attenant. L'intervention du Parc sur ce site se faisant dans le cadre du Programme « communaux », elle a porté sur l'élaboration du projet de reconstruction du bâtiment et sur l'extension du *marais communal* sur 7 hectares.

# Favoriser les aides à l'élevage pour préserver les prairies humides

Afin de préserver les prairies et maintenir les surfaces globales, il faut conforter l'activité des éleveurs du territoire. Le PNR et ses partenaires s'appuient sur les dispositifs publics disponibles : mesures agroenvironnementales, contrats de marais, acquisition foncière, conventions d'entretien...

Le PNR accompagne la mise en place de ces dispositifs, aux côtés des Chambres d'agriculture. Il développe également son propre programme opérationnel de soutien à l'élevage : restauration de prairie, curage de voies d'eau, aménagements pastoraux... Programme basé sur le volontariat des propriétaires fonciers pour l'entretien, la restauration ou la conversion de leurs parcelles en prairies.

# Les Mesures agro-environnementales « prairies » et « reconversion des terres arables » (RTA)

Depuis 2015, un nouveau dispositif MAEC issu de la PAC 2015-2020 a été massivement engagé par l'EPMP sur le territoire, sous la forme d'un Programme agroenvironnemental et climatique du Marais poitevin, en partenariat avec les trois Chambres d'agriculture et le PNR. Ce dernier a participé à l'animation du dispositif et à la réalisation des expertises biologiques des prairies nécessaires à leur contractualisation en MAE.

En 2020, 1.132 hectares de prairies ont été expertisés dont 61,25 hectares de RTA et 26,39 hectares de MAE baisses en eau.



### Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Issus de la mesure 24 du Plan Interministériel Biodiversité, les PSE sont un moyen de tester un cadre de paiements, défini au niveau national mais adaptable aux contextes locaux, qui devrait s'apparenter au futur éco-régime (« ecoscheme ») du projet de règlement PAC post-2020.

Les PSE ont pour objectif d'améliorer l'état de l'environnement ou de le maintenir, en contribuant à optimiser le fonctionnement des écosystèmes et ainsi augmenter et garantir les « services écosystémiques » qu'ils rendent. Le dispositif vise à reconnaître et rémunérer les services environnementaux produits par les agriculteurs et à leurs redonner de l'autonomie décisionnelle (paiement sur les résultats observés et non sur les moyens mis en œuvre).

En 2020, le PNR s'est porté maître d'ouvrage d'une étude de préfiguration des PSE dans le Marais poitevin accompagné par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP) qui cofinancent le projet.

Le but de l'étude préfigurative menée en concertation territoriale avec l'EPMP et les chambres d'agricultures (17, 79 et 85) est d'élaborer un projet PSE pour soutenir les éleveurs du Site Classé du Marais poitevin et valoriser les services environnementaux qui découlent de cette activité (qualité de l'eau, biodiversité, paysages).

En parallèle des travaux d'analyse du dispositif, de la cartographie de la zone d'étude et de la constitution d'un groupe de travail avec d'autres porteurs de projets PSE ayant des enjeux similaires, plusieurs comités techniques ont été organisés entre le PNR, l'EPMP et les Chambres d'agriculture, afin de déterminer les grandes lignes de travail à adopter au fur et à mesure de l'avancement de l'étude.

Plusieurs scénarios de projet ont été testés avec notamment l'élaboration d'une proposition, au Ministère de la Transition écologique, de nouveaux indicateurs qui concernent la gestion des prairies et des éléments fixes du paysage.

Malgré l'étude des différentes possibilités quant au choix des indicateurs et de la participation au groupe de travail pour une hypothétique mise en œuvre du Label Haie, il est difficile pour les structures animatrices de proposer l'outil PSE sur le territoire du Marais poitevin en raison des indicateurs non adaptés aux enjeux territoriaux et des plafonds d'aide.

### Continuités Écologiques

# Des opérations en faveur des espaces et des espèces à l'échelle du Marais

Afin de mettre en œuvre les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR) a défini 15 enjeux prioritaires pour son territoire. Ils concernent les habitats (milieux littoraux, boisements, pelouses sèches, bocage, roselières, bandes herbacées, cours d'eaux et canaux, villes et villages) ou les espèces (poissons, mammifères, oiseaux d'eau, chauves-souris, amphibiens, busards et oiseaux de plaines).

Le PNR porte le projet « continuités écologiques » en concertation avec les acteurs locaux, coordonne et anime le dispositif, assure la maîtrise d'ouvrage et/ou la maîtrise d'œuvre des travaux, décline les projets de valorisation et de sensibilisation.

Le pilotage du programme « continuités écologiques » du Marais poitevin

Pour maintenir et restaurer les continuités écologiques, le PNR anime, à l'échelle du Marais poitevin et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Etat, communes, Chambres d'agriculture, gestionnaires d'espaces naturels...), un programme d'actions qui s'appuie sur la stratégie « continuités écologique » élaborée en 2016. Le programme est mis en œuvre sous l'égide d'un comité de pilotage et d'un comité technique animés par le Parc.

Pour chaque type d'enjeu, pour chaque territoire et chaque problématique locale, le PNR et ses partenaires interviennent pour la réalisation de travaux de création ou de restauration de milieux et d'habitats naturels, pour l'installation d'aménagements favorables aux déplacements ou au gîte des espèces, etc.

L'intervention du PNR porte également sur l'animation déployée :

- auprès des collectivités du territoire pour faciliter l'appréhension du sujet par les élus et les services techniques et faciliter l'intégration des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme;
- et auprès du public pour sensibiliser au patrimoine naturel, aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur la biodiversité et au rôle primordial des continuités écologiques pour lutter contre son érosion.

Pour ce faire, le PNR s'appuie sur les compétences de différents chargés de mission : « environnement – trame verte et bleue », « continuités écologiques », « climat – urbanisme », « éducation au développement durable », « environnement – suivi financier » et « système d'information géographique ».

En 2020, l'action du Parc a principalement porté sur :



- la recherche de projets (notamment sur les secteurs agricoles), la rencontre des propriétaires et acteurs chargés de la gestion et de l'entretien de sites,
- le dialogue avec les élus des communes et communautés de communes, notamment dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme,
- la programmation et le montage des chantiers de restauration,
- la maîtrise d'œuvre des travaux (rédaction des cahiers des charges, mise en œuvre et suivi de réalisation des travaux),
- l'animation des comités de pilotage et des groupes de travail.
- l'évaluation de la mise en œuvre des travaux et production de documents de synthèse,
- l'alimentation et la gestion des bases de données géoréférencées et le lien avec l'Observatoire du Patrimoine naturel du Marais poitevin,
- la réalisation des cartes de suivis des continuités et des travaux réalisé
- la valorisation des actions et des projets réalisés (supports de communication, participation à des rencontres et journées d'échanges, organisation de conférences de presse...)
- le suivi financier de l'opération et des procédures, la rédaction des rapports...

2 projets spécifiques ont également été conduits en 2020 :

- la réalisation d'une vidéo d'animation présentant l'action « Trame Verte et Bleue »; vidéo dont l'objectif est de sensibiliser les propriétaires (habitants, agriculteurs, élus) à la nécessité et à la facilité d'agir en faveur de la biodiversité du Marais, mais aussi d'informer sur les enjeux globaux et locaux de la biodiversité au travers du concept de continuités écologiques;
- l'analyse paysagère des corridors écologiques du Grand Rhinolophe (voir ci-après).

# Travaux et actions en faveur des continuités écologiques

#### Enjeux bocage et boisements

Le PNR a accompagné des chantiers de plantations de haies arbustives (simples ou doubles) et d'alignements d'arbres sur les communes de : Villedoux (en partenariat avec l'ACCA de cette commune), Marans, Saint-Jean-de-Liversay, Angliers, Mauzé-sur-le-Mignon (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Deux-Sèvres), Amuré, Coulon et Vix.

Le PNR a fourni les plants d'une grande diversité d'essences ainsi que les équipements (protections anti-rongeurs et anti-cervidés, tuteurs, toile...).

En 2020, 3.811 mètres linéaires de haies et d'agroforesterie et 250 m<sup>2</sup> de bosquets arbustifs ont été plantés.



Haie simple avec des hauts jets, Angliers (© PNR MP)

#### Enjeux prairies

Des aménagements pastoraux ont été réalisés sur différentes communes afin de maintenir les habitats prairiaux favorables à la biodiversité: pose de clôtures et de barrières adaptées au type de bétail (bovin ou ovin), restauration de parcelles et reconversion de cultures en prairies (Saint-Jean-de-Liversay, Arçais, Amuré, Nalliers et Vix).



Clôture barbelée de 100ml, St-Jean-de-Liversay (© PNR MP)

27.30 hectares reconvertis en prairie 3 130 mètres linéaires de clôtures installées 10 barrières agricoles 368 ml de grillages et clôtures ovins installés sur 19 hectares de prairies

#### **Enjeux** « cours d'eau et canaux » et « prairies »

Des travaux de restauration hydraulique ont été réalisés sur 3 communes : La Grève-sur-le-Mignon, Grues et Triaize.

60 mètres linéaires de fossés ont été curés et restaurés et 3 passages busés ont été réalisés.



Après la pose d'un passage busé, Grues (© PNR MP)

#### Enjeux mares et amphibiens



Des travaux de restauration ou de création de mares ont été réalisés sur les communes de : Angliers, La Grève-sur-le-Mignon, Marans, Coulon et Magné.

7 mares, 2 abreuvoirs et 5 mares-abreuvoirs ont été aménagés.

A Saint-Jean-de-Liversay, une mare-abreuvoir et ses abords ont été entièrement restaurés.

A Coulon, 3 mares-abreuvoir de 36 m², 60 m² et 30 m² ont été créées.

A Sansais, 2 mares-abreuvoirs de 30 m<sup>2</sup> chacune ont été créées. Une pente douce permet l'accès au bétail tout en facilitant l'accès à l'eau pour les amphibiens.

#### Enjeux poissons

A Marans, le Parc a créé une frayère à brochets de 15 mètres de longueur et 6 mètres de largeur, avec un décaissement sur environ 30 cm de profondeur. Cet équipement devrait faciliter l'accès des poissons au site de reproduction.

#### Enjeu « mammifères

Trois pièges photographiques ont été acquis par le PNR, pour pouvoir réaliser un suivi de la faune sur la commune de La Grève-sur-Mignon.





Piège photographique, La Grève-surle-Mignon (© PNR MP)

#### Enjeux Chiroptères

Le Parc a installé à Taugon un bardage vertical en peuplier



ge verticat en peupiter avec intégration d'un système permettant l'accueil des Chauves-souris, sur la façade Est du bâtiment du « Pôle Nature » appartenant au Département de la Charente-Maritime.

### L'analyse paysagère des corridors écologiques du Grand Rhinolophe dans le Marais poitevin

En parallèle de la mise en œuvre des travaux favorisant l'accueil des chiroptères, le PNR a engagé une analyse paysagère des corridors écologiques du Grand Rhinolophe dans le Marais poitevin, en se basant sur la méthodologie du CNRS de Chizé. Ce travail s'inscrit dans l'OPN marais poitevin, en lien avec le document d'objectifs Natura 2000.

Cette analyse a été réalisée afin :

- d'identifier les corridors à Grand Rhinolophe et de les caractériser en fonction de leur importance,
- de réaffirmer le rôle de la trame arborée,
- de participer à la dynamique régionale concernant le Grand Rhinolophe en Nouvelle-Aquitaine,
- de faire du lien entre les suivis et les actions de gestion et de protection (Natura 2000, la Trame Verte et Bleue, les documents d'urbanisme...).

Plusieurs étapes ont permis de réaliser cette analyse :

- une cartographie des habitats connectants du Grand Rhinolophe
- une cartographie de la distance aux habitats favorables aux déplacements du Grand Rhinolophe
- un calcul de la probabilité de présence du Grand rhinolophe, en fonction de la distance aux habitats connectants,
- un calcul des coûts cumulés de déplacement depuis les colonies a permis de créer une cartographie des coûts cumulés de déplacement.

Toutes les cartographies produites et les calculs réalisés ont servi dans l'identification et la production de la carte des corridors écologiques du Grand Rhinolophe dans le Marais poitevin.

Ce travail, en cours de finalisation, a pour objectif, dans un futur proche, d'être valorisé dans les documents

stratégiques sur le territoire et d'orienter les programmes de travaux (plantations, etc.), pour conforter les connectivités ou pour effacer les ruptures.



Cette analyse a été présentée lors de la 13° Journée de restitution des résultats de l'Observatoire du Patrimoine

Naturel du Marais poitevin qui a eu lieu le mardi 4 février 2020 à Luçon en Vendée, en présence des acteurs de l'environnement du Marais poitevin.



# La traduction des enjeux TVB dans les documents d'urbanisme et de planification

Le PNR est associé à l'ensemble des démarches d'élaboration des documents d'urbanisme et de planification porté par les communes, les EPCI ou les syndicats mixtes : Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) et intercommunal (PLUi), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). En cela, l'accompagnement du PNR est important pour que les porteurs de projets territoriaux veillent à la prise en compte des continuités écologiques.

La mission du PNR a consisté à :

- participer aux réunions et ateliers de concertation,
- apporter un appui technique auprès des EPCI, des syndicats mixtes et de leurs bureaux d'études,
- transmettre les données et le diagnostic habitats/espèces du territoire en amont des démarches,
- accompagner les acteurs de l'aménagement à la traduction des diagnostics dans les documents d'urbanisme,
- procéder à l'analyse des documents produits et aux demandes de corrections si nécessaire,

- préparer les avis réglementaires sur la prise en compte des enjeux biodiversité et sur la transposition de la Charte du PNR, conformément aux articles L.131-1 et L.141-10 du Code de l'Urbanisme pour les membres de la Commission « avis réglementaire » du PNR.

En 2020, le PNR est intervenu dans le cadre du SRADDET des Pays-de-la-Loire, dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CAN (sur la question des haies et boisements et des coupures vertes), de l'élaboration des SCOT Sud Vendée Littoral, de Sud-Est Vendée, de La Rochelle-Aunis mais aussi dans le cadre de différents PLU (Aiguillon-sur-Mer, Longeville-sur-Mer etc).

### Sensibiliser et donner envie d'agir

En 2020, le Parc a réalisé une infographie animée, intitulée « "Agir pour notre biodiversité. La trame verte et bleue" afin de valoriser le programme Trame Verte et Bleue et d'expliquer au public cible (élus, agriculteurs, hébergeurs) comment agir simplement en faveur de la biodiversité. Les grandes étapes du montage d'un projet y sont expliquées, ainsi que les bienfaits du programme d'action.



L'infographie (2'33 minutes) est téléchargeable : <a href="https://vimeo.com/manage/videos/503120403">https://vimeo.com/manage/videos/503120403</a>

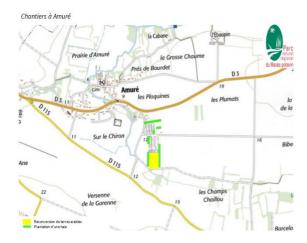
Afin de compléter la démarche de sensibilisation et de toucher un plus grand public, le PNR a participé au groupe de travail animé par le GRAINE Pays de Loire sur la Stratégie régionale en faveur de la Biodiversité. Dans le cadre de « Pays de la Loire Grandeur nature », le PNR a mis en place une animation à la Réserve naturelle régionale de la ferme de Choisy à Saint-Michel-en-l'Herm autour du livre et de l'exposition « Robin et Tom dans le Marais poitevin ».

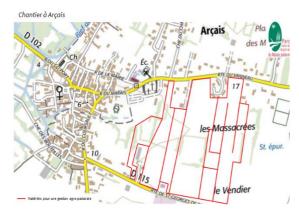
La chargée de mission « éducation au développement durable » a été formée à Vigie-nature, un programme de sciences participatives ouvert à tous, pour susciter l'observation de la nature auprès des publics enfants et adultes.

Les besoins de formation et de supports à mettre en place pour aider les professionnels du tourisme marqués Valeurs Parc naturel régional à s'approprier la question des continuités écologiques et à mettre en place des projets ont été identifiés.

Le Parc a également ajouter un volet sensibilisation à la TVB dans les fiche-actions du Document d'Objectifs Natura 2000.

Enfin, le PNR sensibilise et valorise également ses actions à travers son site internet et ses réseaux sociaux (Facebook, Tweeter).







Avant travaux, Marans (© PNR MP)



Après travaux, Marans (© PNR MP)

## Services ecosystemiques -Pollinisateurs

### Un projet «pollinisateurs» partagé par les 5 PNR de Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre du Plan national d'action (PNA) "France, terre de pollinisateur", décliné à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, les cinq Parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de la région, ont engagé, en 2019, un travail de réflexion dans le but d'engager des actions en faveur des populations de pollinisateurs.

Le PNR du Périgord-Limousin, animateur du projet, a sollicité le PNR du Marais poitevin pour être acteur d'un programme LIFE (Projet Wild bees) ayant pour ambition le maintien du service écosystémique de pollinisation sur son territoire.

Le PNR du Marais poitevin a assisté et participé à l'élaboration d'un projet LIFE, dont l'avant-projet a été validé par la Commission européenne en octobre 2019.

Les objectifs concertés du projet Wild bees sont :

- l'amélioration des connaissances sur les espèces pollinisatrices,
- la recréation d'un maillage dense d'habitats favorables,
- la structuration de la filière « végétal local »,
- la transmission des bonnes pratiques vers les professionnels des territoires et les citoyens.

Le projet Wild bees a été validé par la Commission européenne sous réserve des confirmations des cofinancements à la date du 28 février 2021. Ce projet doit théoriquement débuter le 01 janvier 2021 et se terminer le 31 mai 2026.

Le PNR du Marais poitevin sera « bénéficiaire associé » de ce projet, aux côtés des PNR Périgord-Limousin (bénéficiaire principal), Médoc, Millevaches en Limousin et Landes de Gascogne, ainsi que de l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) et de l'UMR Biogeco de l'Université de Bordeaux, INRAE.

Le montant global de ce projet s'élève à 6 596 359 € dont 781,376 € pour le PNR Marais poitevin.



### ZONE HUMIDE RAMSAR

# Le label Ramsar : un label de reconnaissance de l'intérêt international d'une zone humide et de sa gestion rationnelle

La charte de Parc naturel régional du Marais poitevin poursuit l'objectif d'inscrire le Marais poitevin à la liste des sites Ramsar.

Le projet, en accord avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'Etablissement Public du Marais poitevin, a été soumis à l'approbation du comité de pilotage Natura 2000 du 16 février 2017. Le Bureau du Parc du 06 octobre 2017 a décidé d'engager la procédure. Le comité de pilotage Natura 2000 du 18 juin 2018 a acté le principe de la démarche, notamment la mise en place d'un comité de suivi spécifique, tel que le prévoit la circulaire du 24 décembre 2009 qui encadre la procédure d'inscription de zones humides à la liste des sites Ramsar.

Le comité de suivi est composé de représentants de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, de l'Etablissement public du Marais poitevin (EPMP), du Conseil scientifique du PNR Marais poitevin, de deux représentants des Associations de protection de la nature, du Conservatoire du Littoral, des Chambres d'agriculture de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres, de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, de l'Office français de la Biodiversité (OFB), de la Préfecture de Région de Nouvelle-Aquitaine, de l'Association Ramsar, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, des 8 Communautés de communes ou d'agglomération du territoire et des représentants du Parc naturel régional du Marais poitevin.

# Le projet Ramsar Marais poitevin et le montage du dossier

En 2020, le projet de candidature du Marais poitevin au label Ramsar a été présenté au comité syndical du Parc naturel régional (AG du 24 janvier) par Séverine Vachon, vice-présidente du PNR et élue référente pour la démarche. Etaient invités, Bastien Coïc, le directeur de l'association Ramsar France et de Frédérique Tufnell, députée de Charente-Maritime qui a participé à la rédaction du rapport parlementaire sur les zones humides "Terres d'eau, terres d'avenir" en 2019.

Il s'agissait d'informer les élus du Marais poitevin de la nécessité de préserver les zones humides et de rappeler la démarche de labellisation engagée en accord avec la charte de territoire. Le conseil syndical a alors confirmé la finalisation du dossier de candidature du Marais poitevin, pilotée par le Parc.

L'année 2020 a été consacrée à la finalisation des projets de documents qui constituent le dossier de candidature du Marais poitevin :

- la fiche descriptive du site,
- le document additionnel qui présente le Marais poitevin, les motivations et les engagements du territoire.
- un « 4 pages » de présentation synthétique du label Ramsar et de la démarche engagée par le Parc.



Sur la base de ces documents, la phase de consultation sera conduite en 2021 avec l'objectif de transmettre la candidature du Marais poitevin au Préfet de Nouvelle-Aquitaine, relais du Ministère de

l'environnement pour l'instruction du dossier.

### Mieux connaître les sites Ramsar et les membres du réseau national

Le Parc a participé au 12<sup>e</sup> séminaire Ramsar, organisé à distance, les 4 et 5 novembre 2020, en raison du contexte sanitaire. Le programme a été remanié et adapté au format de diffusion de type "émission télévisée » : plus court (2 sessions de 2h), plus cadencé, avec des interventions plus courtes et la possibilité de poser des questions via un tchat.

Pendant 2 jours, plus de 270 personnes étaient réunies autour du thème : "Sites Ramsar et sensibilisation des publics : le numérique au service de la préservation des milieux humides". Ces journées étaient coorganisées avec la Maison du Lac de Grand-Lieu, site



Ramsar partenaire du Parc du Marais poitevin.

### NATURA 2000

# Préserver le Marais et ses ressources naturelles d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 du Marais poitevin couvre les deux-tiers de la zone humide avec 68 023 ha. Le Parc naturel régional est la structure animatrice du document d'objectifs du site pour l'Établissement public du Marais poitevin qui en est l'opérateur.

#### Les chartes et contrats Natura 2000

La démarche de conservation du patrimoine naturel européen en France s'appuie sur une démarche contractuelle. Le Parc naturel régional accompagne les propriétaires pour s'engager dans des chartes ou des contrats Natura 2000 signés pour 5 années avec l'Etat.



Dans le Marais poitevin, 24 contrats ont été déposés entre 2010 et 2019, pour un montant total de 705 000 euros.

Sur l'année 2020, 5 contrats supplémentaires ont été déposés sur les terrains du Conservatoire Régional des Espaces naturels de Poitou-Charentes en Deux-Sèvres et 1 contrat a été préparé sur la commune de Triaize pour un particulier qui souhaite faire curer des fossés et aménager une zone favorable pour la nidification d'Echasses blanches.

2 autres propriétaires ont émis le souhait d'un engagement en contrats Natura 2000 sur leurs parcelles, sur les communes de Benet, à Sainte-Christine, et de La Grève-sur-Mignon. Les deux sites ont fait l'objet de visites avec l'animateur Natura 2000 qui doit leur faire des propositions qui pourront être proposées aux commissions régionales en 2021.

Les signataires ont tous été accompagnés par le Parc dans leurs démarches.



En 2020, 1 charte a été signée sur un ensemble de 10 parcelles sur les communes de Liez et Bouillé-Courdault et 6 chartes ont été signées sur les terrains du Parc naturel régional du Marais poitevin sur 45 parcelles et 4 communes : Champagné-les-Marais, Chaillé-les-Marais, Sainte-Gemme-la-Plaine et Amuré.

#### Les études d'incidences

Les collectivités et bureaux d'études sollicitent le PNR en tant que structure animatrice du DOCOB, pour les accompagner dans les études d'incidences Natura 2000. L'intervention consiste le plus souvent à accompagner les porteurs de projets dans le renseignement des formulaires d'études d'incidence cependant, des expertises in situ sont parfois nécessaires.

Le PNR joue, à la fois, le rôle de relais et d'expert, pour les services de l'Etat (DDT et DDTM, DREAL et EPMP).

Le Parc a été sollicité pour près de 65 projets en 2020. Ces projets sont répartis sur l'ensemble du territoire et concernent des dossiers relevant de la Loi sur l'eau, des retournements de prairies, des aménagements urbains, de transport, des ouvertures de voies de fréquentation touristique, des manifestations sportives ou festives etc.

#### **Communication information**

La lettre Natura 2000 N° 5 a été éditée fin 2020 et distribuée aux membres du comité de pilotage.

Elle est également en ligne sur le site le site internet du site : <a href="http://marais-poitevin.n2000.fr">http://marais-poitevin.n2000.fr</a>

Enfin, le PNR renseigne toutes les personnes ou organismes (collectivités locales, bureaux d'étude, particuliers, etc.) en recherche d'informations sur le dispositif Natura 2000 du Marais poitevin et sur la mise en application du DOCOB (enjeux du site, cartographies communales).

Les demandes concernent notamment les avantages fiscaux, les chartes et contrats Natura 2000 et la réglementation en site Natura 2000.

### La réécriture du Document d'objectifs Natura 2000

La réécriture du document d'objectifs, amorcée en 2018, a porté en 2020 sur la validation des objectifs de développement durable et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs se déclinent en 34 fiches actions qui seront finalisée en 2021. La concertation territoriale orchestrée par le PNR et l'EPMP s'est appuyée sur plus de 60 réunions et rendez-vous individuels entre septembre 2018 et 2020.

Les prochains groupes de travail et réunions auront lieu en début d'année 2021 pour une validation du document d'objectifs à l'automne.



### Projet Life Baie de l'Aiguillon

Sur le littoral du Marais poitevin, un programme ambitieux et complet pour expérimenter, comprendre, projeter...

Le Parc naturel régional du Marais poitevin et ses partenaires, la LPO et l'ONCFS, gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon, ont engagé (en janvier 2016) le programme d'action de préservation et de restauration des habitats naturels de la façade littorale du Marais poitevin.







Le Parc naturel régional assure la coordination du projet LIFE Baie de l'Aiguillon (programme cofinancé par l'Union européenne) dans le but d'atteindre les objectifs fixés par le collectif de partenaires et d'obtenir des résultats pertinents.

L'objet du projet LIFE Baie de l'Aiguillon est la préservation, la restauration et la valorisation des habitats d'intérêt européen de la Baie de l'Aiguillon. Les objectifs du projet sont de :

- > restaurer les habitats perturbés de la baie et de la Pointe de l'Aiguillon et limiter les effets négatifs de la fréquentation du littoral;
- > renforcer le rôle des habitats littoraux dans une logique de résistance passive aux submersions ;
- > comprendre les interactions entre la zone humide du Marais poitevin et la baie de l'Aiguillon pour orienter les stratégies de gestion;
- > promouvoir la richesse de ce complexe écologique, appréhender son fonctionnement et son rôle tant d'un point de vue biologique que physique.



Au cours de cette cinquième année d'exercice (2020), les bénéficiaires du projet ont formulé une demande de prolongation du projet de 18 mois sans incidence financière, acceptée par la Commission européenne. Le projet LIFE BAIE DE

L'AIGUILLON se terminera le 30 juin 2022.

Cinq volets d'actions structurent le projet.

### Baie de l'Aiguillon : restauration d'habitats de vasières

Une analyse prospective de l'évolution géomorphologique de la baie de l'Aiguillon, basée sur un levé LIDAR de 2016 réalisé dans le cadre du projet et sur d'anciennes données LIDAR, a conclu à une augmentation du budget sédimentaire dans la baie de l'Aiguillon, d'environ 285 000 m3 / an correspondant à +1,4 +/- 0,5 cm/an en moyenne.



Après consultation des services de l'Etat, de la profession conchylicole, des travaux de restauration de près de 100 hectares d'habitats de vasières portés par la LPO se sont engagés en septembre 2019.

Préalablement à l'engagement de ces travaux de restauration, l'état initial des zones d'interventions a été caractérisé : inventaire de la macrofaune benthique, analyses granulométriques des sédiments et mesures de la matière organique.



Une première phase de travaux a débuté le 11 septembre 2019 et s'est terminée le 25 février 2020.

Une pelle hydraulique associée à un broyeur, portés sur une barge, ont pu travailler durant 84 marées. Cette première phase de travaux a permis la restauration de 32 hectares de vasières, soit 32% de l'objectif initial.



6 704 mètres de tables ont été retirées, 11 tonnes de fer ont été recyclées et 24 300 m3 d'huitres ont été broyés. Le cout moyen de ces travaux s'élève à 11 € par m3 traité.

Des contrôles effectués durant l'été 2020 n'ont pas révélé la présence de larves d'huîtres.

Les résultats encourageant de ces travaux ont conclu à la nécessité d'engager une seconde phase de travaux pour restaurer davantage de surfaces de vasières. La LPO a ainsi obtenu un cofinancement complémentaire auprès de l'Agence de l'eau qui a permis d'engager une seconde phase de travaux en octobre 2020. Ces travaux se sont terminés le 25 février 2021. Pour cette seconde phase, l'entreprise a développé un matériel permettant de décupler son efficacité d'intervention.

Ainsi, au cours de ces 2 phases de travaux, 102 hectares de vasières ont été restaurés (27 hectares au premier chantier et 75 hectares lors du second chantier), sur les 100 hectares initialement prévus. Cette seconde phase de chantier se poursuivra à partir du 1er septembre 2021.

De plus, 30 tonnes de gisement ont été prélevés en septembre 2020 par bateau pour tester le recyclage de ces matières.

Enfin à l'issue de ces travaux, une seconde étude de la macrofaune benthique et un second relevé de données LIDAR, qui seront effectués dans le courant de l'année 2021, permettront d'évaluer la pertinence de ces travaux expérimentaux en 2022.



Cartographie des travaux réalisés par le PNR du Marais poitevin sur le site de la Prée Mizottière dans le cadre du projet LIFE Baie de l'Aiguillon

## Site de la Prée Mizottière : restauration d'habitats estuariens

La réalisation des aménagements hydrauliques effectuée en 2017 a permis une meilleure gestion des niveaux d'eau sur les prairies de l'exploitation par l'exploitation et les gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale favorisant l'accueil des oiseaux d'eau sur près d'une vingtaine d'hectares.

Malgré un contexte difficile en raison de l'apparition de la pandémie de la Covid-19, les travaux de déplacement d'une digue de près de 800 mètres de long, située en bordure de la Sèvre niortaise, ont été réalisés durant l'été 2020. Cette opération a permis de dépoldériser une surface de 10 hectares de cultures de céréales pour le convertir en une surface de 10 hectares de milieu naturel.

Un protocole de suivi de l'évolution de la zone dépoldérisée (sédimentaire, biologique, sociologique) s'engagera en 2021 pour évaluer la pertinence de cette opération.



Avant travaux – 21 juillet 2020 (photo RNN Baie Aiguillon)



Après travaux – 18 septembre 2020 (photo RNN Baie Aiguillon









### Site de la Pointe de l'Aiguillon : restauration des habitats dunaires

En 2018, 2019 et 2020, des travaux de renaturation et d'aménagement ont été réalisés par le PNR du Marais poitevin sur trois site de la Pointe de l'Aiguillon:



#### A l'extrémité de la Pointe de l'Aiguillon :

- Des travaux de préservation des dunes grises ont été effectués par la pose de ganivelles et de fils lisses le long des chemins d'accès aux plages;
- La réduction de l'accès à certaines parties du site par la pose de ganivelles et l'enlèvement d'imposants blocs de bétons ont permis de restaurer 500 m² d'habitats dunaires et de prés salés;
- La fermeture d'un accès aux pécheurs à pied par la pose de ganivelles a permis de préserver des prés salés du piétinement et du dérangement humain;
- L'arrachage d'une plante envahissante présente depuis peu sur le site (yucca).



Sur le site de l'ancien camping : des travaux de renaturation ont été effectués pour permettre le retour des dunes grises sur cet espace

(abattage de peupliers et arrachage des souches).



Sur le site de la plage des Sablons, des travaux de préservation des dunes, site de nidification du Gravelot à collier interrompu, ont été effectués par la pose de fils lisses ainsi que des opérations d'élimination d'une espèce envahissante (yucca).

De plus, des panneaux de sensibilisation à la préservation du Gravelot à collier interrompu et des panneaux pédagogiques expliquant la mise en œuvre de ces travaux ont également été installés sur ces différents sites.





### Une étude scientifique sur les « anatidés »

Trois campagnes d'échantillonnage de sols de prairies ont permis de recueillir 14 000 carottes. En 2020, les milliers de graines présentes dans ces échantillons ont été identifiées et analysées. Des hypothèses seront formulées en 2021 sur le type de prairies fréquentées par les canards.



Plus de 150 gésiers de canards ont été recueillis et analysés depuis 2016. L'année 2021 sera consacrée à l'extrapolation de ces données.

Enfin, l'étude du déplacement spatiale des canards se poursuit, par la pose d'émetteurs permettant de suivre quelques individus, plus de 40 anatidés en sont équipés.

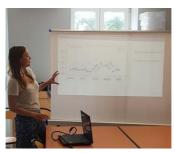


Une cartographie des déplacements des canards (Sarcelle notamment) a été privilégiée.

### Une étude scientifique sur la qualité de l'eau et ses effets

Une étude sur la caractérisation des effets de la qualité de l'eau sur la production primaire de la baie est engagée depuis 2016.

Le projet LIFE BAIE DE L'AIGUILLON a permis de lever des financements pour la mise en place de débitmètres sur les cinq principaux affluents de la baie de l'Aiguillon.



Les résultats de ces études ont été produits en 2020 et présentés aux acteurs du territoire.

Ils ont été vulgarisés sous forme de posters de lettres d'informations

disponibles sur le site Internet du projet.

La diffusion de ces résultats sur le territoire sera poursuivie durant le premier semestre 2021, puis déclinée dans les différents outils de gestion, à la suite du projet LIFE BAIE DE L'AIGUILLON.

### Des actions de sensibilisation du public et de diffusion des résultats du Programme Life Baie de l'Aiguillon



#### Sur le web

Le site internet <u>https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/</u> est actualisé régulièrement. Il fait état des différentes avancées du programme.

Le projet Life Baie de l'Aiguillon fait également l'objet d'une page Facebook (plus de 1.000 abonnés) <a href="https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon">https://www.facebook.com/lifebaieaiguillon</a> qui relaie régulièrement des informations sur le projet.

#### En itinérance

L'exposition dédiée aux richesses de la baie de l'Aiguillon créée en 2017 a poursuivi son itinérance en 2020 dans plusieurs communes du PNR. Cette exposition est à la disposition gratuitement des collectivités et organismes qui en font la demande auprès des conservateurs de la Réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon (ferme de la Prée



Mizottière à Sainte-Radegonde-des-Noyers).

Cette exposition est gratuitement à la disposition des collectivités et organismes qui en font la

demande auprès de la Réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon, ferme de la Prée Mizottière à Sainte-Radegonde-des-Noyers.

Avec l'année 2019, l'exposition a été vue par plus de 4 000 visiteurs.

#### En vidéos

Le premier film de 12 min de présentation des sites concernés par le projet et des richesses de la baie de l'Aiguillon,



est toujours diffusé sur le site Internet et lors des diverses réunions et événements du PNR.





Trois infographies animées de 3 à 4 minutes expliquant l'importance des habitats naturels ou encore les facteurs de la qualité de l'eau sont également sur le site Internet: « La dune, Mekesseksa? », « Les crassats, Mekesseksa? » et « La qualité de l'eau, Mekesseksa? ».

#### En conférences

Un colloque sur le thème de la restauration du littoral a eu lieu les 28 et 29 octobre 2020 à La Rochelle. Près de cent personnes ont participé physiquement à ce colloque et plus de 120 personnes ont pu y assister en visioconférence.

Un site web dédié au colloque « Restauration des fonctionnalités environnementales du littoral en contexte conchylicole » a été créé pour mettre à la disposition de tous les diaporamas et les captations vidéos des présentations, les actes du colloque et les photographies : <a href="https://www.colloque-lifebaieaiguillon-restauration-littoral.com/">https://www.colloque-lifebaieaiguillon-restauration-littoral.com/</a>

Ce colloque a été organisé par la LPO, bénéficiaire associé du projet LIFE Baie de l'Aiguillon, accompagnée de l'Office français de la biodiversité (OFB) et du Parc naturel régional du Marais poitevin, en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, la DREAL Nouvelle Aquitaine, les Comités Régionaux Conchylicoles Pays de la Loire et Poitou-Charentes, la CDC biodiversité, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire.



#### En document

Les carnets conçus en 2019 pour découvrir la Réserve Naturelle Nationale de la baie de l'Aiguillon ont permis de poursuivre l'organisation d'animations à destination du grand public sur la baie de l'Aiguillon.

En 2020, trois lettres d'informations, portant sur les nutriments présents dans l'eau et impactant sa qualité, sont venues compléter les six lettres d'informations du projet existantes. Ces « chroniques estuariennes » sont disponibles sur le site Internet du projet.

### La coordination du programme Life

L'équipe coordonnatrice du programme, composée des services du Parc naturel régional, de la LPO et de l'OFB, s'appuie sur différentes instances pour assurer la coordination de toutes les actions du programme, depuis leur élaboration jusqu'à la valorisation des résultats.

En 2020, le Parc et ses partenaires ont co-organisé et coanimé un comité de pilotage annuel, plusieurs comités techniques, différents comités de suivi et reçu l'équipe de suivi externe de la commission européenne en septembre 2020.

Enfin, dans le cadre de la coordination générale du programme, le Parc naturel régional a :

- > poursuivi les relations de partenariat avec les bénéficiaires associés au programme (LPO, OFB),
- > assuré la mise en œuvre technique et le suivi de diverses actions opérationnelles,
- > assuré la gestion administrative et financière du programme et son suivi,
- > présenté le projet ou les actions du projet à différentes structures ou lors de séminaires,
- > organisé la visite du bureau d'études NEEMO, missionné par la Commission européenne pour évaluer l'avancement du projet,
- > poursuivi les réflexions sur l'évaluation des impacts socio-économiques et écosystémiques du programme,
- > assisté les autres porteurs de projet dans le montage ou la mise en œuvre de leur projet,
- > communiqué sur le projet Life Baie de l'Aiguillon (presse, réseaux sociaux, conférences, site internet...),
- > débuté les réflexions sur la continuité du projet LIFE Baie de l'Aiguillon.

### ESPECES INVASIVES

### Connaître, observer, contenir, lutter, préserver...

#### La Jussie terrestre

La Jussie (Ludwigia grandiflora) est une plante exotique envahissante qui prend racine dans les baisses des marais communaux de Lairoux et de Curzon sur environ 2 hectares, selon les années. La colonisation par la Jussie entraîne la disparition des plantes autochtones qui ne peuvent rivaliser avec la rapidité et le pouvoir de recouvrement de la Jussie. A l'échelle du communal, le risque est une propagation sur toutes les baisses. A l'échelle du Marais poitevin, une expansion de la colonisation est crainte, comme c'est le cas sur près de 800 hectares en Brière.



#### Un plan de gestion issu d'une expérimentation

En 2014, le Parc naturel régional du Marais poitevin a initié un programme expérimental pour 4 années, afin de trouver des méthodes de régulation efficaces. Un Plan de gestion a été rédigé en 2017 et affiné en 2018 en collaboration avec l'université de Rennes. Ce Plan de gestion permet de localiser les foyers de Jussie et d'encadrer la surveillance et la régulation des foyers par les communes et le PNR. Cela se traduit par :

- une cartographie des pieds isolés et des foyers entre avril et mai permettant de repérer les nouveaux foyers, les pieds isolés pouvant créer un foyer et enfin de contrôler la progression des foyers connus. Cette opération est renouvelée au mois d'Aout afin de mesurer l'efficacité des mesures;
- la mise en place des exclos par les communes afin de limiter la dispersion des boutures avec le piétinement des animaux,
- l'arrachage manuel de la Jussie sur les deux communaux avec les associations locales, les communes, la société de chasse, le PNR, Eau libre...,
- l'ouverture des exclos par la commune au moment de la floraison ou la plante est moins bouturable (essai fructueux puisque la totalité des fleurs ont été abroutis, évitant la reproduction sexuée de la Jussie),

### 2020, une année favorable à l'expansion de la Jussie

L'expansion de la Jussie s'est appuyée sur plusieurs phénomènes météorologiques et a également bénéficié des conséquences de la crise sanitaire.

L'hiver 2019/2020 a été marqué par de nombreuses crues et des températures très douces; deux conditions particulièrement favorables au développement et à l'étalement de la Jussie terrestre.

Les températures très douces ont favorisé une croissance rapide de la Jussie et les crues, notamment la dernière qui a été particulièrement importante et longue, a favorisé la colonisation rapide des *fossés* et des *baisses*, restées plus longtemps en eau.

Un autre phénomène, inattendu celui-là, a participé à la difficulté de maîtriser l'étalement de la Jussie terrestre dans les *marais communaux* de Lairoux et de Curzon : la crise sanitaire et les mesures restrictives quant à la circulation des personnes. L'organisation des arrachages manuels annuels s'est vue bouleversée.

Les arrachages manuels ont bien eu lieu durant l'été 2020 mais avec un nombre de participants restreint à 10 personnes afin de respecter les réglementations sanitaires en vigueur sur cette période. Ce manque de main-d'œuvre n'a pas permis le contrôle habituel de la colonisation et la surface arrachée en 2020 est bien inférieure à celle des autres années.



Ci-dessus, une baisse habituellement entièrement arrachée par les bénévoles qui n'a pu être arrachée qu'à 30% cette année (en vert clair la Jussie restante)

#### L'observation de la Jussie terrestre

L'observation de la Jussie terrestre est conduite annuellement par le PNR du Marais poitevin depuis 2014. Ce suivi est intégré dans le pôle Espèces Exotiques envahissantes de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin. Les résultats sont partagés chaque année en temps réel avec le Syndicat mixte de la Vallée du Lay en charge de l'arrachage de la Jussie sur les réseaux hydrauliques du Bassin du Lay dont les fossés des communaux et la baisse du Gorgeai.

Les cartes éditées chaque année sont partagées et présentée lors d'un comité consultatif annuel rassemblant les acteurs concernés par les deux marais communaux

En 2020, les conditions étaient réunies pour un fort développement de la Jussie sur les *marais communaux* de Lairoux et de Curzon. L'observa toire a pu confirmer cette expansion :

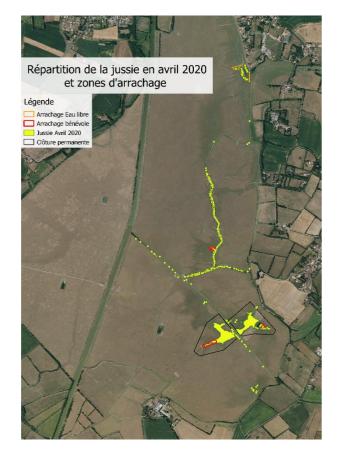
- une progression et une densification sur les linéaires de fossés,
- une variation importante des surfaces colonisées sur les *baisses*, selon les années et en fonction des températures, des niveaux d'eau, etc.

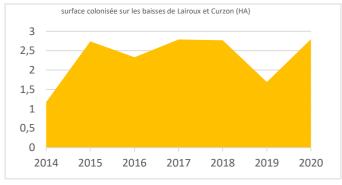
#### La gestion des exclos

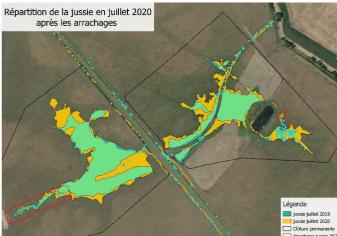
Dans le cadre du plan de gestion, les zones colonisées par la Jussie sont isolées du reste des zones du pâturage. Ces exclos sont gérés de manière spécifique et sont ouverts pour que les bovins viennent paître la Jussie.

En 2020, l'ouverture des exclos au mois de juillet à bien été effectuée mais la floraison de la Jussie était précoce cette année et l'eau était encore présente dans les *baisses*. La Jussie a été consommée par les animaux fréquentant le *marais communal* mais certains pieds de Jussie étaient déjà montés en graine avant l'ouverture des exclos.

A noter, cette année: les oiseaux nicheurs du communal, comme le Chevalier gambette et l'Echasse blanche, ont principalement été observées dans les exclos du communal. Ces oiseaux profitent des exclos et de leur quiétude pour nicher avant leur ouverture au mois de juillet.







### GRAND SITE DE FRANCE

# Le site classé du Marais mouillé poitevin, Grand Site de France!

Le label Grand Site de France est un label national exigeant qui distingue les territoires engagés dans une gestion vertueuse du territoire qui garantit sa préservation et son développement durable.

Obtenu en 2010 dans le Marais mouillé du Marais poitevin et renouvelé en 2018 sur 23 communes, 3 départements et 2 régions, soit un quart du Parc naturel régional, le prestigieux label Grand Site de France a été attribué par l'Etat au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional. Il s'appuie sur un programme stratégique évalué en fin de période et un projet pour les années à venir.

Pour le Marais poitevin, il s'agit d'une reconnaissance des actions conduites pour restaurer le patrimoine lié à l'eau dans les villages, maintenir le paysage classé constitué de voies d'eau, d'alignements d'arbres têtards et de prairies naturelles, soutenir l'élevage, favoriser le tourisme durable et améliorer le cadre de vie.







# Un prestigieux label pour un territoire unique et vivant

En 2020, seuls 21 territoires en France étaient détenteurs du prestigieux label « Grand Site de France » (Baie de Somme, Montagne Sainte-Victoire, Pointe du Raz, Puy Mary, Camargue Gardoise, Deux Caps Blancs Nez-Gris Nez,...).



Le Marais poitevin a été le 7<sup>e</sup> territoire national labellisé (2010). Il est l'un des plus vastes et l'un des plus peuplés.

Le site classé du Marais mouillé, les actions conduites pour sa mise en valeur et le label Grand Site de France, hisse le Marais poitevin au rang de lieu d'exception du patrimoine national. Son paysage emblématique est unique. Il est souvent valorisé dans les médias et attire plus de 500.000 visiteurs par an.

Au-delà de son attractivité paysagère, le Grand Site de France du Marais poitevin rayonne en France pour ses initiatives de gestion et pour leur qualité. Il s'est souvent distingué pour son action en faveur de la préservation de ses paysages et de son patrimoine identitaire mais également pour sa capacité à mettre en valeur l'esprit des lieux et à favoriser un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie et qui profite à tous.

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est gestionnaire du label Grand Site de France. Il anime depuis 2010 une dynamique locale collective d'envergure autour d'ambitions majeures :

- restaurer le paysage et soutenir l'élevage,
- redonner vie aux cales, ports, quais, passerelles,
- valoriser le charme de chaque village,
- proposer un tourisme de qualité,
- et relever les nouveaux défis auxquels ce paysage est confronté, notamment celui du renouvellement de sa trame arborée Savoir préserver la qualité du patrimoine et du paysage du Marais poitevin.

Le patrimoine du Marais poitevin est marqué par son rapport à l'eau. L'implantation et la forme du bâti, comme ses ouvrages ponctuant le paysage sont de véritables témoins de l'évolution historique et culturelle du territoire. Des générations de maraîchins ont ainsi déployé un véritable génie hydraulique qui se traduit par un réseau dense de voies d'eau et d'ouvrages.

Ce lien à l'eau se traduit également dans les espaces publics organisés autour des ports, quais, cales, embarcadères... particulièrement visibles dans les communes du GSF.

Après avoir connu une période d'abandon, ces lieux d'accès à l'eau ont fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation et de mise en valeur, qui se poursuivent chaque année.

A titre d'exemples, en 2020, l'intervention du Parc naturel régional du Marais poitevin, gestionnaire du Grand Site de France du Marais mouillé poitevin a porté sur:



- les conseils aux propriétaires d'hébergements en site classé ou dans le GSF.
- la finalisation des travaux de reconquête des ports communaux de Chanceau et du paradis et l'aménagement de l'aire de loisirs de la commune de Liez.

# L'aide concrète du Parc aux communes du Grand Site de France



Le Parc apporte une aide technique spécifique aux communes et aux acteurs des communes de son territoire labellisées Grand Site de France : conseil technique, recherche de financement, soutien...

Port de Chanceau, restauré dans l'esprit des lieux.

Une équipe projet est mobilisable, sous la direction de Sandrine Guihéneuf, directrice technique et référente du Grand Site de France. Chaque projet est étudié en prenant en compte tous les aspects du territoire, ses spécificités, les réglementations, la qualité du cadre de vie, la préservation de l'environnement, des paysages et de l'esprit des lieux...

Les 23 communes du MNR du Marais poitevin labellisées Grand Site de France sont réparties comme suit :

- 11 en Deux-Sèvres: Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Vanneau-Irleau, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Sansais;
- 10 en Vendée : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Doix-lès-Fontaines, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond;
- 2 en Charente-Maritime : La Ronde et Taugon.

En 2020, le Parc du Marais Poitevin a rédigé pour les communes, les cahiers des charges techniques permettant de missionner des maîtres d'œuvre qualifiés en paysage et architecture, recherché de nouveaux financements en fonction des projets, conseiller les porteurs de projet, fait le lien avec les services de l'Etat chargés des autorisations de travaux en site classé ...

## La plus-value PNR au service du patrimoine identitaire

En 2020, le PNR a accompagné la SCI la Forge, propriétaire de l'ancienne laiterie du Mazeau située dans le site classé.

Le PNR a conseillé les porteurs de projet dans leur première tranche de travaux de sauvegarde d'une partie de la toiture et il a rédigé le dossier de candidature à la mission Bern « loto du patrimoine ».

Le projet a été sélectionné au niveau national fin 2020, ce qui lui permettra de bénéficier de 300 000 € dans le cadre de ce fonds pour engager de nouvelles tranches de travaux.

Le Parc continuera ainsi à suivre l'évolution de ce projet en 2021, tout en aidant les porteurs de projet à finaliser leur plan de financement pluriannuel.



## Paysage - Patrimoine

# Le plan paysage du Marais poitevin, un projet collectif sur le long terme

Conscient des questions paysagères dans le site classé du Marais mouillé poitevin et soucieux de préserver la qualité, les usages et l'économie qui y est liée, le Parc naturel régional du Marais poitevin s'est investi depuis 2015, aux côtés des communes, des opérateurs locaux et surtout des usagers du Marais et de la population, dans une dynamique de réflexion et d'anticipation de l'avenir, tout à fait unique et exceptionnelle.



# Des enjeux paysagers, patrimoniaux, économiques, sociaux et écologiques à respecter

Le paysage patrimonial du Marais mouillé poitevin n'est pas un décor, c'est un lieu de vie qui rassemble de nombreux enjeux.

Façonné par l'homme, le territoire est né d'une combinaison complexe et équilibrée entre les besoins socio-économiques et les contraintes hydrauliques. Les eaux ont été canalisées et les terres ainsi émergées offraient, à la belle saison, des prairies ou des parcelles maraichères. Structuré ainsi, des arbres pouvaient être plantés le long des berges, et pour consolider le réseau de canaux, et pour procurer du bois ou du fourrage; d'abord des frênes et quelques autres essences locales puis, en retrait des plantations le long des berges, des peupliers.

Aujourd'hui, ce paysage unique est reconnu patrimoine national; il est préservé mais il reste vivant. Les usages y sont favorisés dans le respect des lieux. Les divers enjeux concernent :

- la trame arborée, les prairies et le fonctionnement hydraulique du Marais,
- l'élevage et les activités agricoles mais également les plantations de peupliers,
- le patrimoine bâti et le patrimoine lié à l'eau,
- l'attractivité du territoire, le tourisme durable et les déplacements doux,
- la biodiversité et les menaces écologiques liées au réchauffement climatique.

# Un Plan paysage pour préserver le patrimoine du Marais mouillé poitevin

Le site du Marais mouillé poitevin (23 communes et 18 620 hectares) classé pour sa trame hydraulique et arborée, composée majoritairement de frênes têtards plantés par les maraîchins depuis le 19° siècle, présente un patrimoine végétal vieillissant et aujourd'hui menacé par la Chalarose, un champignon parasite létal pour le frêne, qui se propage en France depuis une dizaine d'années.

Afin de trouver des solutions partagées par tous et d'échanger sur l'avenir de cette trame arborée, intimement liée aux usages et à l'eau, le Parc naturel régional s'est mobilisé pour organiser et piloter une vaste réflexion territoriale basée sur la prise de conscience de la problématique à l'œuvre, sur un diagnostic fin du territoire et de la situation, et sur l'élaboration de scénarii d'anticipation et d'expérimentations grandeur nature.



À l'échelle des communes du site classé, le Parc naturel régional a lancé une démarche participative inédite pour explorer, débattre, proposer, anticiper collectivement le paysage de demain.

Cette démarche s'est finalisée en 2016 avec la validation d'un plan d'actions mis en œuvre dès l'année suivante. Il porte sur différents volets :

- le suivi sanitaire des frênes,
- la sensibilisation du public,
- la mobilisation des habitants et des acteurs du territoire au sens large pour accompagner l'évolution du paysage,
- La replantation de nouvelles essences qui formeront les alignements d'arbres têtards de demain,
- La mise en place d'une filière « végétal local ».

# Construire un plan d'action Grand Site pour la période 2020/2027

En 2020, la réflexion s'est poursuivie autour de l'élaboration du plan d'action 2022/2027 pour le Grand Site de France. Ce plan d'action, qui sera construit avec tous les partenaires techniques et acteurs du marais, devra faire concorder plusieurs démarches répondant à des enjeux divers :

- préserver la singularité du paysage emblématique : recomposer collectivement de la trame arborée menacée par le vieillissement et la chalarose, assurer le fonctionnement hydraulique des marais grâce à l'entretien des voies d'eau et des berges,
- soutenir l'élevage et les activités agricoles: prolonger l'accompagnement des éleveurs grâce à la prise en charge d'aménagement pastoraux, développement d'un nouveau programme d'aide à la plantation de peupliers,
- valoriser le patrimoine et le cadre de vie : conseiller et accompagner les communes pour la mise en valeur du paysage bâti et du patrimoine lié à l'eau,
- favoriser le tourisme durable : promouvoir une offre touristique de qualité, développer les modes de découvertes doux, développer l'animation et l'attractivité du territoire,
- maintenir la biodiversité face aux menaces écologiques et au réchauffement climatique : préserver les milieux et les espèces par des chantiers de restauration écologiques, formalisation d'une stratégie de préservation par des outils d'acquisition

ou de protection (réserves...), agir pour une meilleure résistance des écosystèmes faces aux aléas climatiques.

Au-delà des enjeux techniques, la construction collective de ce plan d'action et sa gouvernance devra permettre une mise en œuvre efficace et cohérente.









### Paysage - Plantation

### Un vaste programme participatif pour demain

Afin de préserver la singularité du paysage emblématique du Marais mouillé poitevin, le Parc naturel régional accompagne les communes, les acteurs locaux et les habitants dans un vaste programme de recomposition paysagère. Face aux menaces qui pèsent sur la trame arborée spécifique au Marais poitevin (vieillissement des frênes et parasite) et en tenant compte des enjeux et des attentes sociales, le PNR pilote un programme d'action qui se construit collectivement au fil des évolutions du territoire et des expérimentations.

### L'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain »



En 2020, l'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain » a été reconduit pour la 4e année. De nouveaux propriétaires ont fait connaître leur souhait de planter sur leurs parcelles les essences proposées dans le cadre du Plan paysage, d'anticiper le déclin progressif des frênes.

Le nombre de chantiers réalisés pendant l'hiver 2020/2021 s'est porté à 35 dans le site classé situé en Pays de la Loire, 15 sur les communes classées

de Nouvelle Aquitaine et 10 autres aux abords du périmètre classé, soit 60 chantiers. Au total 1.720 arbres ont été plantés; ce qui représente plus de 10 km d'alignements restaurés ou créés, complétant ainsi les premières replantations initiées en 2017.

En 2020, toutes les demandes des propriétaires auprès du Parc ont été acceptées. Afin d'atteindre les objectifs de plantation, d'autres chantiers auraient pu être financés, mais les confinements successifs ont limité les sollicitations des propriétaires pour les rendez-vous préalables au montage des projets. Ils sont reportés à la saison de plantation suivante.

Sur chacun de ces chantiers, un travail fin est engagé par le Parc naturel régional avec le propriétaire pour assurer le maintien de la plantation dans le temps :

- rencontre sur site et discussion sur les objectifs de la plantation : production de bois de chauffage, tenue des berges, amélioration de la biodiversité et rôle paysager...
- définition d'un projet de plantation : sélection des essences d'arbres, écartement, implantation,
- formation du propriétaire ou exploitant à la taille des arbres têtards (cf. stages proposés par le PNR),
- prise en charge de la plantation, réalisée par une entreprise ou un chantier d'insertion, en présence du propriétaire,
- suivi des plantations : constat de reprise après le premier été, conseils sur la conduite des plantations et l'entretien des jeunes arbres, suivi après 3 ans...

## Sensibilisation, information, participation, formation...

En 2020, de nouveaux outils de communication ont été produits autour de la démarche, valorisant notamment le partenariat avec la Fondation du Patrimoine qui soutient financièrement le programme de plantation depuis plusieurs années.

Une souscription publique a été mise en place et une animation vidéo a été réalisée. Cette animation met en valeur les infographies prospectives réalisées les années précédentes pour donner à voir



les évolutions probables du paysage dans les années à venir.



Ces outils permettront de sensibiliser davantage d'acteurs afin de susciter de nouveaux projets de plantation.

Lien vers la vidéo: <a href="https://vimeo.com/498359207">https://vimeo.com/498359207</a>

En complément des initiatives ciblant les publics adultes, le PNR a choisi la thématique de l'arbre comme l'un des sujets pédagogiques dont les écoles peuvent se saisir dans le cadre de l'appel à projets éducatifs 2020.

### Privilégier le végétal local

La démarche de production de plants d'origine locale « Marais poitevin » s'est poursuivie en 2020.

De nouveaux temps de collecte de graines (chênes et érables champêtres) ont été organisés à l'automne, auxquels ont participés les agents du Centre horticole municipal de La Rochelle, en charge de la stratification (germination), du semis des graines et de la naissance de jeunes plants d'arbres parfaitement adaptés au Marais.



Ces jeunes plants seront ensuite utilisés dans le cadre du programme « Plantons les arbres têtards de demain ».

Cette année, l'association d'insertion Nature Solidaire a complété le partenariat technique en prenant en charge la croissance des jeunes plants d'arbres (qui sont replantés à



l'âge de 2 ou 3 ans), ainsi que la gestion du stock de végétaux du programme.



Une pépinière de jeunes plants a ainsi été mise en place à Magné au début de l'hiver 2020. Tous les végétaux y sont regroupés et les soins nécessaires à la croissance des arbres sont assurés par les équipes d'insertion, en complément des activités de maraîchage déjà existantes.

### Le suivi scientifique de la Chalarose



Le protocole de suivi de la Chalarose est engagé depuis 2017. Il permet l'observation croisée d'arbres taillés ou non en têtard, afin d'évaluer le comportement de la maladie sur ces arbres. L'objectif, à terme, est de proposer des conseils de gestion des arbres pour ralentir au maximum l'impact de la maladie.

Le protocole de suivi, spécifique aux arbres têtards, est partagé avec d'autres partenaires au sein de la région Pays de la Loire (Conservatoire des espaces naturels, Fédération des chasseurs, INRA, Mission Bocage, Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine...).

Suite à la campagne de notation, une synthèse d'une dizaine de pages portant sur l'avancement de la maladie a été produite et largement diffusée dans les communes du Marais mouillé. Une version condensée de cette synthèse a également été fournie aux communes du Site classé pour qu'elles l'intègrent comme article dans les bulletins communaux début 2021.



## L'Observatoire photographique du paysage du Marais mouillé

Un Observatoire photographique du paysage (OPP) a été initié lors de la démarche paysagère de 2016. Une reconduction des photographies initiales a été réalisée en 2019 et en 2020. Le choix définitif des points de vue a été validé courant 2020.

Le Parc bénéficie maintenant du suivi de 31 sites représentatifs de la diversité des situations et des milieux associés aux Marais mouillés.

Avec les reconductions successives, prévues tous les 3 ans, cet observatoire s'étoffera progressivement, devenant un outil de mesure des modifications du paysage et un outil d'aide à la décision concernant la stratégie de renouvellement de la trame arborée du Marais.

A ce corpus de 31 photos s'ajoute une démarche participative initiée en 2019. Une dizaine d'habitantsobservateurs ont été formés à la technique de reconduction photographique (stages réalisés en septembre 2019, puis janvier et juin 2020). Cette démarche permet une approche moins « technique » et plus sensible de l'appropriation du paysage par ses habitants, une vision du marais habité, traversé et vécu au quotidien.

Chaque habitant ayant sélectionné un point de vue autour de chez lui, l'OPP « Marais mouillé » s'est donc étoffé avec 10 photos supplémentaires.



L'année 2020 a été consacrée à la sélection de la meilleure saison pour chaque point de vue. Les premières reconductions ont eu lieu récemment avec un niveau de qualité remarquable.

Cette démarche participative mérite donc d'être prolongée et animée sur le long terme.

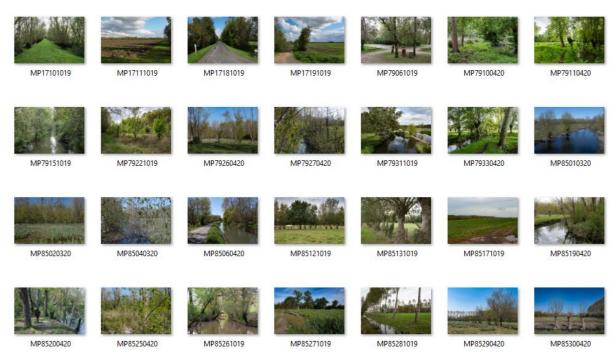


Planche contact de l'OPP et exemple de reconduction photographique



Rapport d'activités du Parc naturel régional du Marais poitevin – 2020 – Document administratif - 71

### Aménagement - urbanisme

# L'aide aux communes : accompagnement des documents d'urbanisme

Dans le Marais poitevin, comme dans de nombreux territoires d'exception, cadre de vie et cadre juridique sont souvent liés.

Le Parc naturel régional accompagne et conseille toutes les collectivités de son territoire en responsabilité sur les questions d'urbanisme, de paysage et d'architecture, d'affichage publicitaire, de signalisation, de circulation des véhicules à moteur... et, d'une manière générale, de préservation du cadre de vie, dans le respect des cadres juridiques et dans le respect de l'environnement.

### Des documents d'urbanisme de qualité et en conformité avec la charte de Parc naturel régional

Conformément à la règlementation et aux orientations de la charte du Parc naturel régional, le Parc a accompagné les modifications, révisions ou élaborations des documents d'urbanisme des communes, communautés de communes et communautés d'agglomérations de son territoire, en conseillant les collectivités tout au long de leur procédure et en s'assurant de la bonne prise en compte des enjeux du territoire :

- > la préservation de la zone humide et des grandes fonctionnalités du marais,
- > la prise en compte de l'identité paysagère et du patrimoine,
- > le renforcement de l'urbanisation dans les cœurs de villes et villages plutôt qu'en périphérie, afin de préserver les espaces naturels et agricoles.

Le Parc intervient en amont du projet en proposant un appui technique sur les thématiques environnementales, paysagères et patrimoniales pour aider les porteurs de projet à transposer les orientations de la Charte de Parc.



# Un suivi et un accompagnement constants des projets territoriaux

Dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, 6 Schémas de cohérence territoriale (SCoT) couvrent les 89 communes classées en PNR et ses 8 Communautés de communes (CdC) et Communautés d'agglomérations (CdA), dont certaines se sont regroupées pour élaborer un SCoT commun (CdC Aunis Atlantique, CdC Aunis Sud et CdA de la Rochelle / CdC Fontenay-le-Comte et Vendée-Sèvre-Autise).

En 2020, alors que l'ensemble des communes du Parc naturel régional du Marais poitevin étaient engagées dans l'élaboration de SCoT, 2 SCoT ont été arrêtés sur le territoire.

Le PNR, en plus d'assister les porteurs de SCoT dans leur démarche, en fournissant les données de connaissance territoriale et de connaissance des enjeux environnementaux et paysagers, en participant aux réunions techniques et aux ateliers de concertation, a ainsi pu émettre des avis sur ces SCoT en tant que Personne publique associée; les SCoT Sud Vendée Littoral (26 communes du Parc, avis émis lors de la commission du 9 juillet 2020) et Sud Est Vendée (18 communes du Parc, avis émis lors de la commission du 9 juillet 2020) sont ainsi en cours d'approbation. Par ailleurs, le SCoT de la Communauté d'Agglomération du Niortais sur lequel le PNR avait émis un avis en 2019 a été approuvé le 10 février 2020.

Ainsi, en 2020, 4 SCoT approuvés et 2 SCoT arrêtés couvrent le territoire. On peut aussi noter qu'un SCoT est en cours d'élaboration qui verra fusionner les deux territoires du SCoT de l'Agglomération de La Rochelle et du Pays d'Aunis (21 communes du Parc). Le PNR a été sollicité en juillet 2020 pour émettre un premier avis sur les éléments de diagnostic transmis par le Syndicat mixte porteur du projet.

Concernant les Plans locaux d'urbanisme, outre deux PLUi conformes à la Charte de Parc (PLUi de L'agglomération de La Rochelle et PLUi d'Aunis Sud), le PLUi d'Aunis Atlantique, arrêté une première fois le 23 octobre 2019, doit être revu en cohérence avec les différents avis des personnes publiques associées et les retours de l'enquête publique. Il sera à nouveau arrêté en 2021 et devra voir ses zones ouvertes à l'urbanisation réduites par rapport au premier projet.

## L'intégration du patrimoine bâti et paysager maraîchin

Le PLUi de l'agglomération du Niortais est en cours d'élaboration et les échanges avec les services de l'agglomération se sont amplifiés en 2020. Ainsi, la PNR a pu contribuer à différentes thématiques du document (patrimoine, haies et boisements, énergies renouvelables) et une démarche partenariale sur les formes urbaines et la définition des différentes enveloppes urbaines des villages et hameaux du territoire a été mise en place aux côtés de l'UDAP et de l'Inspecteur des sites.

L'intégration dans les documents d'urbanisme du patrimoine bâti et paysager maraîchin est en effet un enjeu majeur. Il s'agit d'y garantir la protection d'éléments bâtis ou paysagers ponctuels ou linéaires ou de cibler certains éléments identitaires fort à l'image du patrimoine hydraulique (type porte à flots sur le territoire de l'Aunis).

#### VILLAGE-RUE IMPLANTÉ À FLANC DE COTEAU

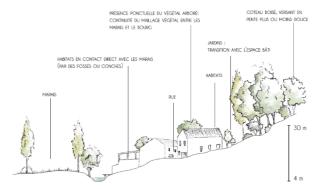


Figure 4. Coupe de principe d'un village implanté à flanc de coteau et en contact direct avec les marais



2019, travail un partenarial a été engagé à ce sujet avec la Communauté d'agglomération du Niortais à travers l'élaboration du PLUi. Ces premiers échanges ont donné lieu en 2020 à des réunions thématiques sur le sujet et sur l'élaboration d'un document sur les formes urbaines identitaires Marais poitevin afin prendre en compte, au-delà

des éléments architecturaux seuls, la cohésion globale des villages du marais.



## L'intégration des coupures vertes dans les documents d'urbanisme

L'intégration de la question des coupures vertes a fait l'objet d'une attention particulière, conformément à la Charte. Une méthodologie a été établie, déclinée et cartographiée pour le PLUi de la CAN. Elle précise les enjeux et le type de réglementation le plus adapté à chaque type de coupures vertes :

- les coupures vertes qualitatives qui s'établissent entre 2 seuils urbains de qualité sur le plan paysager et protégés de l'urbanisation par une réglementation spécifique (zone humide, zone Natura 2000, site classé, etc..). Elles participent à la trame verte et bleue. L'enjeu est d'assurer leur maintien en l'état par des modalités de gestion adaptées;
- les coupures vertes sensibles qui s'établissent entre un seuil qualitatif et un seuil sensible sur le plan paysager (espace dégradé, banalisé) ou à enjeu urbain important (réserve d'urbanisation à proximité, absence de protection réglementaire). L'enjeu est d'assurer leur protection en évitant leur urbanisation notamment par le biais des documents d'urbanisme (zonage N, A...). En complément de cette protection, des actions de requalification sont à conduire (plantations, traitement des franges etc.) afin d'aboutir à une plus grande qualité paysagère ;
- les coupures vertes à enjeu fort qui s'établissent entre 2 seuils urbains sensibles, soit sur le plan paysager (dégradation), soit sur le plan réglementaire (espaces privilégiés depuis des années pour l'extension des bourgs, ils apparaissent comme secteurs à urbaniser dans les documents d'urbanisme). L'enjeu est d'assurer leur protection dans les futurs documents d'urbanisme pour la limiter et/ou d'y établir une stratégie de requalification paysagère et urbaine.

Chaque coupure verte a été cartographiée, ce qui permettra une prise en compte opérationnelle à l'échelle du PLUi en cours d'élaboration (cf. carte en annexe).

## La participation du PNR aux stratégies régionales

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a participé à l'élaboration des 2 Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : celui de Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 27 mars 2020 et le projet de SRADDET Pays de la Loire qui sera approuvé en 2021. Le Parc a apporté ses contributions aux schémas et a coordonné celles émises par les autres PNR de chaque région en veillant particulièrement à la qualité de ces documents, avec lesquels la charte doit être compatible conformément à l'article R.333-15 20° du Code de l'Environnement.

## DEVELOPPEMENT DURABLE - PROJETS

#### Le Parc apporte une dimension environnementale et paysagère dans les projets

Au-delà des projets d'énergies renouvelables, le Parc veille à l'équilibre entre le développement de l'ensemble des projets d'aménagements ou d'activités qui lui sont présentés avec les enjeux de préservation des paysages, du patrimoine et de la biodiversité.

En étant à l'écoute des projets publics ou privés, en accompagnant et en conseillant les porteurs de projets, en guidant vers la prise en compte de la biodiversité, des paysages ou des ressources patrimoniales ou en préconisant des mesures de compensation, le Parc conseille et assiste les acteurs de son territoire, tout au long des projets.

#### Les projets soumis à étude d'impact

Sur le plan réglementaire, l'article R 333-14 du Code de l'environnement dispose que « Lorsque des projets soumis à évaluation environnementale en application de l'article R. 122-2 sont envisagés sur le territoire du parc, il est saisi pour avis de l'étude d'impact par l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet ».

Ce travail se fait dans le cadre de la commission « avis réglementaires ». Cette commission réunit les élus désignés par le Bureau du Parc ; ils ont pour mission d'étudier les dossiers présentés et de préparer les avis que le Parc transmet aux services de l'État et aux porteurs de projets qui le sollicitent. L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir dans les meilleures conditions possibles tout en respectant le paysage bâti, les espaces naturels et la biodiversité.

L'analyse des dossiers d'instruction constitue une mission transversale du Parc, coordonnée par la juriste, chargée de mission énergies et territoires qui s'appuie sur l'expertise des services en charge du patrimoine (paysage) et de l'environnement (Natura 2000, Trame verte et bleue, Observatoire du patrimoine naturel).

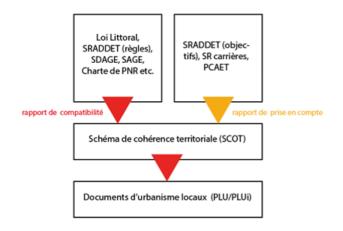
En 2020, de nouveaux porteurs de projets soumis à étude d'impact ont ainsi rencontré le Parc pour présenter leur projet, ce qui a permis d'éviter l'implantation de projets inadaptés, tels des parcs éoliens, dans les secteurs sensibles d'un point de vue du paysage et de la biodiversité.

#### Les avis réglementaires

Des projets ont également été examinés sur demande de l'État par la commission « avis réglementaires » du PNR. Dans ce cadre, le Parc a émis 9 avis, permettant d'éviter les projets impactants ou permettant de réduire l'impact de certains projets en demandant des améliorations.

Dans tous les cas, les mesures compensatoires proposées par les porteurs de projet sont examinées et des demandes complémentaires formulées; comme la sensibilisation aux zones de récifs d'habitats à enjeux pour le renouvellement d'une zone de mouillage, la création de mares en compensation de l'extension de carrière, la demande d'une étude d'impact plus approfondie avant la réalisation du contournement d'une commune ou encore la réduction des surfaces imperméabilisées lors de la construction d'un bâtiment agricole, la plantation de haies pour insérer les constructions agricoles ou encore l'interdiction de l'épandage pendant la période de nidification des oiseaux de plaine pour une demande d'extension d'élevage de volailles.

Le PNR est également consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents figurant sur la liste fixée par l'article R. 333-15 du Code de l'environnement, c'est le cas notamment des Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) mais aussi des projets d'arrêtés de protection de biotopes et des habitats naturels (APBHN).



## ARCHITECTURE - HABITER

#### Un Plan architecture pour le Parc naturel régional du Marais poitevin

Dans le cadre de son Plan en faveur de l'architecture engagé en 2017, le Parc du Marais poitevin a poursuivi en 2020, auprès des habitants et des élus locaux, plusieurs actions de sensibilisation à la qualité du patrimoine et de l'architecture.

Rendre perceptible la qualité architecturale du territoire

Si le Marais poitevin est en effet connu pour sa zone humide, sa biodiversité, ses paysages, c'est également un territoire habité, qui bénéficie d'une richesse architecturale diversifiée; des grandes abbayes au petit patrimoine lié à l'eau, en passant par son habitat singulier.

Pour conserver cette identité et éviter les phénomènes de banalisation, le Parc a souhaité rendre perceptible au plus grand nombre la qualité architecturale du territoire, qu'il s'agisse d'habitat traditionnel ou contemporain. L'année 2020 a été l'occasion d'achever 2 actions suivies depuis 2017 :

- la mise en œuvre d'un appel à projets aidant les particuliers à faire intervenir un professionnel dans leur projet d'habitat : « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin »,
- la tenue du jury de la troisième édition du concours photos ouvert à tous les habitants : « Ma maison dans le Marais poitevin »,

et, surtout, de commencer à mettre en valeur leurs résultats par la conception d'un nouveau document de sensibilisation.

# Rendre possible des projets de rénovation ou d'aménagement pour les particuliers

## L'appel à projets « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin »

Monté en partenariat avec les 3 CAUE du territoire et avec l'Ordre des Architectes, un appel à projets inédit, en faveur de la qualité architecturale, initié en 2017 et prolongé jusqu'en 2019, proposait de financer partiellement (jusqu'à 2.000 €) une esquisse d'architecte pour des foyers qui n'auraient pas spontanément pensé à bénéficier de l'apport d'un architecte dans un projet d'habitation même modeste. Il s'adressait aux habitants pour un projet de construction neuve ou de transformation d'un bâti ancien, traditionnel ou plus récent.

Les dossiers candidats étaient examinés à l'occasion de commissions régulières, suivant des critères liés aux enjeux paysagers, environnementaux et sociétaux du territoire.

Les porteurs retenus ont choisi leur architecte parmi une sélection. Tout comme le Parc, ces architectes sont convaincus que :

- l'apport qualitatif du travail d'un architecte doit bénéficier au plus grand nombre,
- qu'il n'y a pas de « petit » projet,
- que chaque habitat, neuf ou rénové, contribue à la qualité des paysages naturels et urbains du territoire du Parc.



Cet accompagnement spécifique pour les particuliers a



les particuliers a permis en 2020 la production de deux esquisses, tandis que quatre projets retenus en 2017 et 2018 sont réalisés ou en cours de réalisation.

Ces nouvelles références pour le territoire seront valorisées par la suite par le Parc naturel régional.



Réhabilitation de dépendances - Le Mazeau (85) - Architectes Frênesis

Cette initiative du Parc s'inscrit pleinement dans l'orientation stratégique de la charte consacrée à la préservation, la mise en valeur et le partage des connaissances et savoirs liés à l'architecture, au cadre de vie et au paysage du Marais poitevin.

L'appel à projet « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin » est aussi l'occasion de sensibiliser les habitants et les élus aux alternatives existantes à l'habitat standardisé, en témoignant que la qualité n'est pas incompatible avec des budgets modestes, les exemples et témoignages recueillis permettront d'apporter des solutions concrètes aux enjeux de banalisation et d'étalement urbain parfois observés ces dernières années.

## Recueillir des informations sur l'habitat et faire participer les habitants

## Le concours photos du Parc : « Ma maison dans le Marais poitevin »

Lancé en 2017, le concours photos « Ma maison dans le Marais poitevin » a été relancé pour une troisième édition en 2019. Il consiste à inciter les habitants du Marais à adresser au Parc quelques photos de leur habitation et de son environnement ; que la maison soit traditionnelle ou contemporaine.

L'objectif était double : recueillir des exemples de belles réalisations traditionnelles ou contemporaines qui concourent à la qualité paysagère du territoire et faire participer les habitants, soit comme candidats, soit comme membres du jury du concours.

En 2020, c'est le jury de ce concours qui a eu lieu le 25 janvier dans la récente salle des fêtes de Prin-Deyrançon.

Comme pour les jurys précédents, cette journée était placée sous le signe de la participation citoyenne puisqu'il réunissait une majorité d'habitants, des élus et un expert.



Ensemble, ils ont examiné les 16 candidatures au regard des critères dégagés en 2017 et repris en 2018, à l'aide d'un guide conçu spécialement pour cette occasion par le Parc et l'Ifrée, à l'intention notamment des nouveaux membres du jury.

Pour mesurer leur contribution à la beauté et la spécificité des paysages du territoire, les maisons ont été évaluées suivant les 5 critères suivants :

- intégration du bâti dans l'environnement, végétalisation et respect des volumes,
- choix des matériaux et couleurs,
- habileté d'intégration des équipements modernes (piscine, récupérateur d'eau, antenne TV, garage...),
- préservation des éléments patrimoniaux existants (pour les maisons traditionnelles) ou capacité à avoir valorisé son site (pour les maisons récentes),
- prise en compte du développement durable.

Les membres du jury, le 25 janvier 2020 (Prin-Deyrançon)



# Susciter des projets de rénovation et de construction qualitatifs et respectueux des paysages

## Le carnet d'architecture : une nouvelle publication de sensibilisation à l'architecture et aux paysages

La production issue du concours sur 3 années successives et l'intérêt suscité (implication des participants au concours, propriétaires ou membres du jury, guide de compréhension des critères, maisons lauréates) sont apparus, lors du jury en janvier 2020, suffisamment riches pour produire une publication.

Ainsi, l'année 2020 a été l'opportunité de rédiger un document à partir des critères établis lors du volet participatif du concours et de l'illustrer richement, notamment par ces



références. La dimension participative du jury du concours apporte une légitimité supplémentaire aux descriptions et recommandations faites dans ce guide.

Elle a été l'occasion d'impliquer les CAUE, les architectes des bâtiments de France et les inspecteurs des sites dans la relecture, permettant ainsi un meilleur partage des références, et au-delà des limites du site classé et des espaces patrimoniaux protégés.



Cette brochure de 40 pages en format paysage, à la fois belle, attrayante et informative, recueille notamment une trentaine de nouvelles constructions pouvant servir d'exemples. Elle est conçue pour sensibiliser tous les publics et, en particulier, ceux qui ont un projet de rénovation ou de construction dans le territoire, à adopter une démarche qualitative et respectueuse des paysages. Elle sera diffusée en 2021 auprès des mairies, services instructeurs et autres acteurs de la construction.

En parallèle, une mission photographique confiée à Pascal Baudry a produit de beaux clichés mettant en valeur ces exemples.

## Explorer les potentielles filières de matériaux naturels pour le bâtiment

Le Parc a vocation à renforcer la promotion des matériaux de construction naturels écologiques.

Particulièrement compatibles avec le bâti ancien et faisant preuve d'un bon bilan carbone, ces matériaux peuvent, s'ils sont locaux, générer une plus-value économique restant sur le territoire et réduire encore leur impact carbone, voire le rendre positif, tout en valorisant les ressources naturelles. Continuer à utiliser les matériaux traditionnels, permet aussi de conserver la spécificité du bâti et des savoir-faire (roseau, peuplier, pierre ...) ou de les renouveler de façon cohérente avec le territoire, contribuant ainsi à perpétuer le caractère typique de l'architecture maraîchine.

De plus, le levier de développement des territoires, que représente l'usage des matériaux biosourcés (issus des ressources végétales) est souvent identifié dans les Plans Climat Air Energie territoriaux des intercommunalités.

Dans ce contexte, et afin de disposer d'éléments de positionnement stratégique, le Parc a fait mener un diagnostic des filières d'éco-matériaux pour la construction (consultante spécialisée en structuration des filières vertes, Stéphanie Sauvée).

Pour contribuer à l'élaboration des PCAET, cette étude est l'occasion de travailler en particulier avec la Communauté de communes Aunis-Atlantique, afin, à terme, d'articuler les actions possibles entre le Parc et les intercommunalités.

La distribution et la mise en œuvre d'éco-matériaux, la production et la transformation et enfin la filière dans son ensemble : tels sont les axes complémentaires étudiés. Les recherches ont été concentrées sur les pistes les plus prometteuses et opérationnelles : le bois, la paille, les matériaux recyclés, la terre, le chanvre.

Ont ainsi été identifiés les structures, les personnesressources, les pistes d'action pour construire dans les années à venir les actions les plus adaptées à ce soutien des filières.

La bonne mise en œuvre de la laine de chanvre en isolation de toiture (ici insufflée) assure la perennité de la charpente et une très bonne isolation contre le froid et la chaleur.



# Accompagner les aménagements, dans le respect des paysages et des singularités locales

Le PNR conseille les communes dans leurs projets, en évitant la banalisation paysagère des aménagements, en renforçant le caractère végétal et environnemental des lieux et la dimension patrimoniale des projets. En fonction des sites, le PNR adapte ses conseils pour valoriser le caractère singulier des paysages dans lequel chaque projet s'inscrit. Les quelques exemples ci-après illustrent cette mission de conseil.

#### MAGNE: assistance pour la création d'un parc urbain et végétalisation de la ZAC.

La paysagiste du Parc a été sollicitée dans le cadre de la création d'un nouveau parc urbain regroupant des usages sportifs et récréatifs pour tous les publics de la commune.

Un schéma de principe des aménagements a été proposé pour servir de support à la discussion et affiner le programme de l'opération. Un planning



prévisionnel et un budget global ont été esquissé. Le Parc a ensuite assisté la commune pour l'élaboration du Cahier des Charges de la consultation en vue du recrutement d'un maître d'œuvre paysagiste. Les partis pris proposés reposent sur une mise en valeur paysagère du site.

Face à ce futur parc public, la Zone d'Aménagement Concertée de Magné, a également fait l'objet de conseils paysagers pour renforcer la présence végétale de cette zone en entrée de bourg.

#### PRIN-DEYRANCON : conseils pour les abords de la salle communale

Une nouvelle salle des fêtes a été construite dans le bourg. La commune a souhaité échanger avec le Parc pour bénéficier de conseils concernant les abords de la salle. En effet, l'ancien terrain de football est aujourd'hui inutilisé et mériterait d'être retraité en parc d'agrément. Le lien avec les espaces attenants à l'école a également été étudié (création d'un verger et d'un potager pédagogique), ainsi que l'installation d'un city-stade et la création de nouvelles liaisons piétonnes. Des conseils ont été apportés sur les plantations de haies à entreprendre dès cette année, et sur les plantations d'arbres et de massifs qui pourraient être envisagées dans les années à venir. Ces aménagements ont été conçus de façon à nécessiter un entretien minimal par les agents communaux.

## ARCHITECTURE - CLIMAT

## Un projet pour adapter l'urbanisme et l'architecture au changement climatique

Pour faire face aux problématiques posées par le changement climatique, aux risques et aux besoins d'adaptation, le Parc du Marais poitevin s'attache à accompagner les communes de son territoire et les porteurs de projets qui le sollicitent.

En 2019, un projet innovant est né d'une rencontre entre le PNR et l'Ecole nationale supérieure d'Architecture de Paris-La Villette. Après une première expérience, menée à Marans, qui a permis de sensibiliser les élus et de proposer des projets de densification urbaine, de requalification d'espaces publics, ou encore de désartificialisation des sols, le partenariat a été renouvelé en 2020, cette fois sur la commune de La Faute-sur-Mer.

Une convention établie entre la commune de la Faute-sur-Mer, le Parc et l'association « Pédagogie et Territoires » a permis l'accueil en « immersion » (hébergement, restauration, prêt de vélos) d'une vingtaine d'étudiants en architecture de Master 1 et de leurs enseignants. Les 23 et 24 octobre 2020, les élus et les techniciens de la commune et du Parc ont accueilli le groupe sur site et en salle et leur ont transmis diverses données et ressources sur le territoire et ses problématiques spécifiques.



Accueil des étudiants en salle et sur le terrain le 23 octobre 2020 à La Fautesur-Mer

Le projet conduit avec les étudiants s'est déroulé sur plusieurs mois, il consiste à imaginer des solutions collectives pour aider le PNR à envisager des nouvelles formes d'habitat. L'enjeu étant de créer les conditions favorables à la co-construction d'une stratégie pour l'avenir.



En mars 2021, les étudiants produiront 5 projets intégrant les enjeux d'adaptation au risque d'inondation/submersion induit par le changement climatique et d'évolution de l'urbanisme pour un territoire résilient.



Vidéo visible sur le site du Parc - https://vimeo.com/484355088

Pour le Parc un tel projet est une occasion de générer de nouvelles références architecturales et urbanistiques pour le territoire mais aussi d'aider les élus à se projeter dans l'adaptation au changement climatique. En suscitant l'appropriation des enjeux d'adaptation, de la prise en compte des risques, de l'économie d'espace, de la préservation des espaces naturels..., le Parc organise les conditions d'une réflexion collective d'anticipation sur l'architecture de demain

En 2021, l'atelier devrait avoir lieu sur une commune des Deux-Sèvres, dans les Marais mouillé. Ces trois années d'atelier d'architecture donneront lieu à une restitution valorisant les travaux des étudiants sur les trois sites d'études aux enjeux spécifiques : Marans à l'interface terremer, La Faute-sur-Mer sur le littoral et une commune des Marais mouillés, à l'Est du territoire du PNR.



## Cadre de vie – reglementation

## Affichage publicitaire et signalétique: le Parc naturel régional conseille, guide et coordonne

Le Parc naturel régional du Marais poitevin a pour mission de sensibiliser et d'accompagner les communes de son territoire engagées dans l'application des réglementations sur l'affichage publicitaire et la signalétique.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique de préservation du paysage et de la conservation du cadre de vie

Le Parc apporte une plus-value dans l'application de la loi et des réglementations locales en œuvrant aux côtés des services de l'Etat et des communes.

## Des cadres réglementaires pour préserver la qualité du cadre de vie

La Loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement a réformé la réglementation relative à la publicité. La majorité des pré-enseignes sont désormais interdites.

Dans le même temps, la mise en conformité de la publicité dans les agglomérations est entrée en vigueur dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, le 20 mai 2016. La loi engagement et proximité définit la date de caducité des anciens règlements locaux de publicité au 14 juillet 2022.

De même, en application de l'article L 581-18 du code de l'environnement, les enseignes sont soumises à autorisation dans un Parc naturel régional.

# Réfléchir ensemble aux alternatives et coordonner les différents acteurs concernés

Depuis 2015, le Parc naturel régional du Marais poitevin anime un comité de pilotage regroupant les 3 DDT, les 2 DREAL, les 3 CAUE et les 3 Architectes des bâtiments de France (ABF) et les différentes associations de protection de la nature (APNE) du territoire.

C'est ainsi que le 29 septembre 2020, à l'occasion de l'évaluation à mi-parcours de la Charte du PNR du Marais poitevin, le Parc a organisé une réunion pour partager le bilan de l'action menée en matière de publicités, préenseignes et enseignes. Ce bilan a été l'occasion de mesurer les efforts accomplis collectivement depuis 6 ans,

conduisant à la suppression de plus de 900 dispositifs publicitaires illégaux, hors RLP, remplacés par des alternatives de signalisation qualitative et harmonisée.

En complément des actions engagées, il a été proposé de continuer à mettre en commun les bons exemples, et de maintenir une cellule de suivi des actions engagées et à mener. A cet égard, pour atteindre l'objectif de 100% des communes du PNR du Marais poitevin accompagnées dans l'effacement de la publicité à la fin de la durée de la Charte en 2029 (89 communes réparties sur deux régions, trois départements, 8 EPCI), le PNR et les services de l'État se coordonnent à la fois pour sensibiliser les nouveaux élus à la réglementation et aux alternatives mais aussi pour contrôler la bonne application de la loi, notamment en Charente-Maritime et pour les 21 communes de Vendée non accompagnées jusqu'à présent.

Ainsi, dans la continuité des collaborations mises en place avec les services de l'État et les communes volontaires, le Parc accompagne les communes pour trouver des alternatives légales aux publicités et pré-enseignes devenues interdites :

- en informant les communes et acteurs concernés par la loi relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes,
- > en les accompagnant, dans la recherche de solutions adaptées et en proposant des alternatives,
- en accompagnant spécifiquement les pôles urbains dans la rédaction de leur Règlement local de publicité (RLP),
- > en les assistant dans leur démarche de jalonnement par de la signalisation d'information locale,
- > en coordonnant ces différents acteurs (État, Départements, associations, chambres consulaires, Communautés de communes...) pour faciliter l'application de la loi et les solutions alternatives harmonisées à l'échelle du Parc naturel régional.
- > en diffusant le Guide des bonnes pratiques : publicité et signalisation édité en juin 2018.

En 2020, l'animation a consisté à poursuivre le travail initié en 2015, ce qui a permis d'accompagner 11 communes dans la suppression de la publicité et la proposition d'alternatives légales ce qui porte à 68 sur 89 le nombre de communes accompagnées depuis le début de l'action, soit 75% des communes du PNR.

## Soutenir le volontariat et les initiatives d'amélioration dans les communes

Le Parc a accompagné les communes dans la mise en place d'alternatives concernant la Signalétique d'information locale (SIL) et les Relais information services (RIS). Il a mis en place différents outils opérationnels pour accompagner les communes qui le souhaitent dans leur démarche d'amélioration de la signalisation de leur commune.

A l'issue de la réalisation de l'inventaire, le Parc a proposé différents courriers à destination des commerçants de la commune et du Préfet pour lancer les démarches amiables. Dans le même temps, une réflexion est menée sur les alternatives possibles.

Des visites de terrains sont faites en collaboration avec les services de l'État notamment dans le site classé ; c'est le cas de :

- Val-du-Mignon: suppression des encarts publicitaires sur le domaine public, le 9 janvier 2020,
- Xanton-Chassenon: réunion pour l'installation d'un RIS le 16 janvier 2020
- ZAC de la CDC Aunis Atlantique : étude des enseignes pour les ZAC de la CDC Aunis atlantique le 23 janvier 2020.
- Angliers: demande pour l'installation d'un totem d'entrée de ville sur l'aire de covoiturage le 14 février 2020
- La Ronde : demande d'accompagnements sur l'enseignes d'un nouveau commerce le 30 avril 2020,
- Doix-les-Fontaines, Maillezais, Damvix, Liez, Bouillé-Courdault, Saint-Sigismond: visite de contrôle avec l'Inspecteur des sites, le 16 juillet 2020,

- Nalliers: accompagnement pour l'installation d'un totem d'entrée de ville, le 2 septembre 2020,
- Marans: accompagnement pour l'installation d'un panneau numérique d'information municipale, le 27 novembre 2020
- Mareuil-sur-Lay : légalité de l'installation d'un panneau sur une zone commerciale, le 30 novembre 2020.
- Le Vanneau-Irleau et Arçais : demande d'accompagnement de la Fédération de pêche pour l'installation d'un panneau de pêche et d'un jalonnement sur la commune, le 22 décembre 2020.

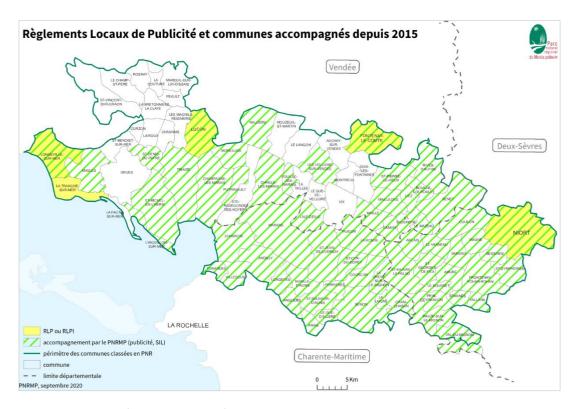
## Harmoniser dans le respect des spécificités locales

En 2020, le Parc a accompagné les embarcadères du site classé pour une meilleure signalisation de leur activité. Une cartographie des publicités signalant les embarcadères dans le site classé a été réalisée en partenariat avec



les services de l'État pour permettre de proposer, aux communes et aux acteurs concernés, une signalisation spécifique aux barques du Marais poitevin de manière harmonisée.

Cette action sera poursuivie en 2021 en partenariat avec les services du Conseil départemental de Vendée et l'inspecteur des sites.



Rapport d'activités du Parc naturel régional du Marais poitevin – 2020 – Document administratif - 80



# Agir en faveur d'un Marais partagé

## ÉDUCATION - EEDD

#### L'éducation à l'environnement et au développement durable en partage

## L'appel à projets « À la rencontre du Marais poitevin »

Conformément au contenu de la convention signée avec les rectorats des académies Poitou-Charentes et Pays de la Loire, le Parc a engagé son appel à projets en Education à l'Environnement et au Développement Durable pour l'année 2020. L'objectif principal de l'appel à projets éducatifs est de construire des projets d'éducation au territoire en associant les enseignants et les membres du Réseau d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Territoire Marais poitevin (RENET) et en valorisant la diversité des potentiels pédagogiques du territoire en tant qu'agro-hydro-écosystème.

Le contenu de cet appel à projets est discuté en commissions pédagogiques. Une dizaine de personnes en moyenne y ont assisté, l'Education Nationale étant représentée par des conseillers pédagogiques, des inspecteurs d'histoire-géographie, de sciences et vie de la terre, des chargés de mission en EEDD. Les commissions ont notamment permis de valider les formulaires d'inscription, la répartition des tâches et les dates relatives à l'envoi des formulaires ainsi que le thème des appels à projets proposé par le Parc : l'arbre. En effet, le renouvellement de la trame arborée est un enjeu majeur dans le Marais poitevin. Les frênes têtards sont des arbres emblématiques de ce territoire mais ils sont pour la plupart vieillissants (certains ayant près de 150 ans) et ils sont également menacés par la Chalarose (maladie létale).

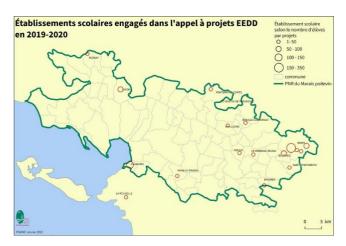
Pour faciliter le traitement du thème, le Parc a mis en place une sélection de ressources pédagogiques sur l'arbre, un module de sensibilisation à cette thématique dans le cadre de la formation des enseignants et une séance avec un technicien du Parc pour expliquer et échanger avec les élèves sur les actions menées sur le territoire à ce sujet. Malheureusement, le confinement du printemps 2020 n'a pas permis la réalisation de cette dernière séance, mais une communication a été mise en place pour faire le lien avec le projet du Parc « Plantons les arbres têtards de demain », permettant de créer de nouveaux partenariats entre écoles, communes et Parc.

La thématique de l'arbre, si elle répond bien aux enjeux du territoire et à l'ambition de faire découvrir aux scolaires la nature, les paysages, l'environnement et la biodiversité, n'a pourtant pas été rendue obligatoire dans le cadre de l'appel à projets afin de permettre l'émergence d'autres thématiques.



22 projets ont été reçus pour la date limite de candidature fixée au 26 septembre 2020. 4 projets ont été refusés et 18 acceptés par les membres présents de la commission pédagogique.

Les projets retenus reçoivent une aide financière du Parc ne pouvant dépasser 80% du montant total du coût du projet. Cette aide permet de financer des interventions et un transport lorsqu'il s'avère nécessaire. Les projets font intervenir à minima deux membres différents du RENET en fonction de leurs compétences sur les thèmes et approches pédagogiques du projet, et un témoin du territoire (habitant, professionnel, élu...), hors RENET, qui intervient bénévolement pour partager son expérience du Marais poitevin avec les élèves.



Sur les 18 projets accompagnés, 1 projet a été sélectionné en vue de réaliser une expérimentation sur l'année scolaire 2020-2021. Le projet rassemble l'ensemble des classes de seconde du lycée de la Venise Verte de Niort (soit 9 classes) et fera l'objet d'une attention particulière afin de pouvoir transposer ce projet à d'autres lycées par la suite.

Les 17 autres projets ont impliqué 28 enseignant.es de 14 écoles, 1 collège et 2 lycées du territoire du Parc naturel régional. 10 projets éducatifs ont porté sur la thématique de l'arbre.

5 établissements ont intégré des plantations d'arbres à leur projet, en partenariat avec leur commune. 3 d'entre eux ont pu bénéficier de l'accompagnement du Parc pour la plantation d'alignements d'arbres têtards sur leur commune: Rosnay, Arçais et Charron.

En 2020, 712 élèves de 33 classes de la maternelle au lycée ont pu profiter :

- des interventions de 9 membres du RENET comprenant la participation au temps de coformation: La Frênaie; la Ferme du Marais poitevin; le Groupe Ornithologique des Deux Sèvres; la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Charente-Maritime; La Cicadelle; le Pôle nature du Marais poitevin; la Ville de Niort; la Maison du Maître de Digues et la Maison de la Baie.
- d'interventions hors RENET, grâce à l'artiste plasticienne, Myriam Roux;
- de la prise en charge des transports en bus pour les découvertes de terrain.



Exceptionnellement et en raison de la crise sanitaire, 17 interventions ont dû être annulées mais elles ont été remobilisées pour valoriser les séances prévues sous la forme de fiches activités. Les interventions prévues avec la Maison de la Meunerie et 3 sorties sur le terrain ont été annulées.

Il est à noter que si une partie des projets engagés fin 2019 ont été stoppés lors de la mise en place du confinement en mars 2020, un important travail d'adaptation a été mené pour permettre aux enseignants de reporter les séances prévues quand cela était possible à la rentrée de septembre 2020 :

- 7 projets ont cependant dû être arrêtés au cours de leur projet, dont 1 qui n'a pas du tout pu commencer puisque les interventions étaient prévues à partir de mars;
- 7 projets ont pu être terminés complètement;
- 3 projets ont été reportés mais toutes les séances prévues n'ont pas pu être réalisées.

La restitution des projets (initialement prévue le 27 mai) qui devait permettre aux élèves de présenter leurs découvertes de l'année a été annulée en raison de la situation sanitaire. Les séances annulées ont avec la concertation de tous les acteurs été transformées en «

fiches activités » dans l'objectif de valoriser le travail produit entre éducateurs et enseignants. Ces fiches seront valorisées en 2020-2021 pour les intégrer à un catalogue des animations à destination des enseignants.

En 2020, la participation financière du Parc correspond à 70,4 % (72,7 % l'année scolaire précédente) en moyenne du budget total de chaque projet.

## Elaborer collectivement une stratégie EEDD

De nombreux acteurs œuvrent aujourd'hui dans le domaine de l'éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Départements, régions, associations, communauté de communes, entrepreneurs, syndicats de gestion de l'eau ou des déchets ... s'emparent de ces sujets. On peut se féliciter de cet engagement mais l'examen des dispositifs met souvent en lumière l'absence de complémentarité dans les contenus et les approches.

Le Parc a donc souhaité initier la création d'une stratégie territoriale en EEDD, avec le soutien technique de l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement (Ifrée) et le financement de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Ces travaux ont été conduits avec tous les acteurs de l'EEDD déjà cités précédemment mais aussi ceux des sphères de la santé, du social, de l'alimentation, du tourisme... Autant d'acteurs, comme par exemple les centres sociaux, qui portent un discours sur l'environnement sans forcément être identifiés dans ce domaine.

Concrètement, un atelier par département regroupant cette large palette d'acteurs a été programmé, suivi d'une rencontre regroupant les participants de ces trois groupes. Durant cette séance de travail, les acteurs présents ont été amenés, de manière ludique, à se découvrir, à connaître leurs pratiques et leurs méthodes pédagogiques, à définir leurs champs éducatifs, à se projeter sur l'intérêt et l'envie de co-rédiger une stratégie éducative territoriale. En raison de la crise sanitaire, une seule séance a eu lieu à Taugon, réunissant de trentaine de participants d'horizons différents. L'évaluation de ce temps a démontré l'intérêt de cet engagement et la volonté de la majorité des participants à continuer. Ce travail devrait reprendre en 2021.



## FORMATION

## Les formations du Parc, un service sur mesure pour le territoire

Les mesures sanitaires, les confinements successifs, la fermeture temporaire de lieux touristiques et culturels ont très fortement perturbé la mise en place des actions de médiation. En effet, ces dernières s'appuient sur des méthodes pédagogiques qui nécessitent des sorties dans le Marais et l'interaction avec les stagiaires ou les élèves. Ces conditions sont essentielles pour assurer l'efficacité de leur mise en œuvre. Pour autant cette crise fut l'occasion de s'adapter et d'expérimenter de nouvelles pratiques.

## La formation « connaissances du marais »

Comme chaque année, le Parc a proposé 3 stages de formation à la connaissance du marais pour les futurs bateliers; 1 durant les vacances d'hiver et 2 pendant les vacances de printemps. 32 stagiaires, issus en grande partie de la région des Pays de la Loire, ont pu en bénéficier du 25 au 28 février 2020. Toutefois, le confinement n'a pas permis de mettre en place les formations durant le mois d'avril. De plus, devant les incertitudes liées aux périodes et aux conditions d'ouverture de leurs embarcadères, les responsables ont peu recruté.

Face à ces conditions exceptionnelles, le Parc a mobilisé des moyens pour accompagner les embarcadères qui le souhaitaient par le biais de visites sur leur parcours et à travers la conception de documents compilant les messages importants à retenir sur les arbres, les insectes et les poissons du marais.



Pour le stage de février, comme les années précédentes, déplacement jusqu'en Baie de l'Aiguillon, visite de sites, expérimentation avec des maquettes, apport de connaissances, observation de l'architecture du marais, découverte des races traditionnelles...étaient au programme.

En 2020, le stage du Parc a fêté ces 36 années d'existence ; ce qui porte à 3.002 le nombre de jeunes bateliers formés pour répondre aux nombreuses questions des visiteurs, depuis sa création.

## La formation « marque Valeurs Parc naturel régional »

Pour accompagner les acteurs du tourisme marqués « Valeurs Parc naturel régional » (embarcadères, sites de visite, hébergeurs), le PNR a organisé un stage de deux jours afin de leur faire découvrir ou redécouvrir leur territoire ainsi que la structure Parc.

7 stagiaires ont pu vivre une lecture de paysage de la plaine à la mer, tout en découvrant les actions et le rôle du Parc naturel régional.

## La formations « émondage des frênes têtards »

Afin de préserver à la fois la qualité des frênes têtards et la sécurité des bucherons amateurs, le PNR propose depuis quelques années une formation spécifique à l'émondage des arbres.



Cette formation est prioritairement destinée aux propriétaires qui s'engagent dans le programme de plantations pour « construire notre paysage de demain ». Ponctuellement, des agents communaux et intercommunaux se joignent au groupe pour améliorer leurs pratiques dans ce domaine.

Gestes, postures, précautions, obligations... font l'objet de démonstrations par les agents du Parc et de l'association Nature Solidaire qui détient une solide expérience dans le domaine de l'émondage.

En 2020, 24 stagiaires ont été formés par le PNR à l'émondage des arbres.

## MEDIATION - ACCOMPAGNEMENT

#### Les conseils et l'assistance du PNR au service des porteurs de projets

Associations et professionnels du tourisme, des loisirs, de la culture ou du patrimoine proposent chaque année une grande diversité d'activités de découverte ou d'événements en lien avec le Marais et ses patrimoines.

Le PNR les accompagne à la demande dans leurs projets, à la fois sur les questions liées à la connaissance du territoire et à la fois sur les questions de médiation. En 2020, le PNR a accompagné 4 porteurs de projets, malgré la crise sanitaire.

## Amélioration des techniques de guidage à Benet



Sous l'impulsion de Jean-Marie Vergnault, propriétaire des fours à chaux de Benet (classés monuments historiques) et président de

l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Industriel (ASPI), des journées de découvertes et des temps forts sont organisés sur le site. Certaines, comme les Journées du patrimoine, ont déjà accueilli plus de 2.000 visiteurs. Ceux-ci sont systématiquement accompagnés par des guides bénévoles (les amis des Fours à chaux de Benet) pour mieux comprendre le processus de fabrication de la chaux mais aussi pour des raisons de sécurité.

Le nombre croissant de visiteurs entraîne mécaniquement un nombre plus important de guides maîtrisant leur sujet et à même d'encadrer un groupe. Ces postures et savoir-faire ne sont pas toutes maîtrisées par l'ensemble des bénévoles, c'est pourquoi M. Vergnault a souhaité faire appel aux services du Parc pour leur apporter cette compétence et, plus largement, bénéficier d'un regard éclairé sur les messages diffusés.

Un diagnostic rapide a permis de révéler 3 points à améliorer:

- le positionnement et la posture des guides,
- le cheminement logique dans l'espace (permettre au visiteur de suivre le chemin de la matière brute jusqu'à la matière élaborée),
- le contenu du discours.

2 séances de travail ont permis aux bénévoles de reconstruire leur discours collectivement et d'envisager de nouveaux circuits de visite. A l'issue de ces échanges, il a été prévu de retravailler le carnet d'accompagnement et d'équiper certains lieux de supports d'information.

## Création d'un sentier du patrimoine à Maillezais

L'association des Amis de l'Abbaye de Maillezais a initié en 2018 un travail pour mettre en valeur le patrimoine de Maillezais, parfois réduit à l'Abbaye et ponctuellement à son église Saint Nicolas. Le projet consistait à inviter le public découvrant l'abbaye à « remonter » vers le centre du bourg où les pépites patrimoniales sont nombreuses.

En 2020, les responsables de l'association ont contacté les élus de la commune afin de connaître leur ressenti sur le projet. Ces derniers, favorables au projet, ont souhaité élargir les interlocuteurs en organisant une réunion avec le Parc, les services de la communauté de communes Vendée Sèvre Autise et l'office de tourisme. A cette occasion, le Parc a pu recentrer les objectifs du sentier sur les attentes des touristes.

Durant les réunions de travail suivantes, les bénévoles et les élus ont fait évoluer le circuit en le transformant en une boucle permettant de découvrir des éléments de petit patrimoine et d'ambiance. La mairie a ensuite souhaité bénéficier des services du Parc pour les accompagner dans la création et la matérialisation du sentier (fond et forme) et la constitution d'un dossier de demande de financement du projet.

#### Refonte de la Maison du Marais à Longeville-sur-Mer



Le Parc a été sollicité fin 2019 par la commune de Longeville-sur-Mer pour être accompagnée dans la refonte du contenu de sa « Maison du marais » et de ses abords. Cette maison de petite taille a

pour fonction première d'accueillir les visiteurs qui viennent pratiquer de la barque ou du canoë dans les marais tous proches. L'élu référent souhaitait apporter une dimension informative sur le Marais. Le Parc a donc été sollicité pour un accompagnement.

Le travail d'assistance a consisté à :

- effectuer un état des lieux de la Maison (ses équipements, son fonctionnement...),
- établir un diagnostic partagé des équipements situés à l'extérieur.
- se projeter sur de nouveaux modes de fonctionnement, de communication, de sensibilisation.

Une première étape a été franchie en 2020 avec le réaménagement de la partie billetterie et informations touristiques. Une fois le site ouvert, les réalisations se sont révélées fonctionnelles, y compris dans les situations imposées dans le cadre des mesures liées à la Covid-19. Durant l'automne, les thèmes qui vont être mis en scène ont été choisis pour une mise en œuvre avant la fin du premier semestre 2021.

Le Parc a, sur ce sujet, apporté son expertise en matière :

- de connaissance du territoire et des publics qui le fréquente,
- d'outils et techniques de médiation.

En allant jusqu'à proposer les textes des supports, le Parc veille à la conservation des objectifs initiaux et à la cohérence entre les supports existants et futurs, dans et à l'extérieur du site.

## Accompagnement du Maraisthon à Coulon

Le Maraisthon est le premier marathon nature international non élitiste. Il se déroule dans le Marais poitevin et diffère des autres marathons car il mêle sport, nature et tourisme. Il est organisé par une association.

Le Maraisthon est labellisé au niveau national "Sport Responsable" et au niveau régional "Eco Manifestation". Pour les coureurs et pour les accompagnateurs, il s'inscrit dans une démarche environnementale de développement durable et s'appuie sur le respect d'une Charte Nature.

Le renouvellement des cadres de cette association a conduit les membres de l'association à s'interroger sur leurs valeurs. Afin de renforcer leurs actions en faveur de l'environnement avant, pendant et après la course, ils se sont tournés vers le Parc pour envisager de nouveaux partenariats.

Le Parc a donc conçu et planifié des formations de découverte pour les meneurs des randonnées et pour d'autres personnes référentes mais l'annulation de l'évènement n'a pas permis leur mise en œuvre en 2020. Le projet reste toutefois d'actualité pour l'année 2021.

## VALORISATION

#### Le Parc diversifie les actions de valorisation des patrimoines du Marais poitevin

## Les expositions sur le patrimoine naturel du Marais pour sensibiliser

#### « Tom et Robin dans le Marais poitevin »

Afin de capter les habitants et les touristes de manière ludique et attractive sur le sujet de la biodiversité, le Parc a conçu une exposition interactive à partir d'un livre-fresque « Tom et Robin dans le Marais poitevin », dessiné par un jeune artiste de 20 ans, Julien Auclair dit JAP, autiste. Cet amoureux de la nature a été plusieurs fois primé au Festival de la Bande dessinée d'Angoulême.

L'exposition se présente sous forme de grandes bâches qui permettent de découvrir le livre. Elle a été présentée pour la première fois à la Maison du maître de digues, à Chaillé-les-Marais, le 24 juillet. Un livret guide et un animateur « en maraude » ont permis aux visiteurs de porter un autre regard sur le Marais poitevin et ses richesses.



#### « Le roi pêcheur »

La Maison du Marais poitevin a accueilli une exposition financée par le Parc : le roi pêcheur.

Concepteur de l'exposition, la Maison du Lac de Grandlieu a choisi d'utiliser les magnifiques photographies d'Erwan Balança, photographe animalier reconnu, pour nous faire découvrir le Martin pêcheur. Ce bel oiseau présent dans le Marais poitevin, n'a plus de secret pour les 8.948 visiteurs qui ont fréquenté la Maison du Marais poitevin en fin de saison touristique.



## Une étude ethnologique sur Bazoin en vue de sa valorisation pédagogique

Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime qui souhaite valoriser le nœud hydraulique de Bazoin à délégué au Parc la maîtrise d'ouvrage d'une étude de valorisation du site. Cette étude se décompose en deux temps: le recueil des informations relatives à l'histoire et aux usages spécifiques au site, puis leur valorisation via la proposition de scénarios de visites.

La première partie de l'étude a été confiée à Mme Pacreau, « Enquête d'ordinaire » qui a mené une dizaine d'interviews révélant la face cachée de ce lieu. En effet, s'il raisonne aujourd'hui comme un nœud hydraulique essentiel pour la gestion du marais, il a autrefois abrité une école et de nombreuses activités liées au transport et à l'exploitation agricole du marais. Le fruit de ces enquêtes devait être présenté aux habitants des communes de La Ronde, Maillé et Damvix mais la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser cette veillée. Elle devrait avoir lieu en 2021, en lien avec la présentation des propositions de l'agence « Les muséographes » à qui la deuxième partie de l'étude a été confiée.

## Patrimoine culturel immateriel

#### Le Parc accompagne des projets en émergence

Le patrimoine culturel immatériel (PCI), parfois appelé patrimoine vivant, est un marqueur fort de l'identité d'un territoire. Dans le Marais poitevin, il fait partie des patrimoines identitaires singuliers, au même titre que le patrimoine naturel, le bâti historique, l'architecture, le paysage...

En 2020, l'intervention du Parc naturel régional a été sollicitée concernant plusieurs projets liés au patrimoine culturel immatériel du Marais poitevin. L'ethnologue du PNR a notamment accompagné 3 projets.

# Le saut à la *ningle* et le *baton sautou*, vers une inscription à l'inventaire national

En 2020, l'Office pour le Patrimoine Culturel Immatériel (OPCI), porteur d'un projet d'inscription d'une pratique culturelle à l'inventaire national du patrimoine immatériel de la France, a contacté le PNR pour un enrichissement de ses connaissances. Cette pratique, spécifique aux marais littoraux du centre atlantique français, consiste à franchir les voies d'eau (fossés dans le Marais poitevin) en se propulsant d'une rive à l'autre à l'aide d'une grande perche en bois appelée ningle dans le Marais Breton (Vendée) et baton sautou dans le Marais poitevin. Cette pratique était également courante dans les marais de Rochefort et Brouage (le boulard) et ceux de Gironde (la bourde).

Le Parc a renseigné l'OPCI sur la pratique connue dans le Marais poitevin et a communiqué quelques illustrations et références sur le sujet. Il a également mis l'association en contact avec l'un des membres du Conseil scientifique, originaire des marais de Rochefort et pouvant témoigner de ses connaissances.

L'inscription de « La pratique de la *ningle* pour le saut et la navigation dans les marais de Vendée » à la liste de l'inventaire national du Patrimoine immatériel de la France a abouti favorablement, en mars 2021.







#### Un projet d'Ethnopôle porté en Région Pays de la Loire

Un Ethnopôle est un pôle national de recherche et de ressources en ethnologie labellisé par le Ministère de la Culture. La structure labellisée Ethnopôle, oeuvre à la fois sur le plan local et au niveau national dans les domaines de la recherche, du patrimoine et de l'action culturelle sur une thématique originale.

En 2020, le PNR du Marais poitevin a été associé à l'élaboration du programme scientifique d'un projet d'Ethnopôle porté par l'OPCI-Ethnodoc en Vendée. Le projet, axé sur les rapports entre « l'homme et l'eau » (les milieux maritimes, fluviaux et lacustres) pourrait devenir la dixième structure labellisée en France depuis 1996. Il s'appuie sur le projet de la Maison du Patrimoine vivant porté par l'association vendéenne.

En tant que spécialiste des marais et zones humides littorales, le PNR du Marais poitevin a été identifié par l'OPCI-Ethnodoc comme partenaire de l'élaboration du projet d'Ethnopôle et potentiel membre du Conseil scientifique, notamment pour ce qui concerne ses connaissances en ethnologie.

## Un projet de recherche sur la mémoire de la tempête Xynthia

Le PNR a été sollicité par un collectif de chercheurs : antropologues, géographes, historiens et psychiatre, porteurs d'un projet de recherche et de valorisation patrimoniale de la mémoire de la terrible tempête Xynthia qui a frappé très durement le Marais poitevin et la côte vendéenne en février 2010.

Fort du constat des traumatismes causés par la tempête et au fait des tensions apparues localement sitôt après, à l'occasion des différentes mesures de déconstruction, d'interdiction, de protection... prises par les pouvoirs publics, le collectif de chercheurs a contacté le PNR afin de l'associer à l'émergence de leur projet de recherche.

Après de nombreux échanges avec le PNR durant l'année 2020, le collectif (association Cronos) a officiellement sollicité le PNR pour un accompagnement dans le cadre d'un appel à projets de recherche porté par la Fondation de France. Le projet a été présenté aux élus du Bureau du PNR début 2021. Le PNR sera partie prenante du consortium qui accompagnera le projet.

## Connaissances - Ressources

#### Mieux connaître pour mieux exploiter les informations

En tant que structure de référence pour la connaissance et la valorisation du Marais poitevin, le Parc naturel régional est souvent sollicité par les médias, les organismes de recherche ou les universités, les associations locales, les enseignants, les communes...

## Le Parc enrichit ses connaissances pour mieux les partager

En 2020, le Parc a poursuivi le travail d'identification et d'organisation des ressources documentaires disponibles sur le Marais poitevin. Amorcé en 2015, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'une candidature du Marais poitevin au patrimoine mondial de l'Unesco, ce travail de recherche documentaire vise, plus largement, à nourrir les publications génériques sur le Marais poitevin et à enrichir les actions de médiation, les formations, etc.

Dans le même esprit, le Parc assure un enrichissement de ses connaissances dans le cadre de la démarche d'évaluation du PNR et d'observation de l'évolution du territoire. En 2020, il s'est notamment attaché à rechercher des informations pouvant permettre de contextualiser son action et d'en faciliter l'évaluation (par ex., pour apprécier son action de recherche au sein du réseau des PNR ou pour mieux identifier les politiques publiques dans un domaine).

Le Parc a également poursuivi l'enrichissement de son centre de ressources sur le Marais poitevin et de sa médiathèque accessible en ligne : <a href="https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/">https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/</a>

## La connaissance du Marais poitevin au service des porteurs de projets

Les chargé.e.s de mission et les technicien.ne.s du syndicat mixte disposent de connaissances spécialisées dans les domaines d'intervention du PNR et également de connaissances spécifiques au Marais poitevin. Selon les sollicitations, ils peuvent renseigner ou accompagner un porteur de projet. Ils organisent souvent des rencontres ou orientent les demandeurs vers d'autres interlocuteurs locaux pouvant répondre aux besoins. En 2020, chacun d'entre eux a pu être sollicité, notamment à distance, principalement par les médias ; toutefois il n'existe pas à ce jour d'indicateurs de suivi des sollicitations.

Le PNR dispose également d'un fonds documentaire et iconographique mis à disposition au sein du Centre de ressources sur le Marais poitevin et via la médiathèque en ligne. Le fonds est enrichi en permanence. En 2020, une cinquantaine de documents (cartes postales, négatifs noir et blanc, diapositives) ont été numérisés et intégrés à la base de données de la médiathèque.

## Le Centre de ressources du Marais poitevin et la médiathèque en ligne

En 2020, la fréquentation du Centre de ressources est quasi nulle du fait des confinements successifs liés à la Covid-19. Dans le cadre des mesures sanitaires, l'accueil du public était, ni possible, ni autorisé. Cependant, les agents de La LPO, gestionnaires des Réserves naturelles nationales de la Belle Henriette et de Saint-Denis, présents au Pôle, ont pu consulter et emprunter des ouvrages et des documents.

#### Indicateurs de suivi-évaluation :

Nombre de services documentaires fournis par le « Centre de ressources du Marais poitevin en 2020

- 80 emprunts de livres et/ou consultations physiques
- 27 commandes (hors techniciens du Parc) de fichiers images et 830 fichiers téléchargés par 34 utilisateurs différents (techniciens du Parc compris)
- 50 diverses prestations (numérisation, renseignements et envois...)

Nombre et types de sources d'information sur le Marais poitevin consultées et/ou enregistrées via le « Centre de ressources du Marais poitevin » en 2020

- 17.114 pages vues sur le site de la médiathèque
- 80 emprunts de livres et/ou consultations physiques au centre de ressources
- 830 fichiers téléchargés (photos numériques, cartes postales, diapositives, photos noir et blanc, fichiers PDF, cartes géographiques...)
- -1.078 documents indexés sur la médiathèque (négatifs noir et blanc, cartes postales, diapositives, photographies numériques, gravures, cartes et plans, illustrations, documents internes)

En 2020, le chargé de mission responsable du Centre de ressources a créé 2 nouveaux répertoires dans la médiathèque en ligne : « Observatoire photographique » et « Documents internes ». Un nouveau développement de la médiathèque image a été mis en place pour modifier les règles de téléchargement des fichiers pour les techniciens du Parc. Un tuilage a également été opéré entre le serveur du PNR et la médiathèque « images » afin de rendre accessible à distance les fichiers à l'ensemble de l'équipe et afin de supprimer les doublons et les images de mauvaise qualité...

## COMMUNICATION

## Grand vent de renouveau dans la communication institutionnelle du Parc

Le Comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin a été renouvelé à la suite des élections municipales de 2020. Pour informer et mieux communiquer avec l'ensemble des élus membres du syndicat mixte, le Parc a mis en place une stratégie de communication et de nouveaux outils. Un travail global a été mené avec les élus de la commission « communication » grâce à l'accompagnement d'une agence spécialisée.

Le renouveau des documents de communication du PNR vise à faciliter l'appropriation des informations tout en renforçant l'image du Parc auprès de ses publics cibles, notamment les élus du territoire.

#### De nouveaux documents de référence



## > une nouvelle charge graphique

La nouvelle charte graphique du PNR a été proposée afin de renforcer la lisibilité et l'homogénéité des documents supports d'informations. Elle respecte les critères d'une communication écoresponsable.

Elle est déclinée pour tous les supports de communication du PNR : rapports, supports de présentation, affichages, etc.



#### > de nouveaux éléments de langage

La remise à plat de la charte graphique passait également par une mise à plat des éléments de langage du Parc.

Pour éviter que les écrits soient trop institutionnels et impersonnels, il est préférable de bannir les termes trop techniques ou administratifs.



Pour favoriser l'identification, la compréhension et l'implication des lecteurs, il est recommandé d'utiliser le "Nous" et le "Vous" plutôt que "le Parc" ou encore d'expliquer le « pourquoi » plutôt que le « comment ».

Des clés de langage ont été élaborées pour les élus du Parc mais également pour l'équipe technique...

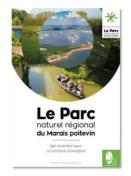
Enfin, la communication a été rattachée à la signature nationale des Parcs naturels régionaux de France: "Une autre vie s'invente ici". Une signature qui prend sens dans chacune des actions du Parc.

Tout au long de l'année 2020, ces nouveaux codes seront utilisés petit à petit dans chaque document : du site internet jusqu'aux brochures, en passant par les réseaux sociaux, les vidéos...

#### > un support incontournable de présentation du Parc

Un document synthétique de quelques pages a été réalisé pour rappeler les missions que le Parc mène avec les élus, les partenaires, les habitants..., en faveur de la préservation et du développement durable du Marais poitevin.





"Le Parc naturel régional du Marais poitevin, agir ensemble pour un territoire d'exception" est l'un des nombreux outils mis à la disposition des élus et des acteurs du territoire pour mieux connaître les actions menées et mieux s'approprier la charte.

Il a été édité à 1000 exemplaires mais il est également disponible en téléchargement, diffusé sur les réseaux sociaux, adressé par mail et par voie postale à chaque élu du PNR.

#### > un magazine de présentation du territoire du Parc

Le territoire du Parc et son projet de préservation et de développement durable sont présentés dans un document de type magazine qui s'adresse au plus large public. Il permet de mettre en valeur les spécificités du Marais poitevin et fait la part belle aux images mais il met également en évidence le lien entre le territoire et actions du Parc, notamment à travers la rubrique « Ici, le Parc agit ». Le magazine présente également les bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Le magazine « inspirations au fil de l'eau » complète l'ensemble des nouveaux supports de communication du PNR. Il favorise l'appropriation du projet de territoire tout en activant les découvertes et en partageant les connaissances.



Ce document a été diffusé par voie postale et par mail auprès de l'ensemble des élus du Parc. Une collection de posters sur la « destination Marais poitevin » a été proposée, en bonus à l'ensemble de nos partenaires.

Ces nouveaux outils participent à une meilleure connaissance, une meilleure appropriation et une meilleure préservation du territoire du PNR.

## Des reportages vidéos pour parler de l'action du Parc

En 2020, le Parc a lancé 2 nouvelles séries de vidéosreportages. L'une pour présenter les actions conduites dans le cadre de la charte de PNR, l'autre pour sensibiliser les publics et les aider à comprendre les enjeux propres au Marais poitevin.

#### > Le lancement de la série vidéo « Notre Parc en action ! »

Afin d'expliquer et de montrer en quoi consiste les actions conduites par le Parc, des reportages vidéos de quelques minutes ont été réalisés. Liés à l'actualité du Parc, ils présentent une action avec des images tournées sur le terrain et un témoignage en binôme : un ou une élu.e du Parc et un ou une technicien.ne en charge du projet.

Ces reportages sont principalement destinés aux élus du Parc. Ils ont pour vocation de leur permettre de voir et de comprendre les actions menées en faveur du développement durable du Marais poitevin selon les termes de la charte de PNR.

Les reportages vidéos « Notre Parc en action ! » expliquent, en quelques mots, la nature et les enjeux d'une action précise menée par le Parc naturel régional du Marais poitevin. Le format est court et simple.

Les vidéos sont diffusées aux élus du Parc en avantpremière, par mail, chaque mois. Ensuite, elles sont consultables et partageables à partir des pages Facebook et Twitter ainsi que du site internet.

En 2020, 3 reportages vidéos ont été tournés et diffusés : « les ateliers d'architecture », « les mares réservoirs de biodiversité » et « éducation, l'école de la nature ».

Les 238 élus du comité syndical ont reçu les liens. Les vues sont satisfaisantes (40 % dans les 24h).

La diffusion des vidéos sur Vimeo, Facebook et Twitter a permis de toucher 12 400 personnes (entre le 15 nov. 2020 et le 4 janvier 2021).

Les retours des élus sont très positifs : « Vidéo efficace, un format qui répond aux besoins, intérêt pour le sujet »,





« Merci beaucoup pour ces informations détaillées et complètes. Ça éclaircit bien les choses pour moi. Bonne journée » et ceux de l'équipe technique du Parc également : « Chouette cette 1ère... hâte de voir les autres ! », « Je trouve la vidéo très intéressante ! Dynamique, à la portée de tous, de bonne durée ! ».

#### > Le lancement de la série vidéo « Agir pour le Parc »

Parallèlement aux vidéos d'information sur l'action, 2020 a fait naître 2 vidéos de sensibilisation sur des sujets susceptibles de mobiliser les habitants du



Marais. L'une et l'autre s'inscrivent dans l'ambition « Agir pour notre paysage ».

Une première vidéo porte sur ce que l'on appelle la « Trame arborée » et la seconde sur la « Trame verte et bleue » seront diffusées tout début 2021,



en lien avec le lancement des plantations d'arbres.

#### > une innovation vidéo pour la rétrospective 2020

Pour la fin de l'année 2020, année hors normes, le Parc a souhaité s'adresser à ses usagers en les faisant participer à la réalisation de la video retrospective annuelle.



Elu.es, professionnel·les et habitant·es ont l'opportunité de faire face ensemble aux multiples enjeux auxquels le Marais poitevin est confronté; aussi, afin de souligner cela, la vidéo rétrospective annuelle a cherché à changer de ton, sur le fond et sur la forme.

Basée sur des témoignages, des messages et des phrasesclés et un format de 6 minutes, la vidéo retrace l'année 2020 et exprime le ressenti des différents types d'usagers du Parc.

La vidéo a été diffusée en avant-première lors de l'assemblée générale du Parc, en janvier 2021 puis partagée sur les réseaux sociaux et mise à disposition sur le site internet du PNR.

#### Amener l'actualité du Parc jusqu'à l'élu

Afin de renforcer le lien entre la structure Parc et ses membres élus (titulaires et suppléants membres du comité syndical), un soin particulier a été apporté pour que l'information sur l'action du Parc circule et pour que chaque commune ou partenaire impliqué dans une action soit valorisé directement sur le terrain. Pour cela, sont mis en place :

- un envoi régulier par mail des communiqués de presse et des invitations à la presse aux élus du PNR,
- une mise à disposition de l'ensemble des compterendu et des délibération administrative sur l'extranet du PNR (depuis 2017, des centaines de documents ont été adressés aux élus du syndicat mixte),
- une revue de presse interne hebdomadaire adressée aux membres élus du Bureau du Parc ainsi qu'à l'équipe technique (soit, 31 Revues de presse en 2020).



## Une présence clarifiée sur les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux du Parc représentent un vecteur important de communication : sur ses actions, sur la destination touristique et sur son action en faveur de la trame arborée.

Le Parc dispose de 3 comptes Facebook et de 2 comptes Twitter. Grâce à ces vecteurs, il touche un large public, présent ou non sur le territoire, qui montre son intérêt pour le Marais poitevin.

Les logos, les images de profil et les noms de page ont été homogénéisés et clarifiés afin de garantir la visibilité du Parc sur ces pages, y compris pour ses missions de valorisation de la destination touristique et de la trame arborée.



profil destination touristique : avant / après



profil trame arborée : avant / après



## Des commissions « communication » régulières pour préparer et débattre

En 2020, malgré la crise, les membres de la commission « communication » se sont réunis à 3 reprises. La mise en place de rencontres par visioconférences a permis d'augmenter la disponibilité des élus membres et on peut noter que les échanges ont été très fluides malgré les conditions exceptionnelles.

L'ensemble des chantiers de refonte concernant la communication ont pu être menés dans les temps, et en toute concertation.

## Des images choisies pour documenter et pour mettre en valeur

Le Parc du Marais poitevin a une certaine responsabilité par rapport à l'image qu'il participe à diffuser sur le Marais poitevin. : qualité, représentativité, contenu...

Une des missions du Parc consiste à diffuser et transmettre des images du Marais poitevin aux collectivités, aux professionnels des médias, aux professionnels du tourisme, etc.

Pour la diffusion touristique, le Parc a organisé une concertation et des outils communs ont été élaborés au sein du collectif de promotion concertée du Marais poitevin; kit de communication, images spécifiques.... Selon le besoin, des missions photos sont commandées à des professionnels (photographes, spécialiste des photos aériennes, etc.) pour compléter.

Pour la communication institutionnelle, il s'appuie sur des images d'actualité, prises au fil de l'année et du déroulement des actions sur le terrain par les agents euxmêmes et sur des images thématiques tirées de banques de données spécialisées ou issues de photographes professionnels. En 2020, le Parc a veillé à la qualité des images utilisées dans les nouveaux supports de communication et dans les documents largement diffusés comme par exemple la carte de vœux 2021.

Les images produites ou commandées par le PNR sur le Marais poitevin et sur les actions sont référencées, décrites et stockées dans une base de données numérique. Elles sont utilisées par les services du PNR dans les rapports, les présentations, les dossiers, les publications.

Une grande partie des photos ainsi répertoriées est mise à disposition du public via la médiathèque en ligne. Les vidéos sont, quant à elles, proposées en téléchargement sur le site internet du PNR.





## MÉDIATISATION

## Le Parc naturel régional et le Marais poitevin dans les médias

En 2020, la présence du Parc dans la presse pour parler de ses actions ou du Marais poitevin est plus faible qu'en 2019 mais elle a été malgré tout maintenue en continu.

De nouvelles pratiques ont été mises en place avec la presse quotidienne régionale. Plusieurs rédactions se sont emparées de sujets diffusés sur les réseaux sociaux du Parc et les efforts de communication ont été mutualisé et optimisés. Enfin, il est à noter qu'en 2020, de nombreux articles et interviews ont été publiés sur la base d'une publication Parc sur les réseaux sociaux.

#### Les médias régionaux

En 2020, 6 points presse ont été organisés et 10 communiqués de presse envoyés. Les retombées presse (articles, émissions radio, reportages télé) sont évaluées à 75 retours presse. Ces chiffres sont nettement inférieurs à l'année précédente mais la situation sanitaire a bien entendu conduit à annuler de nombreuses actions de communication.

Les invitations à la presse ont souvent été réorientées en envois de communiqués de presse, ce qui n'a pas affecté le nombre de retours presse qui est égal, voire supérieur, à l'année précédente.

#### Les médias nationaux

Parmi les passages dans les médias nationaux, on peut citer:



M6 Emission Top chef

Le Parc du Marais poitevin a été l'un des premiers Parcs à s'engager auprès de la Fédération des Parcs pour une opération de communication inédite avec la chaîne M6.

L'enjeu : la valorisation des produits alimentaires marqués « Valeurs Parc naturel régional » au cœur de l'émission « Top Chef, les grands duels ».

Guillaume Largeau, éleveur de vaches maraîchines marquées, a participé au tournage, accompagné par le référent marque du Parc. Un succès pour cette opération de valorisation du territoire (audience : 1,5 millions de téléspectateurs).

#### France TV

En 2020, la Fédération des Parcs naturels régionaux a pu concrétiser un partenariat inédit avec France télévisions. La réalisation de films courts sur chaque Parc et leur diffusion sur France 2 et France 3 aux heures de grandes audiences.

A nouveau, le Parc, en lien avec les élus de la commission communication, a immédiatement saisi l'opportunité d'une telle opération de communication et a retenu la mise en avant d'un embarcadère marqué « Valeurs Parc naturel régional », basé à Maillezais au travers du témoigne d'Estelle Dagbert, Présidente de l'association Familles Rurales.



Propositions de témoins, construction du scénario, identification des lieux de tournage, lien avec la société de production, accueil de l'équipe de tournage et participation au plan d'action de communication national... Un investissement financier et humain pour le Parc qui a de nouveau porté ses fruits.

Le film du Parc a été diffusé le 4 janvier sur France 2 à 12h50 devant 1,6 millions de téléspectateurs.

Le sujet a été repris par la presse locale. La diffusion du film sur les réseaux sociaux a permis de toucher 12 000 personnes supplémentaires. Une action qui restera efficiente dans le temps puisque le Parc dispose des droits de diffusion de ce film ainsi que des rushs.

#### France 2



La marque « Valeurs Parc naturel régional » a de nouveau été mise à l'honneur sur une chaîne nationale : France 2, lors du Journal de 20h le 28 février.

Grace au témoignage de Cécile Brassac, éleveuse de vaches marquées à Niort.

Xavier Garreau, membre du Bureau du Parc et référent pour les chambres d'agriculture ainsi que les référents du Parc se sont rendus disponibles pour l'équipe de tournage.

#### France 5 (diffusion 2021) Échappées belles

Le Parc a également collaboré avec une société de production pour l'émission Échappées belles pour France 5. La chaîne prévoyait alors une émission spéciale Marais poitevin deux-sévrien.

Plusieurs échanges constructifs avec le service communication du Parc ont permis d'organiser une séquence de tournage répondant



aux attentes du réalisateur et permettant au Parc de parler d'un sujet de sensibilisation important : la trame arborée et la construction du paysage du Marais poitevin.



Le tournage a eu lieu le 16 juillet 2020, avec le formateur du Parc. Une deuxième équipe de tournage couvrait parallèlement des sujets sur différents secteurs avec le présentateur de l'émission

Jérôme Pitorin. L'émission sera diffusée le 13 mars 2021.

#### France 5 - Sale temps pour la planète



En 2020, le Parc a été contacté par France 5, pour le magazine télévisé « Sale temps pour la planète ». La réalisation souhaitant consacrer une émission au sujet « Climat et Marais poitevin ». Une collaboration s'est mise en place afin d'affiner les besoins de la chaîne jusqu'à l'organisation et l'accueil de l'équipe de tournage à deux reprises. Richard Joseph et Dominique Giret ont témoigné dans deux séquences. L'émission a été diffusée, le 19 août 2020 sur France 5.

Cette visibilité nationale a permis au Parc de faire connaître les spécificités du Marais poitevin et les enjeux liés au changement climatique.

#### France 3 Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire

Alain Darrigrand, journaliste pour France 3 Nouvelle-Aquitaine a été à l'initiative d'un dossier d'investigation sur « Le Marais poitevin face au changement climatique ». Le Parc a été

Contacté par le journaliste dès l'origine du projet, le Parc a étroitement travaillé avec le journaliste, durant plusieurs mois (construction du scénario, présentation des enjeux, mises en relations avec les acteurs du territoires...), afin de construire ce dossier en 3 reportages différents et avec de nombreux témoignages dont ceux de Pierre-Guy Perrier, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin et de Dominique Giret et Loïc Chaigneau, Directeur de service et chargé de mission du Parc.



Témoignage de Pierre-Guy Perrier, Président du Parc naturel régional du Marais poitevin

Le dossier a été diffusé en août puis septembre par France 3 Pays de la Loire puis par France 3 Nouvelle-Aquitaine.

volet 1

https://www.youtube.com/watch?v=wk7Wm6d7A4Q&feature=youtu.be

volet 2

https://www.youtube.com/watch?v=hxCflsdjhmU&list=RDCMUCwTvW0qRQXV-yvBghNVgqKg&index=2

volet 3

https://www.youtube.com/watch?v=RZRAVvn\_c48







Sélection d'articles de presse sur les actions du PNR du Marais poitevin -2020





COURÇON

#### Le collège retenu pour son projet écocitoyen

Colloque LIFE "Restauration des fonctionnalités environnementale: littoral en contexte conchylicole" - La Rochelle 27/28 octobre 2020 L'HEBDO 17 - 10 novembre 2020

Charron : le décrassage de la Baie, gage d'un avenir propice pour tous

Le Marais poitevin veut planter 100 000 peupliers La ressource est en baisse dans le Marais poitevin, alors que la demande de bois de peuplier est en constante augmentation. D'où la mise en place d'un programme par le Parc et ses partenaires.

Ouest-France Vendée

Bouillé-Courdault



L'école de Bouillé-Courdault a répon-

L'école de Bouillé-Courdault a répondu à un appel à projet du paro nature régional du Marais potievin, pour les régional du Marais potievin, pour les réleves de CE2-CMH-CM2. Ces projets, en partenatist avec l'éducuation nationale, ont pour objectif d'encourager la découverte du marais par les établissements sociaires, afin dre reussir à mieux le présever en retour. Le Parc du Marais potievin accompagne les enseignants dans la réalisation de leur projet et participe au financement, notamment pour les interventions des membres du financement, notamment pour les interventions des membres du Réseau d'éducation à la nature, à l'environnement et au territoire du Marais potievin (Fenet).





loisirs sportifs La Nouvelle République Lundi 21 septembre 2020

L'œil intéressé des professionnels

L'ACTUALITE LOCALE EN <u>PAYS D'AUNIS</u> La ricolle malaig sirgeres ricolestris

Le Parc naturel du Marais Poitevin édite un nouv magazine à destination des visiteurs, des locaux acteurs du tourisme

un nouveau magazine de decouverte du Parc naturet regiona destination nature par excellence – édité en novembre 2020

#### Cyclotourisme: « Le tour du Parc » e



Rapport d'activités du Parc naturel régional du Marais poitevin - 2020 - Document administratif - 96

## COMMUNICATION DIGITALE

#### Le Parc naturel régional et le Marais poitevin sur le web

En 2020, le Parc naturel régional du Marais poitevin a renforcé sa présence et sa visibilité digitale. La crise sanitaire a donné l'occasion aux internautes de s'intéresser à bon nombre de nouveaux sujets en lien avec le territoire.

L'année 2020 a également été marquée par la mise en ligne de 2 sites internet très complets sur le patrimoine naturel du Marais poitevin: le nouveau site de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin et le site Biodiv'marais poitevin, l'atlas de la nature.

#### Les réseaux sociaux

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, par sa présence sur les réseaux sociaux, rend son activité visible par tous et renforce sa capacité à fédérer, informer, rayonner...

En 2020, 423.000 personnes ont été touchées sur l'année via Facebook et Twitter (+ 23 000 personnes touchées par rapport à 2019). Un beau résultat au regard des publications pourtant moins nombreuses sur Twitter.

Le profil des followers sur Twitter est plus "professionnel" : élus, journalistes, partenaires... Sur Facebook, le Parc est suivi par certains élus, partenaires mais aussi et surtout par des particuliers, habitants... plus concernées par des publications de types : « la nature dans votre jardin », « mieux connaître le Marais poitevin » ...

#### Facebook

- + 13 % d'abonnés : de 3 470 à 3900 (en augmentation constante)
- 147 publications en 2020
- 1.900 personnes touchées en moyenne par publication (contre 1.800 en 2019)

#### Twitter

- + 12 % d'abonnés : de 1.600 à 1.791
- 61 tweets en 2020
- 11.000 personnes touchées en moyenne par mois (en légère baisse par rapport à 2019; 13.300)

#### Les sites internet du PNR

Le Parc du Marais poitevin est largement présent sur internet. Il anime plusieurs sites internet qui, chacun, répondent à des besoins d'information ciblés.

Les sites actuellement gérés par le PNR sont :

- le site institutionnel du Syndicat mixte : https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/
- le site touristique collectif « Destination Marais poitevin » : <a href="https://www.parc-marais-poitevin.fr/">https://www.parc-marais-poitevin.fr/</a>
- le site de l'Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin (OPN):
   https://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/
- le site « Biodiv'Marais poitevin » : https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr/
- la médiathèque en ligne : https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/
- le site du Colloque RISCO : <a href="https://colloque-risco.parc-marais-poitevin.fr/">https://colloque-risco.parc-marais-poitevin.fr/</a>

#### A cela s'ajoutent:

- le site collectif du Projet Life Baie de l'Aiguillon, co-animé par le PNR: <a href="https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/">https://life.reserve-baie-aiguillon.fr/</a>
- le site d'information sur Natura 2000 Marais poitevin: : <a href="http://marais-poitevin.n2000.fr/">http://marais-poitevin.n2000.fr/</a>; ce site web est intégré à la pépinière de sites Natura 2000 créés par l'Office français de la biodiversité (OFB)
- la page « Marais poitevin » sur la plateforme Vimeo qui permet le visionnage des vidéos réalisées par le PNR :

https://vimeo.com/parcmaraispoitevin

Le site institutionnel vise tous les publics qui souhaitent en apprendre plus sur le PNR et qui veulent suivre son actualité. Le site dispose également d'un extranet accessible aux élus du PNR et aux membres du Conseil scientifique et prospectif du PNR.

En 2020, 18 articles d'actualité ont été publiés sur le site (contre 23 en 2019).

Statistiques de fréquentation 2020 :

- 72.247 visiteurs uniques et 83.311 sessions (nombre de visites) venus de 121 pays
- 147.544 pages vues
- Les visites les plus nombreuses se situent comme pour le site tourisme entre le 15 mai et le 25 septembre

*Le site tourisme* présente la destination Marais poitevin et s'adresse principalement à une cible touristique.

Statistiques de fréquentation 2020 :

- 121.458 visiteurs uniques et 150.418 sessions (nombre de visites) venus de 138 pays
- 393.521 pages vues
- Les visites les plus nombreuses se situent entre le 15 mai et le 25 septembre

Le site de l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin est destiné aux acteurs de la nature mais également au grand public, aux usagers du Marais... Il permet de retrouver les membres de l'observatoire, de connaître les habitats et les espèces présentes sur le territoire du Marais poitevin. Il permet de télécharger toutes les études faites dans le cadre de l'observatoire.

Statistiques de fréquentation 2020 (site créé en janvier 2020) :

- 4.527 visiteurs uniques et 6.258 sessions (nombre de visites) venus de 60 pays
- 17.114 pages vues
- Les visites sont réparties tout au long de l'année mis à part quelques pics de fréquentation

Le site Biodiv'Marais poitevin est destiné aux acteurs, au grand public, aux usagers du Marais, aux animateurs nature... Il permet de visualiser la répartition des espèces, la biodiversité de chaque commune, les fiches INPN des espèces et d'identifier les producteurs de données.

Statistiques de fréquentation 2020 (site créé en 2020) :

Aucune statistique de fréquentation disponible pour le moment.

Le site de la Médiathèque du Marais poitevin s'adresse à tous les publics. Il met à disposition de tous (selon leur profil) des photographies, des cartes postales anciennes, des cartes, des documents des gravures... sur le Marais poitevin. En fonction des droits, ces documents sont téléchargeables.

Statistiques de fréquentation 2020 :

- 1.648 visiteurs uniques et 3.271 sessions (nombre de visites) venus de 34 pays
- 17.114 pages vues
- Les visites sont réparties tout au long de l'année mis à part quelques pics de fréquentation

Le site du Colloque RISCO présente les risques côtiers et les adaptations au changement climatique présentés lors du colloque du mardi 26 novembre 2019 à l'Espace Encan de La Rochelle. On y retrouve le « Show scientifique » ainsi que les différentes communications des intervenants.

Statistiques de fréquentation 2020 :

- 770 visiteurs uniques et 991 sessions (nombre de visites) venus de 28 pays
- 2.147 pages vues
- Les visites sont réparties tout au long de l'année mis à part quelques pics de fréquentation

En 2020, le technicien en charge des sites internet a créé et développé un site internet interne au PNR: « Ateliers éducation »; <a href="https://ateliers-education.parc-marais-poitevin.fr/">https://ateliers-education.parc-marais-poitevin.fr/</a>

Le site « ateliers éducation » et un formulaire d'inscription pour participer à un rendez-vous multi-acteurs visaient à contribuer au diagnostic des pratiques éducatives dans le Marais poitevin et à préparer les bases d'une stratégie éducative partagée à l'échelle du territoire.

Ce projet est conduit par le PNR en partenariat avec l'Ifrée (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement), le Ministère de l'Éducation nationale, les Académies de Poitiers et Nantes. Malheureusement, en 2020, les rendez-vous multi-acteurs ont été annulés à cause de la crise sanitaire et du confinement.

## SYNDICAT MIXTE

#### Animer et piloter le Parc naturel régional

#### Les élus du Parc naturel régional du Marais poitevin

En 2020, le comité syndical du Parc naturel régional du Marais poitevin composé de 122 membres et présidé par Pierre-Guy Perrier, s'est réuni à 4 reprises :

> à Magné (79), le 24 janvier, afin de valider la candidature du Marais poitevin à la liste des sites RAMSAR et d'approuver le Budget primitif 2020.



Compte tenu du contexte particulier de crise sanitaire, les modalités de tenue des instances ont été modifiées au regard des prescriptions règlementaires. La visioconférence a été privilégiée, le nombre de personnes présentes limité, avec rappel des gestes barrières et port du masque.

- > à Niort (79), le 3 juillet afin de valider l'adhésion de la ville de La Rochelle au Syndicat mixte, d'approuver les comptes administratifs et de gestion 2019 ainsi que le budget supplémentaire 2020.
- > à Maillé (85), le 25 septembre afin de procéder, suite au renouvellement des délégués des communes et des EPCI, à l'élection des membres du Bureau, puis à l'élection du Président, des Vice-présidents, du rapporteur du budget et du secrétaire.
- à La Ronde (17), le 4 décembre afin d'approuver les décisions modificatives des budgets principal et annexe « développement économique », d'acter le Débat d'Orientations budgétaires pour 2021 et de lancer un appel à candidature pour la constitution des 7 commissions thématiques du Syndicat mixte.

Le Bureau du syndicat mixte s'est, quant à lui, réuni à 7 reprises en janvier, février, juillet, septembre, octobre, novembre et décembre. 41 délibérations ont été prises.

Les membres du Bureau, référents sur les dossiers ou les thématiques, président ou participent également aux différentes commissions, comités de pilotage animés par le Parc naturel régional ou par ses partenaires (Natura 2000, Plan paysage, Grand Site de France...) ; ils travaillent très étroitement avec les services du syndicat mixte.

## Les services du syndicat mixte de gestion

Au 31 décembre 2020, 29 agents étaient en poste au sein du Parc (24 titulaires et 5 contrats à durée indéterminée). Par ailleurs, pour l'accomplissement du programme d'actions, 7 chargés de missions en contrat à durée déterminée ont été recrutés sur l'année 2020 et 7 stagiaires (dont 1 en découverte) ont été accueillis.

Courant 2020, une partie des agents ont reçu une formation collective au mind-mapping et de nombreux agents ont participé, en visio-conférence, aux journées d'échanges thématiques et aux webinaires organisés par la Fédération des PNR de France.

Enfin, 22 chargé.e.s de mission, technicien.ne.s et stagiaires ont été formés en 2020, par le géomaticien du Parc, à l'utilisation du SIG et à l'utilisation de l'outil GPS collecteur de données.

## Les outils professionnels et les équipements

Le Parc naturel régional du Marais poitevin s'appuie au quotidien sur différents outils techniques et de communication qui évoluent et s'adaptent, tantôt aux besoins et demandes des élus, des usagers, des services, tantôt aux évolutions réglementaires, tantôt aux évolutions technologiques.

Dans la continuité des changements opérés depuis 2018, de nouveaux outils ont été déployés en 2020 afin de s'adapter aux besoins et évolutions de pratique notamment s'agissant du télétravail, lequel s'est généralisé en raison de la crise sanitaire. Ainsi, le Parc a développé ses outils de visioconférence par l'achat de

deux licences « zoom » afin de faciliter la tenue des réunions, une messagerie instantanée gratuite a également été mise en place pour faciliter les échanges des agents en télétravail. Plusieurs ordinateurs et webcam ont été achetés.

Du côté des outils métiers, l'accès internet fibre optique a été déployé, ainsi que deux nouveaux outils dédiés au Systèmes d'Informations Géographiques (applications : « Biodiv'marais poitevin, accès web pour GéoNature).

Par ailleurs, à des fins de rationalisation, les 33 abonnements mobiles ont été renégociés. Ont également été remis en concurrence les prestations de fourniture e-mail et de téléphonie.

Côté réglementaire, le Parc s'est également mis en conformité avec le règlement général sur la protection des données – RGPD, en lien avec le prestataire informatique « Soluris ».

Enfin, concernant les 3 sites internet administrés par le Parc du Marais poitevin (site institutionnel du Parc, site touristique du Marais poitevin et site de l'observatoire du patrimoine naturel), une veille technique est nécessaire tout au long de l'année; elle vise à résoudre les éventuels problèmes et à apporter des améliorations favorables au référencement et à la visibilité des sites, notamment via une analyse de leur audience.

#### L'activité administrative

#### Côté « finances »

Outre la préparation des différents exercices budgétaires (budgets primitif et supplémentaire, décisions modificatives, compte administratif, débat d'orientation budgétaire), la relecture des rapports d'actions et conventions, ce sont 25 marchés en cours, 475 bons de commande ainsi que 1.945 mandats et titres qui ont été émis en 2020.

#### Côté « ressources humaines »

En plus du suivi des carrières et du personnel, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19.



Les mesures de confinement ont nécessité la mise en place de plusieurs séries de mesures : « informations des équipes, généralisation du télétravail, 179 jours d'autorisation spéciale d'absence ont été accordés, soit pour garder des enfants de moins de 16 ans,

soit en raison d'une vulnérabilité, soit parce que le télétravail n'était pas possible.

Par ailleurs, au sein des locaux et des véhicules, des règles strictes ont été mises en place: sens de circulation, fourniture et port du masque, fourniture de gel hydro alcoolique, registre des présences, rotations en salle de restauration, limitation du nombre de personne en salle de réunion, procédures de désinfection, attestation de déplacement au cas par cas...

Enfin, conformément au Décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 et suite à l'avis favorable du Comité technique, le Parc a établi ces lignes directrices de gestion en matière de stratégie pluriannuelle de politique Ressources Humaines applicable au 1er janvier 2021.

#### Côté « secrétariat et accueil »

Ce sont 392 courriers et conventions qui ont été traités via le i-parapheur et 5.572 mails institutionnels envoyés via le logiciel Post Parc, auxquels s'ajoutent les activités de planification de réunions, réservation de salle et véhicules. Par ailleurs, durant la saison touristique, il convient de souligner que le nombre d'appel téléphonique journalier augmente significativement dès le début de la moyenne saison entre 15 à 20, de février à avril, et, en haute saison, entre 20 à 40, de mai à septembre.

## La coordination avec les partenaires financiers

Dans le cadre de la préparation de son programme d'actions 2021 et des contrats de Parc à renouveler, un « G6 » a été organisé en septembre 2020. Cette instance se compose des services des Régions Pays de La Loire et Nouvelle-Aquitaine, des services des Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée ainsi que des services de l'Etat.

Un nouveau contrat de Parc 2021-2023 a été signé avec la Région Pays de la Loire dans les mêmes conditions que le contrat 2018-2020. Compte tenu des élections régionales à venir en juin 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine a opté pour un avenant d'un an en maintenant son niveau engagement.

## GOUVERNANCE

#### Le Parc anime la concertation et les réflexions collectives

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Marais poitevin a organisé sa mission de coordination de d'animation à travers la mise en place d'instances thématiques de concertation ou de réflexion collective. Différents groupes de travail se réunissent tout au long de l'année en fonction des besoins. Parmi ces groupes de travail, on trouve les commissions d'élus et de partenaires, le Conseil scientifique et prospectif du Parc, la Conférence des associations de protection de la nature et de nombreux Comité de pilotage ou de Comités stratégiques... Chacune de ces instances a sa propre forme et son propre rôle mais toutes concourent à éclairer les décisions du syndicat mixte.

#### Des commissions de réflexion stratégique qui facilitent les échanges et préparent la décision

7 commissions thématiques composées d'élus du territoire et parfois de professionnels référents, se réunissent tout au long de l'année pour examiner, débattre et préparer les délibérations soumises à l'exécutif du syndicat mixte :

- > la commission « finances »
- > la commission « avis réglementaires »
- > la commission « marque Valeurs Parc naturel régional »
- > la commission « agriculture et environnement »
- > la commission « manifestations »
- > la commission « climat énergie »
- > la commission « communication ».

En 2020, les commissions ont continué à se réunir mais se sont adaptées à la situation et beaucoup ont été tenues grâce à la visioconférence.

D'autres comités de suivi par thème ont été organisés tout au long de l'année, à l'image de la commission architecture réunissant les 3 CAUE, la commission pédagogique avec l'éducation nationale, le comité de suivi Natura 2000, etc.



## Un Conseil scientifique et prospectif qui « planche » sur le climat

En 2020, le Conseil scientifique et prospectif (CSP) du Parc naturel régional a pu se réunir à 2 reprises : une première fois les 17 et 18 février (1 jour en salle et 1 demie journée de visites de terrain et de rencontres d'acteurs locaux) et une seconde les 16 et 17 novembre (2 demies journées de réunion en visio-conférence). En complément de ces 2 séminaires, et malgré la crise sanitaire, les membres ont beaucoup échangé et travaillé à distance durant toute l'année afin de répondre à la demande du PNR et produire un document collectif à son intention.

En février, le Bureau du Parc a demandé au CSP de l'aider à appréhender au mieux les problématiques liées au climat et aux questions d'adaptation devenues prégnantes aujourd'hui. De nombreux échanges ont pu être organisés entre Patrick Steyaert, le Président du Conseil scientifique, Catherine Tromas, la Viceprésidente référente et Fabrice Laumond, le directeur du PNR afin que les travaux du Conseil répondent au plus près aux besoins du Parc.

Sur le thème général du changement climatique et l'examen des multiples conséquences possibles et des incertitudes qui demeurent, le CSP a longuement débattu pour rédiger collectivement une note de cadrage. Il a ensuite proposé aux élus du Bureau d'accompagner le PNR dans la mise en œuvre d'un plan d'action basé sur l'échange et les



collaborations entre élus, experts, scientifiques et publics non spécialistes. La note du CSP a été présentée par Patrick Steyaert au Bureau du PNR, mi-janvier 2021. A la demande des élus, la note a ensuite été présentée à la Commission climat. le 11 mars 2021.

Enfin, afin d'identifier visuellement le CSP et de souligner l'activité spécifique de cette instance consultative du PNR, les services du Parc ont créé un logo que le Conseil scientifique utilise pour ses publications et ses productions internes (documents de travail au sein du Conseil, notes aux élus du PNR...).

## OBSERVATOIRE TERRITORIAL

#### Suivre et évaluer pour mieux décider et rendre compte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin dispose d'outils de suivi, d'observation, de capitalisation et d'évaluation qui permettent, au quotidien, de collecter, de qualifier et de croiser de très nombreuses données : celles qui proviennent des actions, des études et des recherches conduites sur le territoire ou celles qui sont issues de bases de données tierces (locales, nationales, régionales, thématiques...).

## De l'observation à l'observatoire territorial

Au quotidien, les agents du Parc produisent et/ou gèrent des données sur leurs activités, les résultats des actions, la nature des sujets qu'ils traitent. Ces données multisectorielles sont capitalisées dans différentes bases de données et servent ou bien à la connaissance et à la compréhension du territoire, ou bien à la valorisation de l'action et à la préparation des décisions.

Pour structurer les données et favoriser l'analyse, l'interprétation, la présentation et les échanges, plusieurs observatoires thématiques ont été mis en place par le PNR. Le plus important est celui du patrimoine naturel qui, en 2020, a fait l'objet d'une évaluation par l'UMS Patrinat afin d'étudier son fonctionnement et sa portée. D'autres observatoires, comme l'observatoire photographique du paysage, ont été lancés récemment et différentes observations thématiques (peuplier, Jussie, tourisme...) sont également suivies par le PNR en fonction des besoins.

L'ensemble de ces observatoires spécifiques et/ou thématiques ont leur place au sein d'un Observatoire territorial global lancé en 2015 dans le cadre de la démarche d'évaluation du Parc naturel régional.

L'Observatoire territorial du PNR du Marais poitevin regroupe les 3 observatoires réglementaires liés au PNR: le dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte, l'observatoire de l'évolution du territoire, l'observatoire de la plus-value PNR. Encore en phase de consolidation, il ambitionne, à termes, d'exploiter de manière transversale (notamment grâce au système d'information géographique du Parc), les données des observatoires thématiques liés au Marais poitevin, afin de faciliter la décision et le partage d'informations croisées avec les partenaires.

#### Les données de l'observatoire territorial

Un ensemble d'indicateurs et de données sur le PNR et sur le Marais poitevin sont suivis en continu et actualisés dès que possible par le géomaticien du PNR. Elles sont regroupées dans un document de synthèse.



Régulièrement mis à jour et partagé avec les équipes du PNR, le document est utilisé comme référence par les services du Parc. Ils y trouvent aisément les dernières informations connues sur le syndicat mixte (ex.: l'actualisation des fusions de communes) ou sur le territoire (ex.: l'actualisation des données démographiques ou les calculs de surface de prairies).

# Un outil open source pour porter à connaissances les données naturalistes

Afin de valoriser les données naturalistes acquises grâce aux nombreuses études ou aux réseaux de bénévoles sur le territoire, le Parc naturel régional du Marais poitevin a mis en place GéoNature et mis en ligne, en 2020, l'atlas Biodiv'Marais poitevin. Initialement capitalisées dans la base de données naturalistes SERENA, les données ont été transférées dans GéoNature, une application web construite autour du standard national et disponible en open source. Elle permet la saisie et la visualisation en ligne de la répartition des espèces (consultation précise dans Géonature, floutage à la maille de 5 x 5 km ou à la commune dans l'atlas Biodiv'Marais poitevin), des fiches de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et d'identifier les producteurs de données faune/flore.

De nombreux professionnels de la nature (Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, Conservatoires des espaces naturels...) ont également mis en place GéoNature afin de disposer, grâce à la même plateforme, d'un outil de saisie compatible avec les bases de données nationales (obligation réglementaire actuelle) et d'une interface de visualisation cartographique adaptée aux données naturalistes.

La communauté d'utilisateurs de GéoNature est animée par l'Office français de la biodiversité.

Biodiv'Marais poitevin s'adresse aux acteurs locaux, au grand public, aux usagers du marais mais aussi aux collectivités et aux bureaux d'études missionnés lors d'études d'impacts ou pour la préparation de documents de planification.... Toutefois, cet atlas en ligne ne présente pas une vue exhaustive du territoire ni une répartition complète des espèces. Le PNR reste l'interlocuteur à contacter en cas de besoin.

#### https://biodivatlas.parc-marais-poitevin.fr

Le Parc est l'animateur de ce nouvel outil de partage des connaissances faunistiques et floristiques sur le Marais poitevin. Il anime le réseau des partenaires techniques, producteurs de données et/ou opérateurs biodiversité: le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Département de la Vendée, Deux-Sèvres Nature Environnement, l'Établissement Public du Marais Poitevin, la Fédération Vendéenne de Pêche et de Protection des Milieux Aquatique, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, la Ligue de Protection des Oiseaux France et Vendée, la Nature Environnement 17, la Réserve Naturelle Nationale de la Baie de l'Aiguillon, la Réserve Naturelle Nationale de la Casse de la Belle-Henriette, la Réserve Naturelle Nationale « Michel Brosselin » Saint-Denis-du-Payré, la Réserve Naturelle Régionale de la Ferme de Choisy, la Réserve Naturelle Régionale du Marais Communal du Poiré-sur-Velluire, la Réserve Naturelle Régionale du Marais de la Vacherie, l'Université de Rennes.

A ce jour, Biodiv'Marais poitevin présente :

- 1.107.644 observations naturalistes,
- 3.591 espèces (dont 519 espèces de vertébrés et 786 espèces floristiques)
- réparties sur 129 communes (territoire du PNR et zonages de protection)
- et illustrées par 7.231 photos.



## La gestion des données avec le système d'information géographique

Le Parc dispose d'un système d'information géographique géré par un géomaticien. Le géoréférencement des données permet la production de cartes et leur utilisation dans la conduite des actions. En 2020, 118 cartes ont été produites par le PNR. Elles sont indexées et intégrées à la médiathèque en ligne : https://mediatheque.parc-marais-poitevin.fr/

Le SIG capitalise de nombreuses données locales et les enrichit, selon les besoins, des couches d'information publiques ou des données des partenaires. Le PNR est donc à la fois « dépositaire » d'une vaste base de données sur le Marais poitevin et à la fois producteur de données.

Le Parc partage ses données avec ses partenaires et avec des prestataires qui en font la demande. En 2020, ce sont 168 lots de données qui ont été produits par le PNR concernant une douzaine de programmes d'action (aménagement, éducation, tourisme, patrimoine naturel, paysage, publicité, continuités écologiques...) et 189 lots de données ont été diffusés par le Parc à 15 structures.

En 2020, le géomaticien du PNR a également participé à l'installation de GeoNature et de l'atlas Biodiv'Marais poitevin, à l'inventaire de la desserte de la production de peuplier, à la mise à jour cartographique du document d'objectifs du site Natura 2000 du Marais poitevin, à l'intégration des données biologiques de l'OPN, à la maintenance de l'application web « plantons les arbres têtards de demain ».

Enfin, afin de favoriser l'utilisation des données cartographiques dans les projets et afin de rendre accessible la saisie des données, notamment sur le terrain, 22 chargé.e.s de mission, technicien.ne.s et stagiaires ont été formés en 2020, par le géomaticien du Parc, à l'utilisation du SIG et à l'utilisation de l'outil GPS collecteur de données.

## EVALUATION

#### Le PNR engagé dans l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte

Les PNR sont tenus de mettre en place, en même temps que leur projet de territoire, un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de leur charte, un dispositif d'observation de l'évolution du territoire sur la période de classement et un dispositif d'évaluation de la plus-value PNR. Ces démarches d'évaluation, rendues obligatoires depuis 2012, se structurent peu à peu au sein de chaque PNR. Elles font écho au diagnostic territorial préalable à l'élaboration du projet de charte et elles s'appuient sur un état zéro, des indicateurs de suivi et une démarche évaluative structurée, basée sur une approche quantitative et qualitative, sur des bilans intermédiaires recommandés (dont un bilan dit « à mi-parcours ») et un bilan final sur lequel repose à son tour l'éventuel projet de charte suivant.

A ces démarches, s'ajoute l'obligation pour les PNR de réaliser une évaluation environnementale de la mise en œuvre de la charte. Depuis 2012, l'évaluation environnementale est devenue systématique et elle est produite par les PNR en début de projet pour être actualisée à la fin du classement ou au moment de la demande de classement suivante.

## L'évaluation dans le PNR du Marais poitevin

Dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, classé en mai 2014, les dispositifs d'évaluation ont été construits et structurés après le classement car, comme pour tous les PNR en projet au moment de la publication de la circulaire de 2012, cette possibilité lui était offerte. Pour le Marais poitevin, dont la charte indiquait déjà des indicateurs de réalisation et de résultats, les dispositifs ont été mis en place courant 2015 et ont été présentés aux services instructeurs de l'Etat et au Conseil national de protection de la nature (CNPN) en octobre et décembre 2015.

Les dispositifs d'évaluation et d'observation du PNR du Marais poitevin reposent sur :

- -d'un état zéro chiffré et cartographié (qui concerne toute la charte et pas seulement les mesures phares et prioritaires),
- d'un rapport méthodologique spécifiant les objectifs cibles (chiffrés ou qualifiés) pour tous les indicateurs du dispositif évaluant la mise en œuvre à la charte,

-d'un descriptif de l'organisation et des engagements pris par le PNR, notamment en matière de production des bilans évaluatifs : à 1 an, à 3 ans, à mi-parcours (i.e à 7 ans) et final (à partir de 12 ans).

Ce dispositif a été construit en concertation avec les principaux partenaires du PNR: services de l'Etat (DREAL, EPMP), des Régions et des Départements, associations de protection de la nature et organismes professionnels, Chambres d'agriculture... Il fait l'objet de consolidation depuis 2016 et il est exploité en totalité pour la première fois en 2020-2021, à l'occasion du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte.

## En 2020, un bilan de la stratégie biodiversité du PNR

A la demande des services de l'Etat, le PNR a réalisé un « état de lieux / bilan » de sa stratégie pour la nature et en a évalué les premiers résultats. Ce travail synthétique a été l'occasion d'initier la démarche d'évaluation à miparcours de la charte.

Les services du PNR ont présenté la stratégie décrite dans la charte en la structurant par ambition et en l'illustrant par les principales actions à l'œuvre et par les résultats les plus remarquables. Enfin, le bilan a été l'occasion de présenter les projets et les programmes engagés qui devraient aboutir dans les années à venir (label Ramsar, nouveau Docob Natura 2000, consolidation scientifique et rayonnement de l'OPN, dynamique autour des prairies).

#### Extraits du plan du rapport :

Orientations et actions en faveur de la biodiversité dans le marais poitevin

Inventorier et partager Protéger Restaurer Planifier

L'évaluation des actions au service de la biodiversité

Préservation de la biodiversité : les engagements pour l'avenir



Le rapport, intitulé « État des lieux actualisé des orientations et actions en faveur de la biodiversité dans le Parc naturel régional du Marais poitevin - avancement au 28 février 2020, Document préalable au bilan évaluatif à mi-parcours du PNR », a été co-construit avec les services de l'Etat (SGAR, DREAL, DDT et DDTM, EPMP) et des Régions et Départements puis adressé à Madame la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, en février 2020.

#### L'organisation de l'évaluation à miparcours

En 2020, les services du PNR se sont organisés pour préparer le projet évaluatif à mi-parcours et élaborer la stratégie et les modalités de mise en œuvre en interne, avec les élus du PNR et avec les partenaires.

Le projet est d'abord passé par la réappropriation des cadres, du sens, des ressources... et par le partage des connaissances sur l'action du PNR et de ses partenaires. Concomitamment, l'équipe de direction du PNR a été formée à l'évaluation par la chargée de mission référente.



Le groupe de travail mis en place a produit, au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion collective, un ensemble d'outils et de fiches techniques

facilitant la production de données et l'analyse évaluative mais également l'identification des manques et des leviers d'amélioration et de progrès.

Le bilan à mi-parcours du PNR sera co-construit avec les partenaires et les membres du groupe de travail (Etat et collectivités). Il sera clos en 2021 puis adressé aux services des Régions et de l'Etat, instructeurs de l'évaluation du PNR.

## Les documents-ressources élaborés en 2020 par le PNR

Dans le cadre de son dispositif d'évaluation et des bilans spécifiques que le PNR doit produire, les services recherchent et organisent l'information sur l'activité du syndicat mixte et sur le territoire.

Peu ou pas structurée jusqu'à présent, l'information sur le territoire, sur le syndicat mixte, sur la mise en œuvre de la charte... nécessite d'être répertoriée et compilée selon les principaux objectifs évaluatifs du PNR. Dans le même sens, les informations déjà structurées nécessitent quant à elle d'être actualisées, vérifiées, sourcées ou harmonisées afin de pouvoir être exploitées dans le cadre de l'évaluation.

Ce travail à la fois thématique, global et transversal est exploité dans différentes actions ou projets. En 2020, les ressources ainsi organisées ont par exemple servi dans le cadre de la rédaction du Docob Natura 2000, dans le cadre de réflexions stratégiques (biodiversité et médiation) ou de projets de communication (chiffres clés).

#### La mise à jour des indicateurs de suiviévaluation et d'observation

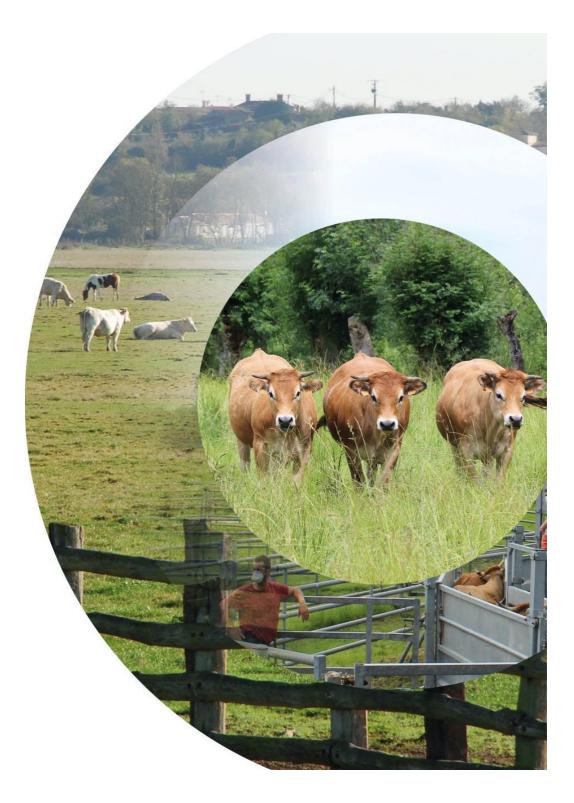
En 2020, le PNR a procédé à la mise à jour :

- des indicateurs de suivi-évaluation des actions du syndicat mixte depuis 2014,
- des indicateurs transversaux de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la charte de PNR (en cours),
- d'une partie des indicateurs d'observation de l'évolution du territoire.

Les données ont été organisées pour être présentées dans différents documents destinés aux services du PNR.



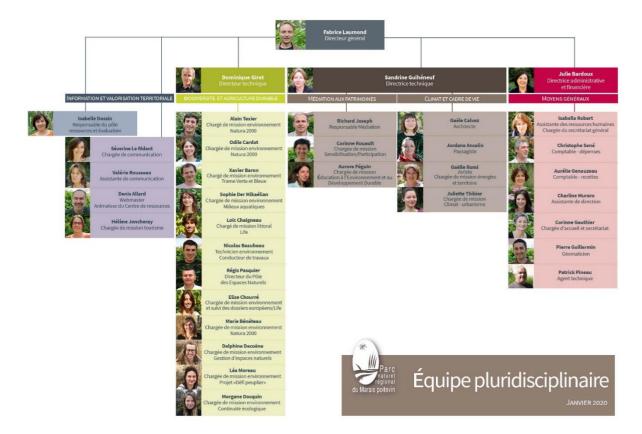
# Annexes



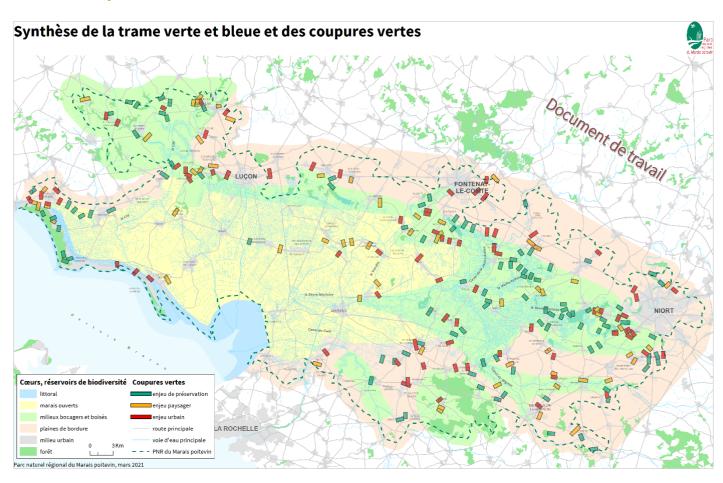
Rapport d'activités du Parc naturel régional du Marais poitevin – 2020 – Document administratif - 107



#### Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin – les services



#### Carte des coupures vertes dans les documents d'urbanisme – en cours de réalisation en 2020



# LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN

2014 - 2029

Téléchargement de la charte du Parc naturel régional du Marais poitevin : https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/wpcontent/uploads/2015/12/charte\_pnr\_nov\_2014\_bd.pdf



#### Axe 1

# AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS DYNAMIQUE

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

## SOUTENIR UNE AGRICULTURE DURABLE

**MESURE 1** > Maintenir et développer les systèmes d'élevage valorisant les prairies naturelles humides

**MESURE 2** > Accroître la prise en compte environnementale des systèmes d'exploitation de grandes cultures

**MESURE 3** > Accompagner la restauration, la conservation et la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles et des ressources locales

#### **ORIENTATION STRATÉGIQUE 2**

#### DÉVELOPPER UN TOURISME RAYONNANT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

**MESURE 4** > Faire rayonner le Grand Site sur l'ensemble du Marais poitevin

**MESURE 5** > Améliorer, diversifier, valoriser la qualité de l'offre touristique globale

**MESURE 6** > Structurer et concerter l'accueil, l'information et la promotion

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

#### FAVORISER L'ÉMERGENCE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES FONDÉES SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES LOCALES

**MESURE 7 >** Soutenir les activités économiques existantes et identitaires

**MESURE 8 >** Faire du Marais poitevin un territoire exemplaire pour la maîtrise de l'énergie et l'utilisation d'énergie renouvelable

#### AXE 2

## AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PRÉSERVÉ

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

#### PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU ET GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITE DE LA ZONE HUMIDE

**MESURE 9 >** Participer collectivement à la bonne gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant

**MESURE 10** > Participer au maintien et à la restauration d'une qualité d'eau maximale sur l'ensemble du Marais

#### **ORIENTATION STRATÉGIQUE 5**

# PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DU MARAIS

**MESURE 11** > Accroître et partager les connaissances relatives au patrimoine biologique et paysager du Marais

**MESURE 12** > Conduire des programmes de préservation, de valorisation et de restauration de sites à haut potentiel écologique et d'espèces remarquables

**MESURE 13** > Contribuer à la bonne gestion des espèces et des habitats sur l'ensemble du Marais

#### **ORIENTATION STRATÉGIQUE 6**

## PRÉSERVER LES PAYSAGES IDENTITAIRES DU MARAIS

**MESURE 14** > Promouvoir un aménagement du territoire respectueux des paysages identitaires du Marais

**MESURE 15** > Sauvegarder l'architecture traditionnelle maraîchine et proposer des références pour un habitat « intégré » au Marais poitevin

#### AXE 3

### AGIR EN FAVEUR D'UN MARAIS PARTAGÉ

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE 7

#### FORGER UNE CULTURE DU MARAIS POITEVIN ENGAGÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**MESURE 16** – Informer, sensibiliser, éduquer, former aux enjeux du développement durable

**MESURE 17** – Conserver, valoriser, partager les ressources identitaires du Marais poitevin en favorisant une dynamique territoriale créative

**MESURE 18 -** Renforcer les liens entre le Marais et les villesportes

#### ORIENTATION STRATÉGIQUE 8

## ORGANISER LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

- **1 –** Mise en œuvre opérationnelle de la charte de Parc naturel régional
- 2 Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional
- **3** Le Conseil scientifique et prospectif du Parc naturel régional
- **4 -** L'évaluation de la charte et le suivi de l'évolution du territoire



#### Le Parc

naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'église 79510 Coulon 05 49 35 15 20

#### Antenne en **Charente-Maritime**

4, rue du 26 septembre 1944 17540 Saint-Sauveur d'Aunis T. 05 46 66 10 71

#### Antenne en Vendée

Pôle des Espaces naturels du Marais poitevin 2, rue du 8 mai 85580 Saint-Denis-du-Payré T. 02 51 28 41 10

pnr.parc-marais-poitevin.fr









#### Le Parc agit

pnr.parc-marais-poitevin.fr correspondance@parc-marais-poitevin.fr





#### Le Parc tourisme

parc-marais-poitevin.fr















